

Prendre la démocratie aux mots

Ouvrage du même auteur

*Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, collection « Logiques politiques », L'Harmattan, 2001.

Claudie BAUDINO

# Prendre la démocratie aux mots

*Pour une réappropriation citoyenne  
de la langue et de ses usages*

L'Harmattan

**© L'Harmattan, 2008**  
**5-7, rue de l'École polytechnique ; 75005 Paris**

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-05784-5  
EAN : 9782296057845

En visite sur la muraille de Chine, Ségolène Royal ose le néologisme. Elle salue la « bravitude » du peuple chinois. Pour ses détracteurs, la bourde lexicale atteste l'erreur de casting. Décidément pas comme les autres, la candidate n'en rate pas une. Les manifestations de sa différence frôlent le ridicule. Pour ses partisans, la liberté prise avec l'usage peut difficilement être endossée. Quand on est candidate au poste de gardien des institutions, il est mal venu de bousculer l'une des plus respectées, la langue.

Cet écart à la norme suscite dérision et embarras. Enseveli sous les péripéties journalières de la campagne, il est rapidement évacué du débat politique. Pourtant, il en disait long sur les limites de cette candidature, sur la propension de Ségolène Royal à seulement incarner une appropriation citoyenne du pouvoir.

Bien des noms dont elle a été affublée empruntent au champ sémantique religieux. D'icône à madone, en passant par apparition ou incarnation, ils évoquent surtout une figure qui vaut pour autre chose qu'elle-même. Première femme en situation d'accéder à la magistrature suprême, Ségolène Royal a symbolisé une possible pluralisation de la fonction présidentielle. Adeptes du dialogue citoyen, elle a laissé entrevoir une autre façon de faire de la politique. Personnifiant la reconnaissance de la diversité, préfigurant l'accès de la multitude au débat politique, elle a su incarner l'aspiration des Français à la démocratisation de la vie politique. Mais, de la même façon qu'elle joue avec l'usage, sans préméditer ni revendiquer son dérapage, la candidate prête son image à la demande citoyenne, sans plus.

Les féministes déclinent depuis près de soixante ans leur devenir femme, Ségolène se contente de l'être. Les démocrates appellent à une révolution participative, elle invite chaque citoyen, les yeux dans les yeux, à une

régression rassurante. Ses victorieux prédécesseurs rivalisent de charisme dans notre mémoire collective, elle joue la proximité pour gagner en popularité. De l'appel à la communion républicaine au stade Charléty à l'exhibition de son statut de mère de famille en clôture du débat télévisé, les derniers moments forts de la campagne ont été particulièrement significatifs. Ségolène Royal évoque participation et différence, mais ses interventions déclinent avant tout fusion et essence. Emblème d'une aspiration démocratique, elle ne parvient pas à lui donner corps, à lui imprimer une dynamique.

La candidate a semé le trouble. Il y avait en elle peu de raisons d'espérer et beaucoup à perdre. Chacun a voulu être le premier à l'annoncer : elle allait décevoir, ses partisans allaient déchanter. À posteriori<sup>1</sup>, sa trajectoire ressemble en effet à une occasion manquée. Renouveler la politique à gauche, promouvoir la participation de tous, légitimer la place des femmes au sommet de l'État, faire de la politique autrement... La liste des promesses non tenues et des espoirs déçus pourrait être longue. Vite lâchée, rapidement tombée dans l'oubli, la « bravitude » révélait pourtant les limites d'un positionnement. En s'attardant sur ce néologisme trop vite ravalé, les contours de ce potentiel politique gâché peuvent être esquissés.

---

<sup>1</sup> En accentuant le *a* et le *e* de l'expression latine *a posteriori*, nous respectons l'un des principes posés par les rectifications de l'orthographe de 1990 (Voir Conseil Supérieur de la Langue Française, *Les Rectifications de l'orthographe, Journal officiel de la République française édition des documents administratifs*, année 1990, n° 100). Depuis la publication de ce texte, deux normes coexistent : les formes traditionnelles demeurent correctes, l'application des rectifications est facultative. Dans la rédaction de cet essai, nous avons opté pour les graphies rectifiées, sauf dans les citations qui respectent la norme choisie par leurs auteurs.

### *Néologisme en suspens, trajectoire inaboutie*

En assumant la « bravitude », en reconnaissant le dérapage fautif, la candidate aurait pu revendiquer sa proximité avec les électeurs. Cet aveu lui aurait permis de dire à tous les usagers de la langue : « je suis comme vous, moi aussi, j'hésite et je trébuche, et alors ? » La langue française, son orthographe et sa grammaire, offrent des occasions innombrables de faillir. Inévitable, la faute est toujours vécue comme une honte. En assumant la sienne, Ségolène Royal aurait témoigné de sa commune condition avec ses électeurs. Elle aurait rompu avec le schéma traditionnel qui impose aux candidats de rechercher l'adhésion en faisant croire à leur exception.

En endossant le néologisme, la candidate aurait pu mettre en perspective bien des attaques personnelles. En dépit des lamentations récurrentes sur la baisse du niveau, l'enseignement obligatoire a amélioré les performances linguistiques des usagers. Le temps où l'Académie française définissait sa norme en opposition à celle des « ignorants et des simples femmes » est bien révolu<sup>2</sup>. Plus encore, en lissant les usages, les correcteurs d'orthographe ont amplifié l'illusion. Seuls les manuscrits des grands écrivains témoignent encore des lacunes et des errements de leur orthographe en des temps où celle des femmes servait de repoussoir... Domaine réservé, clé de l'autonomie, la langue à la différence de la défense nationale, n'est pas une compétence du chef de l'État ; pourtant, sa maîtrise mobilise les mêmes mécanismes.

---

<sup>2</sup> « La Compagnie déclare qu'elle desire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gents de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes. » La phrase est attribuée à l'académicien Mézeray. Elle est citée par Bernard Cerquiglini qui en donne la forme originale et la référence précise (voir *L'Accent du souvenir*, Les Éditions de Minuit, 1995, p.104).

Placer correctement un accent, employer le mot juste ou chiffrer les sous-marins nucléaires, les femmes doivent faire leurs preuves sur le terrain des compétences de base. Tout est bon pour les déclarer inaptes au combat. Côté masculin, génie littéraire et légitimité politique sont des présupposés à l'aune desquels tout questionnement des connaissances semble indécent. Les écarts sont par avance excusés.

La maîtrise de la langue va au-delà des potentialités du correcteur d'orthographe, l'exercice des responsabilités stratégiques ne s'apprend pas dans les fiches techniques. Il aurait été utile de le rappeler. En assumant la faute d'usage, la candidate se serait rapprochée des citoyens ; elle aurait pu aussi désamorcer le débat, implicitement sexué, sur la compétence des candidats.

En revendiquant la « bravitude », en se démarquant de la norme, la candidate aurait pu remettre en question l'accaparement du pouvoir par quelques-uns. À travers cette provocation, elle aurait interpellé les citoyens : « Pourquoi pas moi ? Pourquoi pas vous ? Pourquoi pas nous ? » Les méthodes participatives ont vocation à placer le citoyen au cœur des débats, à faire émerger sa parole à côté et à égalité de celles du représentant et de l'expert. Tous citoyens, tous légitimes. S'il y a bien un domaine dans lequel la modestie et le retrait restent de mise, c'est la langue. L'insécurité linguistique est la règle, le recours à une autorité compétente, la seule branche de salut. En revendiquant son droit à la création linguistique, Ségolène Royal aurait brisé un tabou. Elle aurait clairement montré sa volonté de repenser le partage des pouvoirs.

Affirmé comme un droit, le néologisme aurait, à nouveau, donné l'occasion de conjuguer combat démocratique et lutte contre les discriminations. La norme linguistique exclut et discrimine, sa définition constitue

une prérogative très réservée. Il a fallu plus de trois siècles pour qu'une femme soit autorisée à siéger sous la Coupole de l'Académie française. Au moment où elle pouvait accéder à la magistrature suprême, Ségolène Royal aurait pu faire ce clin d'œil à l'histoire. Confrontée à une opinion qui faisait mine de trouver ses ambitions normales, mais lui renvoyait en toute occasion son illégitimité, elle aurait pu revendiquer son néologisme. La « bravitude » aurait alors été celle d'une femme qui déclare ses intentions et en assume la part de transgression.

La championne de la démocratie qui s'essaie à la création linguistique : l'occasion était belle de suggérer combien les mots peuvent participer de ce combat politique. À travers les liens tissés entre usage et politique, c'est une intention qui est annoncée. Ce texte place les mots et les discours qui les codifient, les justifient et les contestent au cœur de la réflexion politique. Plus que significatifs, l'usage et les normes dont il fait l'objet deviennent ici des catégories de la réflexion et de l'action politiques. Repensés, déplacés, ils permettent de renouveler le débat sur la démocratisation de la société et d'en dessiner les issues. À distance de la campagne électorale, les impasses du débat sur la démocratisation justifient d'un intérêt pour les mots. L'attention portée aux querelles qu'ils soulèvent ouvre de nouvelles pistes de réflexion.

### *Impasse politique, manque linguistique*

L'intégration de la multitude et la reconnaissance de la diversité sont deux tendances qui travaillent le politique dans la durée. Elles préexistaient à la dernière campagne présidentielle. Dans un débat qui piétinait, l'option Ségolène Royal a représenté une solution de facilité. Et si le renouvellement de la vie politique dépendait du seul

résultat d'une élection ? Et si la victoire d'une femme attestait la diversification des élites ? Et si la démarche participative témoignait de la légitimation des attentes citoyennes ? Dans un débat qui a une nouvelle fois tourné court, l'échec de la candidate n'est qu'une péripétie. Tournant le dos à la résignation, l'impasse peut être revisitée.

L'aspiration à la reconnaissance de la diversité du corps social s'est publiquement manifestée de bien des façons. Formulée en termes de « parité » dans les années quatre-vingt-dix, la question est aujourd'hui repensée en termes de « discrimination positive » ou « d'égalité des chances ». Une seule et même question, la place des différences dans la République, est désignée par plusieurs labels différents. Leur multiplicité, leur succession, leur coexistence signent notre incapacité à nous emparer du débat.

Au-delà des hésitations significatives de l'usage, les mots jouent un rôle ambivalent. La « parité » a permis au débat sur la représentation politique des femmes d'avancer. En entrant dans le champ politique, cette notion a exprimé ce qui ressemble à une évidence, la dualité sexuelle de l'humanité. Ce faisant, elle a rendu tout comptage inutile et promu un mode de raisonnement mécanique : deux sexes, deux moitiés d'humanité, 50 – 50 dans les assemblées. En même temps qu'elle écarte et supprime la notion de « quota », la « parité » justifie la réforme sous le signe de l'évidence. Les catégories frappées par d'autres formes de discrimination que sexiste ne disposent pas d'un tel atout terminologique.

Que l'on préfère « action positive » ou « égalité des chances » à « discrimination positive », aucune de ces expressions ne dispense du chiffrage préalable. À défaut d'une solution frappée du sceau de l'évidence, la lutte

contre les discriminations suppose leur identification, leur quantification. Or, comme en témoignent les récentes pétition et contre pétition sur les statistiques ethniques<sup>3</sup>, cette condition suscite un clivage qui tourne à la bipolarisation figée. Au final, la gauche tarde à se déterminer sur un terrain qui, pour elle, devrait être de prédilection. Profitant de son embarras, la droite s’empare du concept comme on brise un tabou sans lui donner un vrai contenu politique.

Porteuse d’un nouvel universel, la « parité » a servi d’accélérateur au processus politique. Laissant entrevoir le spectre du communautarisme, la « discrimination positive » fait aujourd’hui obstacle à sa progression. Quel que soit le sens dans lequel elles jouent, ces deux notions constituent des concepts-écrans. Elles agissent, mais ne font pas penser. Dans le débat sur la diversité, ce sont les mots qui font cruellement défaut. Il manque les mots pour dire et confronter les différences, les mots pour lier les questionnements entre eux, les mots pour nourrir le débat démocratique, les mots pour formuler des solutions.

L’aspiration à intégrer la multitude s’est exprimée à travers le mouvement dit participatif. À lui seul, cet adjectif a semblé renouveler les termes du débat démocratique. Son entrée dans l’usage marque la rupture d’un consensus. Le consentement à la représentation ne fait plus l’unanimité, son corolaire, la professionnalisation des carrières politiques, est contesté. Le terme est partout.

En montrant que ce n’est pas le recours à l’élection, mais la qualité du débat qui fait la démocratie, Amartya

---

<sup>3</sup> Jean-François Amadiou, Patrick Weil, Dominique Sopo, Samuel Thomas, Mouloud Aounit « Engagement républicain contre les discriminations », *Libération*, 23 février 2007 et « Des statistiques pour lutter contre les discriminations ! Manifeste pour un débat » sur <http://www.liens-socio.org>, mis en ligne le 23 mars 2007.

Sen place l'échange de paroles au cœur de la participation. En même temps qu'il donne un contenu à l'adjectif, il offre une justification théorique au mouvement<sup>4</sup>. Pour ses acteurs, l'urgence est de démontrer que le changement est possible. Tous légitimes, tous capables : ce présupposé donne une impulsion aux pratiques, il oriente aussi le mouvement vers des solutions qui ne prennent pas complètement la mesure du défi participatif.

Des conseils de quartier aux jurys citoyens en passant par les forums, les chats ou les débats télévisés, c'est dans de nouveaux lieux, à partir de nouvelles procédures ou grâce aux nouvelles technologies que la parole citoyenne doit émerger. S'inscrivant en faux contre un système justifié par la compétence de quelques-uns, les militants négligent la pesanteur des inégalités de départ. Affirmant la possibilité d'une participation massive, ils s'acharnent à impulser des dynamiques de rattrapage. Cette priorité donnée à l'expérimentation privilégie les solutions nouvelles en marge des arènes reconnues, en supplément des parcours de formation traditionnels. Attachés à promouvoir des alternatives, les militants omettent de penser l'impact, pourtant essentiel sur l'engagement politique, de tous les savoirs et les méthodes qui, entre compétences innées et expérience acquise, viennent souvent conforter un sentiment de légitimité socialement contracté.

Ainsi, chaque fois qu'il est question de former l'expertise des habitants, le mouvement réaffirme la primauté de la pratique citoyenne ; chaque fois qu'il est question d'éducation, elle est affublée de l'adjectif « populaire » ou, ce qui revient au même, pensée en

---

<sup>4</sup> Voir en particulier Amartya Sen, *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot, 2005.

dehors des institutions<sup>5</sup>. Tout se passe comme si, dans leur projet de refondation du contrat social, les promoteurs de la participation citoyenne n'osaient pas penser le rôle de l'éducation, la vraie, la grande, la « nationale », celle dont la mission est de former les citoyens de demain. À l'instar de ceux qui ne s'autorisent pas à prendre la parole en public, ils n'osent s'emparer des instruments légitimes de socialisation et de médiation, comme l'école ou la langue, pour penser leur projet de changement social.

À l'image des solutions proposées, la dynamique du mouvement participatif manque de souffle. Elle bute sur les frontières invisibles qui séparent et hiérarchisent les différents univers socioculturels. Elle se heurte à une évidence : pour donner la parole aux « sans voix », pour échanger des mots, encore faut-il partager une langue commune.

Manque de mots et absence de langue commune caractérisent l'impasse dans laquelle le débat sur la démocratisation est tombé. Mais, c'est seulement dans les querelles de mots que se conforte et se précise le diagnostic d'une démocratie confisquée.

### *Querelles de mots, questions de démocratie*

Jeudi 7 décembre 2006 sur France Culture, le dernier des quatre volets de l'émission « La Fabrique de l'Histoire » consacrée à l'orthographe fait place au débat. Entre deux paroles d'experts, Emmanuel Laurentin évoque le courriel d'un auditeur qui le remercie d'avoir eu le

---

<sup>5</sup> Dans le livre qu'Antoine Bévort consacre à ce mouvement, il place la question éducative au centre du projet participatif tout en reprenant à son compte l'idée selon laquelle : « La véritable éducation ne se fait pas seulement à l'école. » *Pour une démocratie participative*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, coll. « La bibliothèque du citoyen », 2002, p. 79.

courage d'aborder le «douloureux problème de l'orthographe»<sup>6</sup>. L'adjectif semble un peu fort. L'animateur souligne avec justesse que, du temps de Ménie Grégoire, c'est l'homosexualité que l'on qualifiait ainsi à la radio !<sup>7</sup> Tout aussi décalé, le parallèle provoque des rires amusés sur le plateau. Il vient pourtant rappeler que la faute d'orthographe est un tabou sur lequel le temps et l'évolution des mœurs n'ont pas de prise.

Intarissables sur le fond, capables de pister l'évolution d'une graphie dans les éditions successives du dictionnaire de l'Académie française ou de décortiquer chaque piège de la dictée de Mérimée, les invités de l'émission demeurent étonnamment silencieux sur ce témoignage de souffrance. La douleur de l'usager n'entre pas, de toute évidence, dans le périmètre des questions orthographiques qui peuvent être soumises à une approche raisonnée. Éprouvée par tous, transmise de génération en génération, avouée à travers des mots simples, elle semble appartenir au folklore de la langue française.

Sans doute. Mais, comment prendre la parole, échanger des mots, délibérer si l'orthographe fait mal ? Comment peut-on faire le pari de la participation politique du plus grand nombre si les usagers, avant même d'entrer dans l'espace public, ne se sentent pas à l'aise dans leur langue ? Fatale, la douleur causée par l'orthographe s'éprouve au quotidien. Froidement avouée, elle peut prendre un tour pittoresque, voire attester l'amour des usagers pour leur langue et ses imperfections. Elle n'en a

---

<sup>6</sup> Émission *La Fabrique de l'histoire*, « Histoire de l'orthographe ¼ », lundi 4 décembre 2006, 9.05 à 10.00 sur France Culture.

<sup>7</sup> De 1967 à 1981, Ménie Grégoire a animé une émission sur RTL au cours de laquelle elle répondait aux problèmes personnels des auditeurs. Pionnière sur ce créneau, c'est en 1971 qu'elle a effectivement qualifié l'homosexualité de « douloureux problème ».

pas moins un sens politique. À travers elle, le sentiment d'illégitimité du plus grand nombre prend corps, l'exclusion politique s'inscrit dans une chaîne de causalité. Prise en compte, cette douleur confirme que la démocratisation de la vie politique n'est pas une simple question de bonne volonté. Si le débat est au centre de la pratique démocratique, la formation du citoyen doit commencer par l'apprentissage de l'orthographe, dans le rapport à la langue. D'ailleurs, c'est à travers une autre querelle de mots que s'énonce le lien entre le bien dire et le bien revendiquer.

C'est un coup de colère que pousse Maurice Druon contre la féminisation des usages, en décembre 2005, dans *Le Figaro*<sup>8</sup>. La sortie du respectable académicien n'est pas sans rappeler une réaction tout aussi épidermique au seul mot « écrivaine » signée, quelques mois plus tôt, par l'irrévérencieux Frédéric Beigbeder<sup>9</sup>. De l'Immortel au métrosexuel, il est toujours de bon ton de taper sur la féminisation des noms. « Délire collectif », « crime culturel », « ignorance crasse » : pour caractériser cette tendance de l'usage, ils empruntent le registre de la démesure. En plus de partager une même indignation, personnelle et viscérale, contre les noms féminins, ces deux hommes que tout sépare vouent une admiration sans bornes aux femmes qui respectent, dans leur dénomination comme dans celles des autres femmes, la prédominance du masculin.

Pour Druon, c'est « vaillamment » que Mesdames Rozès, Veil, Carrère d'Encausse et Alliot-Marie ont su résister aux pressions démagogiques en adoptant un titre masculin. La répétition, par deux fois, de l'adverbe salue

---

<sup>8</sup> Maurice Druon, « Non à une langue défigurée », *Le Figaro*, 29 décembre 2005.

<sup>9</sup> Frédéric Beigbeder, « Mon premier article réac », *Lire*, février 2005.

leur courage. Attentif aux pratiques de ses pairs, Beigbeder célèbre quant à lui ces femmes qui désignent d'autres femmes au masculin : « ces deux "journalistesses" ne sont ni misogynes ni machistes. Implicitement, elles ont compris que le mot "écrivaine" est dévalorisant (à l'oreille, il souligne la vanité de notre profession plus nettement que le terme masculin). Elles savent que le meilleur moyen de militer pour l'égalité entre les hommes et les femmes est de considérer Virginia Woolf, Colette, Susan Sontag et Elfriede Jelinek comme de grands écrivains. »

Quand elles choisissent le masculin, les femmes politiques sont courageuses, les journalistes pertinentes. Le rappel à l'ordre grammatical introduit une évaluation morale. Toutes ces femmes méritent une mention non pas parce qu'elles savent la grammaire ; mais bien parce qu'elles consentent à pénétrer l'espace public sous le signe de la neutralité.

Mais, comment débattre des différences si celles-ci ne peuvent être publiquement désignées ? Comment peut-on lutter contre les discriminations en préférant la neutralité ? Si des mesures permettent désormais d'incarner le principe de dualité dans les assemblées politiques, les différences n'en sont pas pour autant devenues légitimes. Le rejet des mots qui disent la différence comme l'éloge des femmes qui savent dissimuler leur féminité soulignent combien la diversité fait peur. Là encore, il n'a pas suffi de composer avec la doctrine et de jouer de symboles. Seule une vraie réflexion sur la nature et le statut des différences dans la République pourrait répondre à cette aspiration. Mais, c'est encore une autre querelle de mots qui atteste la difficulté à porter la lutte contre les discriminations dans l'espace public.

« Absurde », « très choquante », « inacceptable », ces adjectifs ont qualifié, sur les ondes, une revendication conjointe du CRAN et du MRAP<sup>10</sup>. Contestant les définitions des mots « colonisation » et « coloniser » proposées par le dictionnaire *Le Robert*, les deux collectifs ont réclamé la mise en place d'un groupe d'études pour en élaborer de nouvelles, acceptables par tous. C'est cette invitation à débattre des mots qui suscite l'indignation d'Olivier Duhamel<sup>11</sup>.

Sur le fond, la polémique porte sur la définition du « colonialisme » proposée par *Le Robert* - « mise en valeur, exploitation de pays devenus colonies ». Elle se résume à une question : l'expression « mise en valeur » vaut-elle acquiescement d'une dimension de la colonisation ou seulement description de ses mécanismes ? Pour Olivier Duhamel, c'est une évidence : « Nous sommes aux antipodes de la justification ». Cette conclusion s'impose au terme d'une discussion de chacun des mots de la définition. Or, s'il sait être convaincant, le seul fait de décortiquer savamment les mots, en soulignant leurs nuances, prouve qu'il y a place pour le débat.

En préambule, le chroniqueur a tenu à rappeler qu'il avait applaudi à la création du CRAN. Il fallait bien

---

<sup>10</sup> Le Conseil Représentatif des Associations Noires (CRAN), fondé le 26 novembre 2005, rassemble aujourd'hui, plus de 120 associations, petites et grandes. Cette fédération a pour objectif de lutter contre les discriminations et le racisme antinoir, et de valoriser la richesse et la diversité des cultures afro-antillaises. Voir le site [www.lecran.org](http://www.lecran.org). Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) puise ses origines dans la période de la résistance. Il mène un combat contre toutes les formes d'exclusion et d'intolérance, et donc contre le racisme et la xénophobie. Son appellation actuelle date de 1977. Voir le site [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr).

<sup>11</sup> *Un cran de trop*, Chronique d'Olivier Duhamel, France Culture, jeudi 7 septembre 2006.

signifier son adhésion à la lutte contre les discriminations avant de lui assigner des limites. À l'évidence, même si les mots sont toujours discutables, il n'est pas souhaitable d'ouvrir le débat, de se positionner sur leurs définitions. Plus encore, comme l'illustre également le cas de la féminisation des usages, il n'est pas acceptable de poursuivre ouvertement des objectifs politiques dans la langue. Comment placer le débat au centre de la pratique démocratique si tous les sujets ne sont pas autorisés ? Comment peut-on appeler de ses vœux une démocratie participative et acquiescer, en même temps, au contrôle du périmètre des débats ?

### *Un parcours dans la langue, un pari pour la démocratie*

Du « *ph* » de nénuphar au « *e* » d'écrivaine, de la définition du colonialisme à la nécessité de simplifier l'orthographe, c'est souvent à travers une seule lettre, un minuscule signe graphique, un simple mot voire un rapide mot d'ordre que les questions de langue entrent dans le débat public. Emblématiques de desseins réformateurs, ces points de cristallisation suscitent des réactions virulentes, démesurées, incompréhensibles. Mais, au lieu de s'attacher à les interpréter, on les traite sur le mode anecdotique, on les balaie comme autant d'épiphénomènes. Pourtant, comme l'illustrent ces trois cas, prises au sérieux, envisagées dans leur succession, leurs histoires, ces querelles de mots prennent un sens politique.

Tandis que mots tabous, concepts-écrans et repoussoirs idéologiques empêchent la progression d'une réflexion dont l'horizon est, de toute manière, borné, c'est dans les à-côtés du débat politique que s'énonce le diagnostic d'une démocratie confisquée. C'est dans les querelles de

mots que s'illustrent le mieux la douleur du débat et le rejet des différences. C'est dans le discours sur la langue que se complète le diagnostic d'un débat politique contraint. C'est à l'occasion de ces coups de colère que se formule et se réitère l'interdiction de débattre des mots. Et si les controverses linguistiques en disaient autant sur la politique que sur les mots ?

Réquisitoires contre la féminisation des noms ou contre la simplification des graphies, éloge des championnats d'orthographe, vulgarisation des règles de grammaire ou encore discours de réception à l'Académie française... Et si tous ces écrits, tous ces propos travaillaient conjointement à créer et à conforter chez l'utilisateur un sentiment de minorité dans sa langue, à faire prendre à l'utilisateur puis au citoyen le pli de la soumission à l'arbitraire, à garantir que le pouvoir, notamment linguistique, soit maintenu dans les mains d'une poignée de semblables ? L'hypothèse dérange. Immédiatement crédible, elle demeure une évidence non démontrée. Pour enfin contribuer à l'étayer, c'est un parcours à travers différents lieux où ça parle de langue qui est proposé. Ces lieux sont innombrables. Les questions de langue suscitent des déclarations passionnées et des débats nourris en France. À la manière d'un guide qui relèverait le défi de présenter un territoire tout à la fois vaste et complètement quadrillé, ce parcours invite à redécouvrir des lieux connus sous un nouvel éclairage. Il est décliné en cinq étapes, cinq hypothèses secondaires qui constituent autant d'invitations au débat.

La première étape consiste en un survol des grandes attractions. Les points de cristallisation des querelles linguistiques émergent de problématiques récurrentes aux épisodes multiples, chaque fois pareils, toujours un peu différents. Féminisation des usages, simplification de

l'orthographe, lutte contre le français : ces trois entreprises de changement linguistique ont suscité bien des colères, des critiques et des commentaires. Refusant l'attraction du détail, le regard porté sur ces discours met en évidence un même mouvement. À travers chaque querelle de mots, c'est la logique démocratique qui est attaquée. Et si les controverses linguistiques constituaient avant tout une occasion d'exprimer sa peur de l'égalité, de dire ce qui ne peut plus se dire dans le débat politique, sa préférence pour l'inégalité ?

La seconde étape invite à un voyage dans le temps. « Mme le ou Mme la ministre ? » : la question semble anecdotique. Pourtant, le débat sur la féminisation des noms de métier a accompagné chaque nouvelle revendication, il a scandé chaque nouvelle avancée vers l'égalité professionnelle. Envisagée dans une perspective historique, cette controverse révèle une doctrine grammaticale qui évolue pour contrer un usage fluctuant. Au fil de ses récurrences, la nécessité d'exclure les usagères du débat s'affirme comme le seul invariant, le seul impératif qui justifie tous les retournements. Et si, au lieu de constituer une exception, la féminisation des noms dévoilait la véritable urgence qui soulève la controverse linguistique ? Et si, dans l'opposition au changement linguistique, il s'agissait moins de rétablir l'ordre grammatical que d'interdire le débat sur les mots ?

La troisième étape propose une immersion dans le quotidien. Avant de faire l'objet de querelles, les questions de langue sont traitées sous forme d'exercices ou d'exceptions à la règle. De l'élève au champion d'orthographe en passant par le simple usager, tous éprouvent avec plus ou moins de distance, contrition et insécurité dans leur rapport à la langue. Et si toutes les occasions de rencontre avec la langue, des plus anodines

aux plus exceptionnelles, fabriquaient et confortaient un rapport de soumission volontaire ? Et si l'apprentissage de la langue entraînait d'abord l'usager – citoyen à obéir sans discuter à un ordre arbitraire ?

La quatrième étape suggère la contemplation d'une face cachée. De la dénonciation de l'amalgame entre genre et sexe à l'éloge du masculin générique, la doctrine évolue pour toujours justifier l'interdiction du féminin. Dans cette succession de rappels à l'ordre, la seule cohérence s'énonce en termes politiques. La règle de grammaire vient dissimuler et compenser l'inéluctable progression de l'égalité. Et si la préférence pour le neutre avait d'abord une logique politique ? Et si la doctrine grammaticale réaffirmait avant tout l'indifférence républicaine aux différences ?

Enfin, la dernière étape introduit dans le Saint des Saints. Le rite qui préside à l'entrée d'un nouveau membre sous la Coupole de l'Académie française consiste en un échange de discours. Formel et érudit, l'exercice n'en est pas moins instructif. Fils d'immigré, noir ou femme, ils ont obtenu le droit de s'asseoir sur l'un des quarante fauteuils numérotés. À trois reprises au cours du dernier quart de siècle, la « différence » a semblé pénétrer ce sanctuaire élevé à la gloire de la pureté de notre idiome. Pourtant, les discours prononcés en ces occasions un peu spéciales célèbrent des semblables. Et si, dans son fonctionnement aussi, l'institution rejetait la diversité ? Et si, des discours sur la langue aux discours de réception, il s'agissait encore et toujours d'affirmer la primauté de ses semblables et de conforter leurs prérogatives ?

Ce parcours propose un tour d'horizon des lieux où la démocratie se confisque. Il révèle et dénonce la part de la langue dans les mécanismes qui tiennent usagers et citoyens à distance du pouvoir. S'il vient compléter le

diagnostic politique, il désigne aussi des pistes vers la démocratisation. Le sens de ce parcours n'est pas seulement critique, son aboutissement se formule comme un pari.

En pensant le rapport des usagers à leur langue, en ouvrant le débat sur les mots, en réintégrant les questions de langue au cœur du débat politique, on peut faire de l'usage un outil de démocratisation de la vie politique. Au fond, le pari est simple, il consiste à affirmer qu'on peut avoir la démocratie à l'usage.

## 1- DIRE L'INDICIBLE

Quand on lit le texte de Frédéric Beigbeder ou l'article de Maurice Druon, ou encore, quand on écoute la chronique d'Olivier Duhamel, ce ne sont pas les réserves sur les luttes féministes ou anticolonialistes que l'on retient. La plupart du temps, ce qui impressionne dans l'un ou l'autre de ces coups de colère, c'est l'érudition de son auteur ; ce dont on discute, c'est du mot ou de sa définition – faut-il dire « écrivain » ou « écrivaine » ? Doit-on revoir les définitions des mots « coloniser » et « colonialisme » ? Finalement, ce qui excuse tout c'est la posture de défenseur outragé de la langue française que ne manque jamais d'adopter le pourfendeur du changement linguistique.

Prétextes à la distinction, ces coups de colère plaisent car ils offrent au lecteur une occasion valorisante d'identification. Exercices ponctuels de virtuosité, ils se noient dans la contingence de l'actualité culturelle. Pourtant, envisagés dans leur répétition, agrégés, ces débats perdent leur dimension anecdotique pour nous parler politique. Toujours particulières dans leur objet, les controverses linguistiques ne sont jamais isolées dans leur signification.

Accord en genre, graphie des mots ou richesse du vocabulaire spécialisé, les terrains de controverses sont pluriels ; les débats qu'ils ont suscités, sur plus d'un siècle, ont scandé la démocratisation de la société française. Si la féminisation des noms se discute dans le sillage de la féminisation des professions et des fonctions, la réforme de l'orthographe constitue un instrument controversé de l'accès de tous à l'éducation. Quant à

l'aménagement terminologique, moins controversé, il s'inscrit dans un combat pour la diversité culturelle. Les controverses linguistiques prennent tout leur sens dans le mouvement social qu'elles accompagnent et compensent.

Véritables exutoires des craintes suscitées par le changement social, elles délivrent un message dont la permanence contraste avec la particularité toujours renouvelée de leurs points de cristallisation. En contrepoint des avancées démocratiques, inéluctables, elles disent que l'égalité fait peur, elles répètent que plus elle tardera à se réaliser mieux ce sera.

En considérant la féminisation des noms dans la succession de ses épisodes, la controverse orthographique dans sa dernière expression et l'aménagement terminologique dans son exception, c'est cette propension tenace et récurrente à user du discours sur les mots pour dire l'indicible qu'il s'agit de montrer.

### *Célébrer l'inégalité entre les sexes*

En démocratie, le combat contre l'égalité est perdu d'avance. Pourtant, les discriminations sont loin d'être éradiquées. Le temps est un allié sûr pour les conservateurs. S'il est délicat de s'opposer à une revendication égalitaire, il est toujours possible de jouer en faveur de l'immobilisme. Difficiles à contester, les revendications féministes remettent en question des équilibres multiséculaires. Les débats qu'elles suscitent offrent un réservoir inépuisable de ces stratégies d'endigement, de contournement et de détournement des objectifs égalitaires.

Tout au long du débat paritaire, personne n'a osé contester le droit des femmes à jouir d'une égalité politique réelle. Beaucoup ont cependant fait valoir le risque d'une dérive communautaire. Si la parité pouvait

faire avancer l'égalité, elle pouvait aussi déstabiliser notre système républicain en réveillant d'autres revendications catégorielles. Il est plus sage de renoncer à un petit bien que de risquer un grand mal, plaident les conservateurs. Contre l'égalité, c'est bien connu, il est toujours efficace de mettre en cause les effets non voulus des réformes. La rhétorique des effets pervers permet de gagner du temps. En revanche, l'efficacité des mots reste souvent dans l'ombre.

Pourtant, c'est en changeant d'objet, en parlant des mots plutôt que de la réalité désignée, que les conservateurs peuvent véritablement prendre l'objectif égalitaire de front. Tout se passe comme si les questions d'usage permettaient de dire dans la langue une résistance à l'égalité impossible à énoncer dans le discours politique. Contre des revendications qui semblent souvent contre nature, le discrédit s'avère une arme essentielle, le discours sur les usages beaucoup plus qu'un défouloir.

C'est en 1984 que le débat sur la féminisation des noms de métier et de fonction sort des grammaires pour entrer sur la scène publique. Dans le sillage du vote d'une loi relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Yvette Roudy, alors ministre des droits de la femme, annonce la création d'une commission de terminologie chargée de féminiser le vocabulaire professionnel. Nommer pour légitimer, son objectif est alors de se donner les moyens de conforter la place des femmes dans toutes les carrières, à tous les échelons. Cette initiative suscite la colère des académiciens. À l'avant-garde du combat contre la féminisation des noms, ils développent une argumentation aux accents théoriques qui dénonce un contresens grammatical et politique. Le genre n'a rien à voir avec le sexe. Vouloir les faire coïncider

dans l'usage est une erreur grammaticale aux conséquences politiques graves.

Près de quinze ans plus tard, l'emploi de titres féminins est collectivement assumé par quelques femmes en position de pouvoir. Au cœur du débat paritaire, leur usage est à l'origine du second épisode majeur de cette controverse. De l'égalité professionnelle à l'égalité politique, le débat linguistique a rythmé les deux moments forts du combat politique pour l'égalité entre les sexes.

Mais, les progrès de l'égalité ne datent pas des années quatre-vingt. Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les ambitions de quelques pionnières défient les lois de la société comme celles de la grammaire. Comment allait-on nommer ces femmes qui accédaient pour la première fois aux carrières de médecin, d'avocat ou de professeur ? Initié dans les colonnes de la presse, le débat se poursuit dans les manuels de grammaire. La polémique n'est pas encore à l'ordre du jour. Pourtant, de la question d'usage à la controverse, il est clair que l'aspiration à l'égalité se décline toujours dans la langue. Réciproquement, la contestation d'un usage féminisé permet de s'exprimer librement sur la féminisation du monde professionnel et politique.

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, l'égalité professionnelle s'apparente encore à un monde à l'envers. En 1897, quand une jeune femme, dument diplômée, revendique le droit de prêter le serment d'avocat, son cas soulève un véritable débat de société. La revendication d'une seule laisse entrevoir l'accès de toutes à la sphère publique. Il faudra trois ans et le vote d'une loi pour autoriser ce qu'aucun texte n'interdit. Entretemps, la presse s'empare du débat.

L'éventualité de l'accès au titre interroge le genre du titre. Plus encore, l'emploi de formes exagérément féminisées permet de dire ses craintes, d'exprimer

combien ce mouvement, perçu comme inéluctable, apparaît choquant, voire dangereux : « Non contente d'être avocate, elle voudra bientôt être magistrate ; et elle le sera, soyez-en convaincus. Elle sera tout ce qu'elle voudra : jugeesse et notairesse, académicienne et forte des Halles. Le mouvement est lancé. »<sup>12</sup> Dans un autre quotidien, résistance au changement et emploi de formes dissonantes vont de pair : « L'avocate s'impose aussi peu que la charpentière, la couvreuse ou la soldate. »<sup>13</sup> Avec toute l'incertitude qui l'entoure, l'usage de formes féminines permet de condenser en quelques mots les craintes suscitées par ce changement social.

Dans les années quatre-vingt, les revendications féministes s'institutionnalisent. Le ministère des droits de la femme, confié à Yvette Roudy, apparaît comme l'un des premiers témoignages du féminisme d'État à la française. La lutte contre les discriminations fondées sur le sexe conquiert sa légitimité sur l'agenda politique. Priorité absolue, l'égalité professionnelle justifie l'aménagement du vocabulaire. La réaction de l'Académie française est publiée dans la déclaration du 14 juin 1984<sup>14</sup>. Si ce texte condamne la féminisation des noms, il peut aussi être entendu comme une réponse à un mouvement qui semble, là encore, inéluctable. Après sa publication, certaines idées redeviennent dicibles.

Conçue comme une force de frappe, la déclaration de juin 1984 pare d'érudition une thèse qui ne s'embarrasse pas de nuances. Trois propositions s'emboîtent dans ce texte court. Essentielle, la première dissocie le genre du sexe, permettant ainsi toutes les transgressions du tabou

---

<sup>12</sup> *Le Gaulois*, 17 novembre 1900.

<sup>13</sup> *L'Aurore*, 25 novembre 1897.

<sup>14</sup> Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984, document consultable sur <http://www.academie-francaise.fr>.

égalitaire. En affirmant qu'« aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel », les académiciens font de la poursuite de l'égalité des sexes dans la langue une entreprise vaine. Surtout, ils s'autorisent à formuler l'inégalité entre le masculin et le féminin comme une règle intangible. Bien entendu, à lui seul, le masculin en vaut deux. Digne héritier du neutre indo-européen puis latin, le masculin est défini comme un genre non marqué : « [...] il a la capacité à représenter [...] les éléments relevant de l'un et l'autre genre. » Comme par hasard, le féminin est affublé de toutes les tares. L'affirmation de sa valeur « discriminatoire » et « dépréciative » incarne la deuxième proposition de cet argumentaire. Elle justifie son emploi limité : chaque fois que cela est possible, on doit lui préférer le masculin. À une époque où les femmes sont encore majoritairement nommées au masculin, l'usage semble arbitrer en faveur de cette thèse. Sa souveraineté fait figure de preuve ultime et de troisième proposition.

À l'abri derrière la caution académique, chacun peut désormais prétendre, avec autorité, que le féminin et le masculin n'ont pas la même valeur, rappeler, avec soulagement, que le masculin l'emportera toujours sur le féminin et, pour finir, constater, avec résignation, que le féminin, éternellement marqué par la faute originelle, aura toujours une connotation péjorative. Bref, pour peu que l'on oublie un instant qu'il s'agit des catégories de la grammaire, ce texte et tous les autres, nombreux, qui reprennent ses arguments déclinent le crédo antiféministe d'une inégalité fondée en nature qui justifie un rôle social et un usage différenciés.

À la fin des années quatre-vingt-dix, la nécessité de dépasser la proclamation d'une égalité formelle entre les sexes a fait son chemin. En dépit des mises en garde du

camp républicain, l'argumentation paritaire a conquis l'opinion. Après bien des rendez-vous manqués, au terme d'une négociation qui a porté sur chaque mot, le 8 juillet 1999, la révision constitutionnelle est adoptée. Elle reconnaît la possibilité d'introduire par la loi des mesures qui favorisent « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». Au-delà de l'attachement au principe de l'égalité entre les sexes, c'est la nécessité d'en faire une réalité qui est affirmée, la pertinence de la différence des sexes en politique qui est reconnue. La formulation est mesurée, néanmoins, elle ouvre une brèche dans le dogme de la neutralité sexuelle du citoyen. S'il est nécessaire de composer des assemblées paritaires, cela veut dire qu'en politique, le sexe des représentants compte. Le péril tant redouté par les tenants de l'universalisme abstrait prend forme, la différence des sexes a droit de cité en politique.

Partie prenante de la dynamique paritaire, la féminisation des usages au plus haut niveau de l'État suscite la colère des académiciens. En janvier 1998, les Immortels demandent publiquement au Président de la République de rappeler les femmes ministres et secrétaires d'État à l'ordre<sup>15</sup>. Seule réponse à leur supplication, la circulaire du 6 mars 1998 confie à deux institutions la mission de travailler à la généralisation de cet usage. Le rapport de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie, rendu public en octobre 1998<sup>16</sup>, puis le guide

---

<sup>15</sup> Académie française, « Adresse à Monsieur le Président de la République, Protecteur de l'Académie française », lettre signée par Maurice Druon, Secrétaire perpétuel, Hélène Carrère d'Encausse, Directeur en exercice, et Hector Bianciotti, Chancelier, Document conservé aux Archives de l'Institut de France, non daté, rendu public le 9 janvier 1998, 4 pages numérotées.

<sup>16</sup> Commission générale de terminologie et de néologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Rapport

*Femme, j'écris ton nom* de l'Institut National de la Langue Française, publié en juin 1999<sup>17</sup>, sont les deux contributions issues de ce processus. Au-delà de leurs divergences, mineures, elles viennent s'inscrire toutes deux en compensation de la réforme politique.

Au moment où le citoyen est reconnu comme un être sexué, les experts linguistiques réaffirment la valeur générique du genre masculin. Au moment où le camp républicain essuie un échec, la Commission Générale de Terminologie et de Néologie inscrit ses recommandations dans une logique universaliste. Tout en reconnaissant qu'aucun obstacle linguistique ou grammatical ne s'oppose à la féminisation des noms, elle recommande de laisser les noms de fonction au masculin. Pour justifier l'emploi générique du genre masculin, elle emprunte explicitement au registre politique : « Les arguments employés, dans leur version républicaine, par une féministe comme Élisabeth Badinter contre les quotas peuvent être repris ici contre l'idée de féminisation des titres. »<sup>18</sup> Débat politique et débat linguistique s'entremêlent. Comme la reconnaissance des deux sexes en politique, l'emploi des deux formes, masculine et féminine, dans la langue est censé ruiner les fondements de notre système politique. Quelques mois plus tard, le

---

au Premier ministre, octobre 1998, non publié, consultable sur <http://www.culture.gouv.fr> et également en lien sur le site de l'Académie française.

<sup>17</sup> Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher, Marie-Josèphe Mathieu, (INaLF-CNRS), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Préface de Lionel Jospin, La documentation française, 1999.

<sup>18</sup> Commission générale de terminologie et de néologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, op.cit., note de bas de page 65 page 45.

qualificatif « républicain » fait son entrée dans le vocabulaire de la grammaire.

Le guide *Femme, j'écris ton nom* intègre les mises en garde de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie en limitant strictement l'emploi des formes féminines. En dehors des cas où il s'agit de nommer une femme singulière, identifiée, le guide recommande l'usage générique du masculin, tant au pluriel qu'au singulier. Si l'on doit désigner une femme ministre au féminin, on doit employer le masculin singulier quand il s'agit de définir les attributions du ministre de l'Éducation nationale. Ainsi, dans la rédaction d'une offre d'emploi ou d'un avis de concours, les formulations de type : « Recrutement d'un ou une attaché(e) parlementaire » doivent être évitées et remplacées par un énoncé au masculin. En l'absence d'arguments linguistiques, l'attachement à un usage dit « républicain »<sup>19</sup> vaut justification de la règle de grammaire. Contestée dans la sphère politique, la logique républicaine fait son entrée dans la langue ; désavouée au cœur de nos institutions, la neutralité sexuelle du citoyen est érigée en règle d'usage. Elles pourront toujours s'énoncer dans la langue.

La perspective historique apporte un premier démenti à la thèse de l'étanchéité des deux sphères, politique et linguistique. Du 19<sup>e</sup> siècle à nos jours, la féminisation des professions puis des fonctions politiques a systématiquement soulevé des questions d'usage. Plus encore, à chaque fois, le débat sur la féminisation des noms a permis d'exprimer la résistance que suscite le bouleversement social. À travers le discours de la correction linguistique, c'est aussi l'entrée des femmes

---

<sup>19</sup> Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher, Marie-Josèphe Mathieu, (INaLF-CNRS), op. cit., p. 39.

dans la sphère publique que l'on veut encadrer, l'inéluctable que l'on veut maîtriser.

### *Préférer le passé*

Immémoriale, la controverse orthographique se répète depuis plusieurs siècles. Quels que soient ses points de cristallisation, toujours différents, elle se résume au choix d'une norme plus ou moins proche de l'usage. Dès le 18<sup>e</sup> siècle, l'élection de la plus savante s'est traduite par l'ajout de lettres latines, dites étymologiques, à l'ancien français. Ces effets graphiques sont devenus les exceptions qui condamnent l'usager à l'incompréhension, l'acculent à la faute et font de l'orthographe un mode de sélection injuste. À chaque préfiguration de réforme, la discussion de ce choix permet de se prononcer librement sur l'organisation de la société et les institutions censées en assurer la mobilité.

Si la célébration des anomalies et autres bizarreries de l'orthographe est au service de la distinction injustifiée d'une élite ; le discours qui loue l'effort, inutile, de leur apprentissage permet de dénoncer le laxisme de l'école. Abstraction faite du contexte linguistique, on peut y lire un réquisitoire contre l'institution dont la mission conjugue les valeurs de démocratisation et de méritocratie, mais aussi, une mise en garde qui associe son ouverture à une forme de décadence.

Le dernier débat orthographique s'est déroulé entre 1988 et 1991. Il s'est soldé par l'adoption d'un ensemble de rectifications dont la modeste tranche avec la démesure des opinions émises sur la scène publique. Pensées pour faciliter l'apprentissage des jeunes générations, validées par l'Académie française, publiées au *Journal officiel*, les rectifications de 1990 demeurent inconnues de la plupart des usagers. Au cours des quinze

dernières années, aucune initiative n'a été prise pour faire connaître aux usagers les règles qui leur auraient simplifié l'écriture. Au moment où une enquête le confirme<sup>20</sup>, le ministre de l'Éducation nationale s'empare de la question globale de l'apprentissage de la langue. Tandis que les experts regrettent cet immobilisme, responsable de la persistance des graphies traditionnelles, le ministre cherche à rassurer. Au lieu de rattraper le temps perdu, il se tourne vers le passé.

L'apprentissage de la lecture, au printemps 2006, puis celui de la grammaire, en automne, ont fait l'objet de déclarations politiques. On s'éloigne un peu des graphies, mais, encore et toujours, il est question des premiers contacts avec la langue. Dans les deux cas, le ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, a dénoncé le jargon des méthodes employées par les enseignants. Taxé de passéisme, il s'est inscrit en faux contre ces accusations. Néanmoins, il a continué à plaider en faveur « des recettes de bon sens éternelles »<sup>21</sup>. En matière de lecture, il n'y eut qu'un mot d'ordre : haro sur la méthode globale. Elle n'est plus appliquée depuis des années, rétorquent les enseignants et leurs représentants qui font valoir le panachage, sur le terrain, des méthodes syllabique et globale. Peu importe. Syllabique ou globale, l'alternative est bien sûr artificielle. À travers elle, c'est un autre choix que le ministre propose ; un choix entre un monde rassurant, où l'on apprend pas à pas, et un monde

---

<sup>20</sup> Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jecic, *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*, Coll. Les Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 1, Presses Universitaires d'Orléans, 2006, 154 p., Préface de Pierre Encrevé.

<sup>21</sup> « Après la lecture, Gilles de Robien s'attaque à l'enseignement de la grammaire », *Le Monde.fr avec AFP*, 29 novembre 2006.

complexe, qui ne se laisse pas facilement appréhendé. Tandis que la société française est violemment interpellée par une jeunesse qui se désespère, le ministre propose d'arrêter le temps, de retrouver la stabilité perdue d'un monde où les générations successives se comprenaient et pouvaient s'entraider.

Les instructions concernant la grammaire vont dans le même sens. En dépit du déni de son auteur qui se défend de vouloir « revenir à la grammaire de papa »<sup>22</sup>, la gentille histoire qui ouvre le rapport Bentolila<sup>23</sup> a les accents d'une nostalgique affabulation. La scène se passe dans une cour d'école primaire, situation dans le temps (juin 2005) et prénoms des enfants donnent au récit une allure de réalité. La maîtresse propose à ses élèves un exercice de logique. Sa persévérance et son perfectionnisme sont érigés en exemples : « cette maîtresse est une “résistante” (comme toutes devraient l'être). Elle ne s'en laisse pas conter. Elle ne se contente pas d'un simple constat ; la seule nomination des choses ne la satisfait pas. »<sup>24</sup> Cette institutrice fait figure d'exception. Elle incarne des qualités rares parmi les enseignants. Le ton est donné.

Il fut un temps où les responsables de l'Éducation nationale mettaient ouvertement en cause l'inadaptation des enseignants et de leurs méthodes au jeune public, leur incapacité à les préparer aux enjeux du futur. Les conséquences furent sévères dans les rues puis dans les

---

<sup>22</sup> « Après la lecture, Gilles de Robien s'attaque à l'enseignement de la grammaire », *Le Monde.fr avec AFP*, 29 novembre 2006.

<sup>23</sup> Alain Bentolila, en collaboration avec Dominique Desmarchelier et Erick Orsenna, *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, 29 novembre 2006, en ligne sur le site du ministère de l'Éducation nationale [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

<sup>24</sup> Alain Bentolila, en collaboration avec Dominique Desmarchelier et Erick Orsenna, *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, op. cit., p. 2.

urnes. Aujourd'hui, la volonté de réformer les programmes scolaires s'appuie sur un constat similaire. Implicitement, les enseignants et leurs méthodes inadaptées sont accusés de gâcher des générations d'enfants. Mais, au lieu de viser les premiers responsables de l'apprentissage, on vise les premières notions qui guident cet apprentissage. En énonçant ce que devrait être le rapport des jeunes générations à leur langue, on se permet d'exprimer des critiques qui étaient, il y a seulement quelques années, indicibles. Commandes et instructions ministérielles constituent le dernier avatar d'un discours qui résiste au changement social en mettant en cause le changement linguistique raisonné.

### ***Rejeter l'étranger***

De « logiciel » à « courriel » en passant par « zone euro » ou « dégazage », des milliers de termes nouveaux ont été créés par des commissions de terminologie spécialisées. Tous n'ont pas réussi leur entrée dans la langue. « Épinglette » (pour *pin's*), « mercatique » (pour *marketing*), « restaupouce » (pour *fastfood*) ou encore « aguichage » (pour *teasing*) comptent au nombre de ces créations qui n'ont pas su convaincre les usagers et, surtout, les professionnels concernés. Les quelques remarques teintées de dérision que peuvent, à l'occasion, susciter ces mots ne perturbent en rien le consensuel silence qui entoure l'aménagement terminologique<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Les listes de termes proposés par les commissions de terminologie sont régulièrement publiées au *Journal officiel*. Pour donner un ordre d'idée de l'impact de ces travaux sur notre vocabulaire, le « Répertoire terminologique, édition 2000 » (*Journal officiel* du 22 septembre 2000, « Avis et communications », 192 pages) rassemble plus de 2 500 termes appartenant à des domaines aussi divers que la génétique moléculaire, les sciences et techniques spatiales, l'économie

Depuis plus de trente-cinq ans, les travaux menés au sein des commissions de terminologie enrichissent, modernisent et renouvèlent le vocabulaire français dans l'indifférence générale. À bien des égards, ce volet de la politique linguistique constitue l'exception qui confirme la règle.

L'étendue du consensus a la démesure de la virulence des controverses. Pour en rendre raison, on évoque souvent la spécialisation du vocabulaire concerné. Certes, l'adaptation des termes techniques employés dans les secteurs de la finance ou de l'industrie agroalimentaire ne touche pas aux structures de la langue. D'un autre côté, comme en attestent les exemples précédemment cités, bien des mots de notre vocabulaire courant sont concernés, voire issus de l'aménagement terminologique. Pour comprendre cet assentiment, comme pour interpréter la contestation, il faut se détacher de l'objet, spécialisé, pour s'intéresser à la logique de l'action.

Depuis le début des années soixante-dix, c'est la nécessité de trouver des équivalents français aux termes étrangers, principalement anglo-saxons, qui a justifié cette intervention publique sur la langue. De droite comme de gauche, tous les gouvernements ont poursuivi avec constance et détermination la politique d'aménagement terminologique. Certes, depuis la première version, en 1972, du décret relatif à l'enrichissement de la langue française, les missions des commissions de terminologie ont évolué. À l'époque, il s'agissait ouvertement de « proposer les termes nécessaires soit pour désigner une réalité nouvelle, soit pour remplacer *les emprunts indésirables aux langues étrangères.* »<sup>26</sup> Dès la version

---

et les finances ou l'informatique. Ces créations sont le fruit des travaux des commissions de terminologie entre 1973 et 1996.

<sup>26</sup> Souligné par l'auteur.

suiuante de ce décret<sup>27</sup>, la formulation guerrière qui visait les nombreux emprunts à la langue anglaise a été abandonnée. Reformulée en termes de rayonnement du français, la politique d'aménagement terminologique reste pourtant toujours plus défensive que progressiste.

Quelle politique permet de s'opposer à l'entrée des (mots) étrangers sur le territoire national (de la langue) et de faire subir à ceux qui réussissent à s'infiltrer une assimilation raisonnée (une francisation réfléchie), si ce n'est l'aménagement terminologique ? C'est sans doute parce qu'elle peut s'énoncer à travers un discours de fermeture que cette politique est incontestée. À sa lumière, il semble évident que, dans les autres cas, c'est moins l'intervention sur la langue qui fâche que l'occasion de développer une logique antidémocratique qui est saisie.

Exception qui confirme la règle, la politique d'aménagement terminologique rassure. Plus encore, au cours des dix dernières années, elle a su conforter en coulisse, les positions défendues haut et fort par l'Académie, notamment sur le genre.

Préparé par un gouvernement de droite, le dernier décret relatif à l'enrichissement de la langue française signe le retour en force de la Compagnie au sein de la politique terminologique. Non seulement tous les termes proposés par les commissions spécialisées sont, en dernier ressort, soumis pour avis à l'Académie, mais ses membres occupent des places stratégiques au sein de la nouvelle Commission Générale de Terminologie et de Néologie.

---

<sup>27</sup> Décret n° 72-19 du 7 janvier 1972. Après ce texte initial, trois versions successives du décret relatif à l'enrichissement de la langue française ont été publiées au *Journal officiel* : décret n° 83-243 du 25 mars 1983, décret n° 86-439 du 11 mars 1986, décret n° 96-602 du 3 juillet 1996. Cette dernière version de 1996 est actuellement en vigueur.

Son secrétaire perpétuel en est membre de droit, un autre académicien, Gabriel de Broglie, a été reconduit deux fois dans ses fonctions de président, tandis qu'un troisième, Erik Orsenna, a été nommé au titre de personnalité qualifiée. Logiquement, depuis 1996, les rappels à l'ordre de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie ont décliné les positions académiques.

Saisie en 1998 par le Premier ministre pour faire le point sur la féminisation des usages, la Commission, pierre angulaire du dispositif d'aménagement terminologique, peut se prononcer à tout moment sur l'ensemble des questions de vocabulaire qui ne relèvent pas des commissions spécialisées. C'est au titre de sa compétence générale sur la langue qu'elle a émis en juillet 2005 des recommandations sur les « équivalents français du mot *gender* »<sup>28</sup>. Court, ce texte emprunte des chemins d'argumentation connus, tout en abondant lui aussi le registre de l'exception.

Si, de déclarations académiques en recommandations terminologiques, l'objectif est toujours le même : découpler le « genre » et le « sexe » et sanctuariser cette première catégorie dans le discours formel de la grammaire. La défense du français ou ce qui revient au même, le rejet de l'emprunt étranger donnent à cette colère un tour légitime.

Catégorie controversée de la langue, le « genre » est aussi une entrée du vocabulaire des sciences humaines et sociales. Couramment employé dans les sphères académique et politique, il est attesté dans de nombreux enseignements et publications. Son introduction dans le vocabulaire de la recherche a répondu à la volonté de

---

<sup>28</sup> Commission Générale de Terminologie et de Néologie, « Recommandations sur les équivalents français du mot *gender* », *Journal officiel* n° 169, 22 juillet 2005.

s'affranchir de la catégorie biologique du « sexe » et de ses dérivés. Sa généralisation a autorisé le développement d'un courant de pensée qui interroge la construction historique, sociale et politique des identités sexuées et des rapports entre hommes et femmes.

À travers la féminisation des noms, l'Académie française a dénoncé la recherche d'une adéquation entre genre grammatical et sexe du référent ; dans la même logique, la Commission considère comme inutile l'extension de sens du mot « genre » pour désigner objet d'étude et méthode d'analyse de ceux et celles qui s'intéressent aux rapports entre les sexes. Si le débat sur les noms de métier a permis d'affirmer haut et fort l'inégale valeur du masculin et du féminin, seule la critique du « genre » permet aujourd'hui de s'insurger contre la diffusion et la prégnance de recherches produites à partir de cette notion et de ses dérivés. Qu'il soit, ou non, fondé, le discours de la correction grammaticale permet de qualifier « d'abusif » l'usage du mot « genre » ; il autorise à considérer comme inutiles, voire fautives, des expressions telles que « *gender awareness, gender bias, gender disparities, gender studies...* » qui ont constitué autant de jalons pour les chercheurs et les chercheuses du domaine.

Le « genre » a accompagné l'institutionnalisation d'un questionnement transversal, il en incarne l'autonomie et la pertinence. Déconseiller son usage revient à s'inscrire en faux contre le développement de ces travaux dans le champ scientifique. Au moment où la nécessité de valoriser des recherches méconnues se substitue au diagnostic formulé en termes de retard français, la leçon de bon usage vient à point. Hors contexte polémique, la Commission abonde la position académique. Non seulement elle contribue à sanctuariser la catégorie du

genre, mais elle entre en résistance contre une dynamique porteuse d'un bouleversement des hiérarchies sociales.

D'un autre côté, le texte de la Commission prend aussi l'allure d'un nouveau combat contre la culture anglo-saxonne. Dans cette autre dimension s'affirme son statut dérogatoire. Dès son titre, il est question des « équivalents français du mot *gender* » et non du « genre ». À de rares exceptions près, pourtant, c'est en français que le terme incriminé est employé. Peu importe, la Commission veut dénoncer l'américanisation de notre idiome national. Certes, les *gender studies* ont connu un développement plus précoce que les études de genre. Mais, quand cette problématique a pénétré le champ intellectuel français, la traduction du *gender* a semblé évidente, même si son emploi a fait débat. Comme en anglais, la désignation des rapports sociaux de sexe est venue enrichir la définition d'un mot qui évoquait une catégorie de la grammaire, des classes d'êtres, d'animaux ou d'écrits littéraires. Cet ajout n'est pas allé de soi, mais ce n'est pas l'emprunt à l'anglais que ses détracteurs ont pointé.

À la différence de termes comme *software* ou *podcast* qui, tout en désignant des réalités nouvelles, n'avaient pas à priori d'équivalents en français, le *gender* disposait d'une traduction en usage. En faisant du terme anglais la cible de son propos, la Commission veut agiter l'étendard de la défense du français. Elle assimile l'enrichissement d'un terme existant à un emprunt étranger et, implicitement à une menace. Elle utilise le dispositif d'enrichissement de la langue française pour, elle aussi, dénoncer l'utilisation du « genre ». Dérogatoire et instructif, cet avis rappelle que les questions de genre se traitent dans la démesure. Il illustre la caricature des logiques à l'œuvre dans les rappels à l'ordre linguistique.

Il confirme qu'il se joue toujours autre chose que le bon usage dans les discours sur la langue.

Dans une société qui a fait de l'égalité une de ses valeurs cardinales, toute forme d'inégalité nous semble injustifiable. En même temps, la marche inexorable vers une société des égaux paraît transgressive, car elle bouleverse des hiérarchies si anciennes qu'elles ont pris une coloration naturelle. Universelle, inscrite au fondement de l'ordre social, l'inégalité entre les sexes est exemplaire de ces constructions immémoriales dont la remise en cause dérange. La démesure des controverses sur le genre a permis l'expression des résistances à ce changement social. Elle a mis en lumière une utilisation de la langue, dessiné des pistes de réflexion. La place qui est consacrée à ces controverses est à la mesure de leur intérêt dans la réflexion sur la démocratisation de la société. À rebours de la tentation d'un traitement séparé ou anecdotique de ces questions, le genre a constitué ici un point de départ.

Au fond, dans un contexte où l'inégalité semble une anomalie, mais où l'égalité fait peur, la définition d'un projet de société s'apparente à une injonction paradoxale. Parce qu'elles permettent de dire dans la langue ce qui est devenu indicible dans le débat politique, les controverses linguistiques représentent un moyen de résoudre cette contradiction profonde et durable du système démocratique. Et ce ne sont pas des paroles en l'air... Peur de l'altérité, vénération du passé et soumission à la nature, les discours qui résistent à la logique démocratique sont efficaces car ils vont dans le sens des préjugés. En réaffirmant le fondement naturel des inégalités, ils ont la capacité de les revivifier à la racine.

Esquissée à travers la succession des controverses, la logique antidémocratique se décline à l'intérieur de

chaque cas et, même, hors des moments de crise. C'est la nécessité de l'exclusion qui anime le débat sur la féminisation des noms, c'est la pédagogie de la soumission qui fait le quotidien du rapport à la langue.

## 2- EXCLURE DANS L'URGENCE

Directeur éditorial du dictionnaire *Le Robert*, Alain Rey, est directement mis en cause par la revendication conjointe du CRAN et du MRAP concernant le mot « colonisation » et ses dérivés. Interrogé dans *Libération*<sup>29</sup>, il tente à son tour de démontrer que l'expression « mise en valeur » n'est pas forcément laudatrice. Enfonçant le clou, il précise que seule « l'inculture économique » autorise les militants à contester l'évidence. La dénonciation du fait colonial est peut-être transparente pour celui qui sait, en tout cas, Alain Rey éprouve le besoin de disqualifier ses adversaires pour prouver qu'ils ont tort.

Dans la défense de son pré carré, le célèbre lexicographe a trouvé un allié en la personne du chroniqueur de France Culture. Bien au-delà de l'interprétation des mots, ce qu'Olivier Duhamel désapprouve vraiment par-dessus tout dans cette affaire c'est la demande de concertation portée par les deux collectifs. Ce qu'il qualifie de « choquant » dans cette revendication, c'est qu'elle menace de « piétiner la liberté des linguistes et celle des éditeurs ». Derrière son indignation outragée, ce n'est pas la liberté qu'il défend, mais bien le privilège de quelques-uns de discuter le sens des mots.

Mobilisés, les dignes représentants de la culture légitime ont mis hors-jeu les militants du CRAN et du MRAP. L'affaire a provoqué quelques remous dans la

---

<sup>29</sup> Alexandra Bogaert, « Colonisation : Alain Rey contre "l'inculture économique" », *Libération*, 7 septembre 2006.

presse. Mais, finalement, pas une virgule de l'édition 2007 du *Robert* n'a bougé.

La récurrence de la controverse sur la féminisation des noms en fait un terrain d'investigation privilégié. Chaque nouvel épisode ressemble au précédent. Pourtant, si le scénario se répète, ce n'est jamais à l'identique. Collectivement assumée, individuellement défendue, l'opposition de l'Académie française à cet usage compte parmi les constantes du débat. Que la revendication soit portée par quelques militantes ou par des femmes en position de responsabilité, que les femmes rejettent ou adoptent les formes féminines, que l'usage entérine ou non les changements proposés, l'Académie s'y oppose. Pour maintenir sa position dans un contexte qui fluctue, elle adapte ses arguments. Au fond, le seul véritable invariant qui se dégage de la succession de ses discours est l'indignation suscitée par l'incursion des femmes sur le terrain linguistique.

Pour dire les choses abruptement, qu'ils soient construits comme de vrais réquisitoires, nourris par la connaissance des langues anciennes, reformulés en termes structuralistes ou appuyés sur des exemples savants, tous les argumentaires contre la féminisation des noms se résument à un seul mot d'ordre : « sortez-les ! »

Ponctuelle et sans suite, la polémique sur le mot « colonisation » et ses dérivés mettait en évidence un invariant que seule la répétition du débat sur la féminisation des noms permet d'attester.

### *Abuser la confiance*

Dès le 19<sup>e</sup> siècle, la quête de l'égal accès à toutes les carrières interroge l'usage. Si les journalistes relaient ces interrogations, quelques militantes leur donnent une dimension revendicative. Souvent individuelles, leurs

initiatives demeurent inabouties. Pourtant, plusieurs femmes ont laissé des traces écrites de leur engagement. Signés par des inconnues ou des personnalités, publiés dans des revues confidentielles ou lus en séance de l'Académie française, les quelques textes qui réclament la féminisation des noms forment un ensemble cohérent.

À l'époque, l'emblème de cette revendication est la suffragiste radicale Hubertine Auclert. Les billets qu'elle a signés durant treize années consécutives dans les colonnes du quotidien *Le Radical* témoignent de ses convictions. Non seulement, sous sa plume, tous les noms désignant des femmes sont au féminin, mais plusieurs de ces textes plaident explicitement pour une clarification et une uniformisation de l'usage : « Depuis longtemps, nous avons, dans toutes les branches de l'enseignement scientifique et artistique, des femmes professeurs. Eh bien, pourquoi n'y a-t-il pas de féminin pour les dénommer ? »<sup>30</sup> La question est déclinée pour un petit nombre de professions et quelques fonctions comme *juré* et, bien entendu, *électeur*. D'autres femmes, d'autres publications relaient le même constat qui s'oriente invariablement vers la comparaison des qualités euphoniques des noms en concurrence. *Professeur* ou *professeuse*, *docteur* ou *doctoresse*, *auteur*, *autrice* ou *auteuse* ? À l'évidence, la langue du 19<sup>e</sup> siècle forme aisément les féminins. Le problème est moins de créer de nouvelles formes que d'élire celle qui entrera dans l'usage officiel.

Bien entendu, cette démarche n'est pas exempte d'arrière-pensées. Ces noms auxquels le dictionnaire ne reconnaît pas de formes féminines ne sont pas n'importe lesquels. Dans une publication féministe, un parallèle entre la condition des femmes et les mots disponibles pour

---

<sup>30</sup> Hubertine Auclert, "Féminisez la langue", *Le Radical*, 12 août 1900.

la décrire est esquissé : « Il y a des mots qui n'ont pas de féminin dans notre belle langue, et, naturellement, ce sont ceux qui sont le plus élevés dans la hiérarchie intellectuelle. »<sup>31</sup> Mais, à l'instar de ses contemporaines, l'auteure, pourtant dissimulée derrière un pseudonyme, ne va pas jusqu'à dire que les femmes ne sont nommées que là où il est admis qu'elles parviennent. La correspondance n'est ni posée ni illustrée explicitement. L'absence de formes féminines reconnues ne constitue pas encore un préjudice pour les femmes nommées.

Problème de langue avant d'être un problème de femmes, l'incertitude qui caractérise l'usage ne relève pas, en dernière instance, des militantes. En dépit d'une préférence affichée pour le féminin, celles qui s'expriment sur le sujet remettent systématiquement l'arbitrage entre les mains des académiciens. Après avoir posé le problème, suggéré une solution, l'article signé du pseudonyme d'Aristophana dénonce l'inertie de l'Académie. Tous les billets d'Hubertine Auclert qui abordent la question se concluent par une interpellation des académiciens. Plaidoyers pour la féminisation des noms, ces textes exhortent les gardiens de la langue à prendre position. Au 19<sup>e</sup> siècle, les questions d'usage n'ont de solution qu'académique.

Une femme, romancière méconnue, a poussé la logique jusqu'au bout en adressant un courrier à l'Académie française, sous couvert de son chancelier Jules Claretie. En 1891, Marie-Louise Gagneur invite officiellement les académiciens à féminiser « un certain nombre de mots restés jusqu'à présent masculins, tels que : *auteur, écrivain, orateur, docteur, administrateur, sculpteur,*

---

<sup>31</sup> Aristophana, « La Féminisation des mots », *L'Esprit de la femme*, n° 21, 20 septembre 1891.

*partisan, témoin, confrère*, et jusqu'à *sauveur* [...] »<sup>32</sup> et, plus généralement, à s'emparer de ce problème d'usage. Lue en séance, publiée et commentée dans la presse, cette lettre a suscité des réactions instructives. Elles permettent d'inscrire la position contemporaine de l'Académie dans une continuité.

Il faut beaucoup de patience et d'attention pour retrouver trace de cette requête dans l'activité de l'Académie. Mais, voilà ce que l'on peut lire dans le procès-verbal de la séance du jeudi 23 juillet 1891 : « Il est donné lecture d'une lettre de Madame Gagneur qui appelle l'attention de l'Académie sur une question de langue. »<sup>33</sup> Confronté à ce document d'époque, un historien non averti ne pourrait même pas imaginer l'objet de ce courrier. Publiquement sollicitée, l'Académie ne pouvait pas complètement passer sous silence cette démarche. Elle fait le minimum : une simple lecture dont le compte rendu, laconique, confirme que les termes « féminin » ou « féminisation » n'ont pas droit de cité au sein de l'institution. Le débat est repoussé à l'extérieur de la Coupole.

Dans la presse, la publication de cette lettre donne lieu à un échange entre la signataire et deux académiciens, Charles de Mazade et Leconte de Lisle<sup>34</sup>. Le premier

---

<sup>32</sup> Marie-Louise Gagneur, « À Monsieur Jules Claretie, chancelier de l'Académie française », *Le Figaro*, 23 juillet 1891

<sup>33</sup> Académie française, *Registre des procès-verbaux de l'Académie française de 1887 à 1900*, Archives de l'Institut de France, p. 292.

<sup>34</sup> La lettre de Marie-Louise Gagneur a été publiée dans la « tribune du *Figaro* ». Quelques jours plus tard, son propos est résumé dans *Le Matin* en introduction aux réactions des deux académiciens : « Masculin et féminin. Une question soumise à l'Académie française », *Le Matin*, 26 juillet 1891. Interpelée par ces réactions, Marie-Louise Gagneur adresse une longue lettre au directeur du journal qui développe son point de vue, mais restera sans réponse :

s'attache à rendre raison du silence de l'Académie. Évoquant le travail de préparation du dictionnaire, Charles de Mazade déclare : « Le mot *auteur* viendra donc prochainement et, naturellement, reparaitra la lettre de Mme Gagneur. Je ne vois pas de mal à ce qu'on y donne satisfaction, à condition qu'on le fasse d'une manière logique et rationnelle. » La consultation des procès-verbaux de l'Académie française nous renseigne sur l'avancée de travaux qui se déroulent, bien entendu, dans l'ordre alphabétique.

Le 23 juillet 1891, date à laquelle la lettre de Marie-Louise Gagneur a été lue en séance, ce sont les mots *avancé* et *avantage* qui ont été étudiés. Le mot *auteur* a quant à lui fait l'objet de trois séances : le 31 janvier, le 7 et le 14 février 1889 ! Plus de deux ans passés sur une même lettre, la lenteur de la mise à jour du dictionnaire n'est pas un mythe. Illustrée, elle laisse présager du temps à attendre pour que l'examen du mot *auteur* revienne sur l'agenda académique. À titre indicatif, cinquante-sept ans séparent la 7<sup>e</sup> édition (1878) de la huitième, alors en préparation, et finalement parue en 1935 ; c'est, à ce jour, l'intervalle le plus long entre deux dictionnaires de l'Académie.

La détermination des académiciens à éviter le débat se confirme. Tant d'autres noms auraient pu justifier l'examen de cette question. La fixation sur le mot *auteur*, l'inscription de sa féminisation dans la chronologie du dictionnaire reportent le débat à une échéance si lointaine qu'elle devient improbable. Implicitement, les académiciens se reconnaissent compétents sur cette question d'usage. Ils s'en saisissent, mais demandent de la patience aux militantes. Laissez nous faire, le temps

---

« Masculin et féminin. Réponse de Mme Gagneur aux objections des académiciens », *Le Matin*, 13 août 1891.

viendra, semblent-ils répondre... En inscrivant la féminisation des noms dans une temporalité qui ne peut les engager à l'échelle de leur existence, non seulement les académiciens se soustraient au débat, mais ils en excluent les femmes concernées.

Se sentant si peu menacés dans leurs prérogatives par ces quelques militantes qui leur font confiance, ils se laissent cependant prendre au jeu et formulent, sur le fond, quelques idées très modernes. Pour Leconte de Lisle, les formes en *esse* sont à proscrire. Prudent, il préconise l'accord du seul article sur le modèle *une professeur* ou *une écrivain*. Près d'un siècle avant la création d'une commission de terminologie sur le sujet, l'académicien recommande une féminisation à minima. Cette solution, modérée mais généralisable, reconnaît implicitement la nécessité de décliner les noms dans les deux formes, masculine et féminine. Elle fera l'objet du premier article de la circulaire, tant décriée, du 11 mars 1986.

De son côté, Charles de Mazade va plus loin que les féministes de l'époque n'iront jamais sur ce terrain. Il récuse la féminisation d'*écrivain* au motif que « la carrière d'écrivain n'est pas celle de la femme. » Loin d'invoquer la grammaire, il fait de l'illégitimité des femmes dans la profession un obstacle à la féminisation du titre. Les femmes peuvent être nommées au féminin dans les fonctions où elles sont légitimes. La règle d'usage se déduit du statut des femmes dans la société. La grammaire et le social s'entremêlent. L'équation est posée, elle est inédite, mais passe alors inaperçue.

Réserver le débat pour conserver ses prérogatives, récuser les féminins sans véritable mobile grammatical : les constantes de la ligne académique sont posées.

### *User du paternalisme*

Devenue politique, l'entreprise empiétait ouvertement sur les privilèges académiques. La riposte a été à la mesure de l'outrage ressenti. La déclaration du 14 juin 1984, officieusement attribuée à Claude Lévi-Strauss et Georges Dumézil, comme l'article signé par ce dernier<sup>35</sup>, ont été pensés pour frapper fort. Axe central de l'argumentation, la distinction entre genre grammatical et sexe biologique n'a de sens que politique.

En posant qu'« aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel », en substituant les qualificatifs « marqué » et « non marqué » aux traditionnels « féminin » et « masculin », l'Académie trace une ligne de démarcation infranchissable entre genre et sexe, langue et société<sup>36</sup>. Séduisante, l'idée d'une langue qui fonctionnerait comme une sphère autonome, imperméable à la société qui la parle, est difficilement tenable. À distance de la controverse, le linguiste Michel Arrivé apporte les éléments qui permettent de situer la position défendue par l'institution dans la tradition grammaticale et d'en confirmer la marginalité.

Michel Arrivé propose un inventaire ordonné des contributions théoriques qui ont tenté de rendre raison des rapports entre l'opposition des genres et la différence des sexes<sup>37</sup>. Attestant du caractère controversé de la question, son article montre combien il est difficile de nier que la

---

<sup>35</sup> Georges Dumézil, « Mme Mitterrande, Mme Fabia », *Le Nouvel Observateur*, 7 septembre 1984.

<sup>36</sup> Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984, document consultable sur <http://www.academie-francaise.fr>.

<sup>37</sup> Michel Arrivé, « De quelques oscillations des théories du genre dans l'histoire récente de la linguistique », *Linx*, Actes du colloque « Genre et langage » tenu à Paris X Nanterre les 14-15-16 décembre 1988, n° 21, novembre 1989, pp. 5-15.

distinction des deux genres ait partie liée avec la différence des sexes, au moins pour les êtres animés. Son classement fonctionne par distinctions successives. Il sépare d'abord les contributions qui considèrent le genre comme catégorie vide de celles qui lui donnent un sens, inspiré d'un sexe réel ou symbolique. Dans ce premier groupe, il isole trois positions possibles. Les « habiles » et les « prudents » étudient en priorité le cas des inanimés pour poser l'arbitraire du genre comme principe. Puis, d'une façon ou d'une autre, ils finissent par admettre que, pour les noms désignant des êtres animés, le genre peut avoir une valeur sexuelle. Quant à ceux qui, à l'instar de l'Académie, font du genre une catégorie entièrement arbitraire, Michel Arrivé les qualifie de « téméraires ». En effet, après examen des différents cas et confrontation des interprétations qu'ils ont suscitées, une seule conclusion s'impose : « pour des langues telles que le français ou l'allemand, poser que la catégorie du genre est totalement vide de sens, cela exige un gout prononcé pour le paradoxe ! »

Portée par la légitimité de ses rédacteurs, la position de l'Académie a convaincu ; une fois la tension retombée, elle s'avère seulement tenable, à la limite. La thèse de l'arbitraire du genre n'est qu'une allégation pensée pour faire de la langue un sanctuaire, accessible aux seuls initiés. Par cette contribution plus politique que linguistique, l'Académie a voulu mettre les usages à l'abri des incursions militantes, les soustraire une fois de plus au débat public.

À l'époque, quand il s'agit de nommer une femme, le plus souvent, c'est le masculin qui l'emporte. L'usage valide les recommandations de l'Académie et renforce la thèse de l'autonomie de la langue, monde clos régi par les seules lois de la nature. Pleins de gratitude, les

académiciens ne tarissent pas d'éloges à son égard. Les derniers mots de la déclaration réaffirment sa souveraineté pour mieux condamner les changements volontaires : « Ils [ces changements] risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier. » Dans un style plus exalté, Dumézil lance aux partisans de la féminisation des noms : « Laissons faire la nature ou faisons des chefs-d'œuvre. » De rappel à l'ordre en défi, on devine la même ambition d'opposer le libre usage aux changements forcés.

Partout présente, l'idée de nature fonctionne comme une mise en garde. Elle s'incarne dans l'une des métaphores imaginées par Georges Dumézil : « La faute première, dans ce débat et dans beaucoup d'autres, consiste à traiter le langage comme un jardin, passible des tondeuses, des sécateurs, des tuteurs, alors qu'il est une forêt. Tout y est particulier, à la fois solidaire de l'ensemble et original. » Le message est clair. Les réformatrices se sont égarées, elles doivent abandonner leur projet au plus vite sous peine de causer des dégâts irréversibles. Goguenard, Dumézil propose même de les tirer de ce faux pas en les raccompagnant jusqu'à la sortie : « J'ai l'impression que Mme Roudy et Mme Groult n'ont pas prévu l'enchevêtrement de cactus où leurs pieds s'engagent. Quelques-uns des trente-neuf messieurs se feront certainement un plaisir d'y guider les deux dames. » Le paternalisme est assumé. Mobiliser les trente-neuf messieurs à l'exclusion de la seule femme siégeant sous la Coupole, c'est inscrire cette offre de service dans un rapport sexué. C'est l'homme, non l'académicien, qui propose aux femmes de les remettre sur le droit chemin. Sous couvert de protection, il leur enjoint de quitter le terrain. Pas de doute, l'abus de confiance a

laissé place au paternalisme. Pourtant, d'un siècle à l'autre, l'impératif est toujours le même : les femmes qui se piquent de réfléchir aux usages doivent être remises à leur place, gentiment mais fermement.

### *Employer la manière forte*

Dans les années quatre-vingt-dix, au cœur de la dynamique paritaire, les femmes du gouvernement Jospin qui féminisent leur titre – Mme la ministre ou Mme la secrétaire d'État – ne revendiquent rien. Elles suivent une tendance, elles l'incarnent<sup>38</sup>. Or, du côté du quai Conti, quand le vent tourne, quand la langue se fait perméable aux évolutions sociales, la doctrine grammaticale évolue, les méthodes changent. La rhétorique du laisser-faire est abandonnée au profit du rappel à l'ordre et de la demande de sanction.

C'est une initiative de l'Académie française qui relance le débat en 1998. Début janvier, une « Adresse à Monsieur le Président de la République, Protecteur de l'Académie française » est rendue publique. Le procédé est inédit. Il

---

<sup>38</sup> L'emploi des formes féminines de noms de métier et de fonction n'est pas, à l'époque, le fait exclusif de quelques femmes politiques. Les travaux menés par des experts à la demande du Premier ministre ont apporté les preuves de la prégnance de cet usage bien au-delà de la sphère gouvernementale. Préalable à la rédaction du guide annoncé dans la circulaire du 6 mars 1998, le rapport d'étape sur la féminisation présente les résultats d'une veille effectuée dans les médias nationaux et locaux (Est de la France) depuis près de dix ans. Pour la seule presse écrite, le constat de son auteur, Bernard Cerquiglini, directeur de l'INaLF, est sans ambiguïté : « Pour un grand nombre de quotidiens, hebdomadaires ou mensuels nationaux, tels *Le Monde*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point*, *l'Express*, *Elle*, et la presse féminine, la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions est globalement entrée dans les faits. » Voir Bernard Cerquiglini, *Rapport d'étape sur la féminisation*, Rapport au Premier ministre, 26 février 1999, p. 10.

suggère que l'enjeu est d'envergure. Contrariés, dépassés par un usage qu'ils sont censés recueillir, garder, justifier, mais qui leur échappe, les académiciens demandent au chef de l'État de jouer de son pouvoir pour rétablir l'ordre antérieur. Ils l'enjoignent à user de son « autorité suprême pour rappeler chacun, où qu'il soit placé dans l'État, au respect dû à cette langue qui est l'élément fondamental de notre patrimoine intellectuel comme de notre avenir culturel. » La suite du texte confirme ce que les premiers mots de l'intitulé trahissaient déjà : il s'agit moins de protéger la langue que les prérogatives de l'institution.

Avant même de tenter d'expliquer en quoi l'expression « Mme *la* ministre » contrevient aux règles d'usage, ils soulignent que les membres du gouvernement n'ont pas compétence sur la langue. Faisant prévaloir le droit sur la grammaire, ils ouvrent leur argumentation sur ce rappel : « il n'apparaît pas que leurs décrets d'attributions confèrent aux ministres la capacité de modifier de leur propre chef la grammaire française et les usages de la langue. » De façon complémentaire, ils ne ratent aucune occasion de souligner leur légitimité en distinguant les comportements de leurs membres. Des deux savants qui ont signé la contribution théorique de référence dans ce débat aux deux femmes élues sous la Coupole qui ont adopté un titre masculin, tout converge vers une conclusion qui réaffirme les attributions de l'Académie. L'adresse se conclut comme elle s'est ouverte sur le terrain du droit : « Nous nous permettons de rappeler que le décret du 3 juillet 1996, pris en conséquence de la loi de 1994 sur l'emploi de la langue française, dite "loi Toubon", confirme l'Académie française dans son rôle séculaire de cour statuant en dernier ressort sur les matières de terminologie et de néologie. » Même si la démarche se réclame de la tradition, ce sont les textes de

loi qui, désormais, structurent l'argumentation, pas les règles de grammaire. Quand l'usage s'adapte, quand la langue n'est plus, à l'évidence, un sanctuaire clos, seul le droit peut encore justifier des prérogatives des académiciens, de l'exclusion des femmes du débat linguistique.

L'adresse au Président n'apporte rien de nouveau sur le plan grammatical. Elle incarne l'urgence, première dans ce débat, qui consiste à évincer les femmes, quel que soit le moyen, quelles que soient les contradictions auxquelles sont acculés les gardiens de la langue. Il faudra attendre que le Premier ministre saisisse la Commission Générale de Terminologie et de Néologie pour que l'argumentaire académique soit revivifié.

Tandis que les appellations se déclinent aisément dans les deux genres, c'est encore le droit qui vient, dans ce nouveau rapport, circonscrire l'usage des formes féminines. La Commission Générale de Terminologie et de Néologie propose une nouvelle distinction entre noms de métier et noms de fonction. Au nom de la préservation de la neutralité du sujet de droit, elle recommande l'emploi du masculin chaque fois qu'il est question de désigner une femme dans une fonction. À la volonté de départier le genre du sexe se substitue celle de différencier le métier de la fonction, mais l'objectif est toujours de garantir au masculin le plus large périmètre d'application possible. Plus encore, en fondant la règle d'usage sur le droit, la commission a renforcé la cohérence de l'adresse académique. Si l'usage est un moyen de préserver les catégories du droit, l'emploi de titres féminins par quelques femmes en position de responsabilités constitue bien un problème politique. Et, il revient à la plus haute autorité de l'État de les rappeler à l'ordre, de leur faire

entendre qu'en outrepassant leurs attributions, elles menacent l'équilibre des institutions.

La fin des années quatre-vingt-dix marque une véritable inflexion dans la doctrine anti-féminisation. En dépit des hommages rendus aux illustres prédécesseurs, des multiples citations, de l'habileté des rédacteurs, la filiation avec les textes originels n'a plus rien d'évident. Ainsi, l'usage qui, auparavant, validait l'analyse est aujourd'hui passé sous silence. Dans un monde régi par les règles de droit, les lois de la nature n'ont plus cours.

La mobilisation de l'Académie et de sa suite n'a pas réussi à endiguer la progression des féminins dans l'usage. Persistant dans son opposition à cet usage, en mars 2002, la Compagnie fait une nouvelle déclaration publique. Court et abrupt, ce dernier texte s'inscrit dans le prolongement de l'adresse au chef de l'État. Il signe le reniement de la souveraineté de l'usage.

Ni supplique, ni élément de contexte ne viennent cette fois introduire ce nouveau rappel à l'ordre. La leçon de grammaire est un genre répétitif, nul besoin de se justifier pour l'asséner. Quelques mots sur le statut et les conditions d'énonciation de la règle formulée en 1984 suffisent à introduire une citation, longue mais tronquée. L'Académie a choisi la conclusion. Elle omet cependant la toute dernière phrase, pas n'importe laquelle... Voici les mots par lesquels la leçon est introduite, la citation et, en caractères gras, la phrase oubliée :

« Les professeurs Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, à qui la Compagnie avait confié la rédaction de ce texte, concluaient ainsi : "En français, la marque du féminin ne sert qu'accessoirement à rendre la distinction entre mâle et femelle. La distribution des substantifs en deux genres institue, dans la totalité du lexique, un principe de classification, permettant éventuellement de

distinguer des homonymes, de souligner des orthographes différentes, de classer des suffixes, d'indiquer des grandeurs relatives, des rapports de dérivation, et favorisant, par le jeu de l'accord des adjectifs, la variété des constructions nominales... Tous ces emplois du genre grammatical constituent un réseau complexe où la désignation contrastée des sexes ne joue qu'un rôle mineur. Des changements, faits de propos délibéré dans un secteur, peuvent avoir sur les autres des répercussions insoupçonnées." »<sup>39</sup> « **Ils risquent de mettre la confusion et le désordre dans un équilibre subtil né de l'usage, et qu'il paraîtrait mieux avisé de laisser à l'usage le soin de modifier.** »

Cet oubli est significatif du tri que les académiciens opèrent dans leur propre doctrine pour continuer à se recommander d'un argumentaire qui a fait date dans un contexte radicalement différent. Au cours des deux décennies qui séparent ces déclarations, l'évolution des pratiques en matière de désignation professionnelle des femmes témoigne de la complexité des mécanismes qui président à l'élection et à la fixation d'un usage. La langue ne constitue pas une sphère autonome régie par ses propres règles ; elle n'est pas la forêt où tout est « particulier, à la fois solidaire de l'ensemble et original » que Dumézil opposait au « jardin, passible des tondeuses, des sécateurs, des tuteurs ». L'état d'une langue, à un moment donné, est le produit de multiples déterminations, au nombre desquelles figurent les conditions sociales et politiques – ici, la féminisation des métiers et des fonctions –, les recommandations des autorités légitimes – de l'Académie française aux différents groupes d'experts – et, aussi, l'acceptabilité des formes proposées,

---

<sup>39</sup> Déclaration du 21 mars 2002 consultable en ligne : <http://www.academie-francaise.fr>.

sanctionnée par les usagers. Tandis que l'Académie persiste à mener une lutte d'influence contre des déterminations globalement favorables à la féminisation, l'éloge du laisser-faire est effectivement de trop.

Pour contraindre les femmes du gouvernement à faire marche arrière, l'adresse de 1998 rappelait les attributions de chacun en matière de langue. Dans la même logique, en 2002, le renoncement au laisser-faire se double d'une entrée dans le registre normatif. Les règles deviennent impératives : « Aussi faut-il éviter absolument... », « On se gardera de même d'user... » ou encore ces formes « ne doivent pas être employées ». Autant de tournures qui trahissent l'urgence d'interdire. Pourtant, en l'absence d'autorités déterminées à les faire respecter, les règles ne sont rien. Or, en dépit des appels réitérés de l'Académie, rien n'est fait pour réprimer l'usage des formes féminines de noms. Si les deux rapports commandés par le Premier ministre circonscrivent strictement l'emploi des féminins, en même temps, ils soulignent l'absence d'obstacle grammatical à leur formation. Plus encore, le guide *Femme j'écris ton nom* recommande la désignation des femmes singulières au féminin et en fournit même le mode d'emploi. En application de ces consignes, le *Journal officiel* formule désormais au féminin toutes les mesures nominatives concernant des femmes. Dans ce contexte, l'article signé par Maurice Druon, en décembre 2005, incarne une ultime tentative pour préserver le pré carré académique des incursions des usagers.

Tribune attitrée des académiciens, *Le Figaro* a accordé sa une à la déclaration collectivement endossée en 2002. Mais, à quelques semaines des élections présidentielles, d'autres priorités accaparent le débat public. La polémique ne rebondit pas. Trois ans plus tard, la publication dans *Le Figaro littéraire* d'un dossier sur la féminisation des noms

marque une nouvelle étape dans la reconnaissance de cet usage. Maurice Druon ne s'y est pas trompé. La virulence de son propos en témoigne.

Trois colonnes, une pleine page, le texte est long. Son auteur ne décolère pas du début jusqu'à la fin. La conclusion est particulièrement éloquente. On sent l'académicien à bout de nerfs, excédé par l'inertie des pouvoirs publics : « Je l'ai dit et redit : la langue d'un peuple est son âme. La France va mal. Mais comment irait-elle bien, quand son gouvernement s'obstine à faire défigurer sa langue ? » Pour finir, il donne dans l'auto émulation, non dénuée de connotations sexistes ; ses tout derniers mots se font menaçants : « Essayons donc de retrouver un peu de virilité, pour voir ! »

Puisque les femmes ne se laissent plus abuser par des stratagèmes faciles, puisqu'elles repoussent les propositions paternalistes, puisque les pouvoirs publics ont renoncé à les contrer, il va falloir employer la manière forte pour leur faire entendre raison.

D'un siècle à l'autre, quelles que soient les avancées de l'égalité professionnelle et politique entre les sexes, quelles que soient les inflexions de l'usage, l'Académie récuse l'emploi des formes féminines de noms de métier et de fonction. Porte-drapeau des opposants, elle adapte sa doctrine, renverse ses arguments. La place accordée à l'usage dans ce dispositif en témoigne.

Au-delà de la condamnation d'une dérive de l'usage, tous ces discours cherchent à disqualifier le principe d'une incursion des usagers et des usagères dans le débat linguistique. La récente réponse d'Alain Rey à la mise en cause du CRAN et du MRAP en apportait une illustration. Après avoir doctement expliqué pourquoi, sur le fond, les militants anticolonialistes faisaient fausse route en réclamant la révision du *Robert*, le lexicographe n'a pu

s'empêcher de les taxer d'« inculture économique ». Il n'a pu se retenir de leur signifier qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises pour intervenir dans le débat sur la langue. De même, non seulement l'Académie et ses nombreux émules condamnent la féminisation des noms, mais, surtout, ils manifestent la volonté de garder l'exclusivité du débat, de raccompagner les femmes à l'extérieur du forum, de sanctionner les libertés prises avec la langue et plus, si nécessaire. Comme l'exprimait si bien Olivier Duhamel, le vrai scandale dans ces discussions publiques sur la langue, c'est l'atteinte aux prérogatives des experts patentés ; le seul impératif est celui d'exclure les contrevenants.

Moments de crise et de démesure, les controverses linguistiques, quand on les prend au sérieux, délivrent un message politique. Peur du changement, préférence pour l'immobilisme, défense des privilèges, elles permettent l'expression de discours de fermeture sociale, l'épanouissement d'une rhétorique de la frilosité politique. Cette logique de conservation et d'exclusion qui traverse de manière récurrente l'espace social fonctionne comme un démenti de la promesse démocratique portée par notre système politique. Ce qui se dément avec emphase et virulence dans la crise se sape avec discrétion et humour au quotidien.

Pour être efficace, l'énoncé des principes et valeurs qui fondent la logique antidémocratique prévoit des sanctions et des actions de prévention. Dans l'urgence de la controverse, les rappels au bon usage fonctionnent comme des ordres de reconduite à la frontière. La langue doit demeurer un espace de débat réservé. Dans le quotidien de l'apprentissage et de la pratique de la langue, textes de référence et exercices socialisent à l'illégitimité.

### 3- SOUMETTRE AU QUOTIDIEN

Le quotidien du rapport à la langue est fait de rencontres avec les ouvrages de référence, dictionnaires et grammaires, mais il se façonne d'abord à travers cet exercice premier, primordial, que constitue la dictée. Au fil d'un parcours fait d'épreuves obligatoires et facultatives, mêlé de joies et d'embuches, la destinée de l'utilisateur se résume à une seule alternative : rester nul ou devenir champion. Performants ou défailants, tous et toutes retiendront au moins une leçon : se soumettre à l'arbitraire de la règle.

La dictée originelle, c'est celle de Mérimée. Enfin, celle que l'on attribue à Mérimée... Tout le monde a eu connaissance de ce texte, sans queue ni tête, qui rassemble l'essentiel des pièges de l'orthographe française et qui aurait été dicté, pour la première fois, à la famille impériale en 1868. L'enquête menée par Yannick Portebois<sup>40</sup> retrace les conditions intellectuelles et historiques qui ont vu naître ce mythe national. La pluralité des récits qu'elle nous livre de cette fameuse dictée révèle tout d'abord que Mérimée n'en est que l'auteur putatif. Rien n'atteste que ce soit vraiment l'académicien qui l'ait écrite. Son auteur comme sa date de création restent difficiles à établir. Par contre, son creuset, l'intense débat orthographique de l'époque, nous est remarquablement rendu dans cet ouvrage. Au terme de ses investigations, Yannick Portebois conclut : « L'auteur de la dictée, s'il y a bien auteur, n'a sans doute pas agi

---

<sup>40</sup> Yannick Portebois, *Les arrhes de la douairière. Histoire de la dictée de Mérimée ou l'orthographe sous le Second Empire*, Librairie Droz, Genève – Paris, 2006.

légèrement : les mots pièges de la dictée [...] furent soigneusement sélectionnés comme pour révéler les divergences des dictionnaires de référence. Ces mots mettent en lumière tout à la fois des vacillements de l'usage et des orthographe concurrentes. »<sup>41</sup> Autrement dit, que Mérimée en soit l'auteur ou non, la dictée a été élaborée pour dénoncer les divergences dans les recommandations, la pluralité de la norme, ses contradictions.

Au-delà de sa contribution à la compréhension d'une époque et des questionnements linguistiques qui la traversent, ce livre met en évidence un profond décalage. L'interprétation proposée par l'auteur tranche radicalement avec ce que la mémoire collective en retient. Exercice imaginé pour faire réfléchir l'usager à la norme, la dictée de Mérimée incarne l'épreuve concoctée par un académicien pour le faire trébucher, l'excellence inatteignable, l'erreur inéluctable. L'absurdité du texte aurait pu nous mettre sur la voie... Mais, nous sommes si bien dressés à prendre le défi au sérieux, à nous faire prendre en faute, que nous ne pouvons même plus considérer la dictée au second degré. Une autre caricature, contemporaine cette fois, va nous aider à rattraper le temps perdu, à nous départir de la peur inspirée par l'épreuve pour nous interroger sur sa signification.

### *Fabriquer un champion modeste*

L'ultime dictée de Bernard Pivot a eu lieu en octobre 2005. Elle a vu s'affronter les finalistes des « Dicos d'or » des dix-neuf années précédentes. Au moment où les banlieues s'enflammaient, l'arrêt de cet hommage populaire aux difficultés et bizarreries de la langue

---

<sup>41</sup> Yannick Portebois, op. cit., p. 84.

française n'a pas suscité de commentaires particuliers. Quelques mois avant l'échéance fatidique, Bernard Pivot a lui-même signé un retour instructif sur une aventure qui aura duré vingt ans. Le recueil des textes précédé d'une « Petite histoire d'une dictée »<sup>42</sup> nous remémore ce que fut ce rendez-vous rituel avec les pièges de notre langue.

Dès les premiers mots, la création et la diffusion télévisuelle d'un championnat d'orthographe sont politiquement situées. Séduits par une idée venue de Belgique, le journaliste et les responsables de la revue *Lire* ont d'abord hésité :

« Nous étions en 1984, l'esprit contestataire et libérateur de 1968 avait certes perdu de sa vigueur. Il nous paraissait quand même assez provocateur de nous engager dans un exercice scolaire, symbole des plus rudes contraintes de l'enseignement, rejeté par la pédagogie moderne, considéré comme une torture abominable infligée inutilement à nos chères petites têtes blondes. La dictée ne rappellerait-elle pas à la majorité des adultes des souvenirs cuisants et traumatisants ? »

Finalement ramenée à la crainte de réveiller de pénibles souvenirs d'enfance, leur hésitation nait bien de la conscience de prendre leur époque à contrecourant. Le partenariat noué avec le Crédit agricole, banque de la France rurale, confirme l'assise conservatrice de leur engagement. Il semblait évident aux promoteurs de l'émission qu'une telle maison « jugerait de bonne politique commerciale de mêler les valeurs traditionnelles de la grammaire et de l'orthographe aux valeurs consacrées des services de la banque. » Tandis que la notion de « chef de famille » n'a plus cours en droit

---

<sup>42</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, Avec les dictées de Micheline Sommant, Chroniques et jeux de Jean-Pierre Colignon, Albin Michel, 2004.

français, l'investissement conjoint de *Lire* et du Crédit agricole dans cette création télévisuelle est comptabilisé au nombre « des placements de père de famille »<sup>43</sup>. Au moment où les mots d'ordre contestataires de la décennie passée s'incarnent dans la société et notamment, dans l'éducation, l'organisation d'une dictée sous les projecteurs de la télé a valeur de réaction politique revendiquée.

Au-delà des valeurs qui ont présidé à sa création, ce texte nous permet de mieux comprendre l'exercice. Il nous fait pénétrer le fonctionnement d'un dressage qui se présente comme un jeu. Mise en scène des premières souffrances de la scolarisation, célébration identitaire, les championnats d'orthographe ont très vite fait partie intégrante de notre paysage culturel. Si bien, qu'on a tout simplement oublié de se poser la question de leur utilité.

À l'égard des nombreux candidats français et étrangers, jeunes ou moins jeunes, célèbres et surtout inconnus, Bernard Pivot manifeste reconnaissance et admiration, voire une certaine tendresse. Il faut dire que l'implication sérieuse dans un tel exercice requiert un véritable entraînement pour une espérance de gain quasi nulle. Comparée aux sommes en jeu dans la plupart des divertissements télévisés, la valeur des quelques dictionnaires emportés par les lauréats semble ridicule. Quant aux opportunités professionnelles ouvertes par un succès au championnat d'orthographe, elles sont pour ainsi dire inexistantes.

Contrairement à une idée reçue, le champion en orthographe n'est pas forcément un latiniste averti, un crack en linguistique comparée ou un incollable en histoire de la langue. Les dictées de compétition sont aux

---

<sup>43</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 9.

textes littéraires ce que les parcours d'entraînement sportif sont aux petits chemins de campagne. Construites pour faire trébucher le candidat, elles sont faites de tous ces mots contenant des lettres qui ne transcrivent pas un son, n'indiquent pas un accord grammatical et ne permettent pas non plus de distinguer les homonymes. À l'opposé des réformateurs qui voudraient réduire ce « vaste terrain vague où ne règne plus que l'exception » et dans lequel le lien avec l'histoire se révèle « fragile et inconstant »<sup>44</sup>, les auteurs des dictées s'en nourrissent. La discussion de deux points de cristallisation de la controverse orthographique, l'accent circonflexe et les lettres grecques permet justement d'illustrer la gratuité de l'exercice.

L'un des arguments les plus distingués pour s'opposer à la suppression du circonflexe consiste à énoncer doctement que celui-ci remplace un *s* disparu, qui rappelle le latin et reparaît dans les dérivés (sur le modèle forêt/forestier). Le sacrifice de ce précieux héritage nous couperait ainsi de nos racines prestigieuses en même temps qu'il priverait le latiniste d'une cohérence censée le guider à l'écrit. Or, l'historienne de la langue nous apprend que « sur 280 radicaux à circonflexe fréquents, 50 % seulement viennent du latin classique, 60 % (pas toujours les mêmes) correspondent effectivement à un *s* dans le mot d'origine (latin, germanique ou autre). [...] Le reste provient du germanique, du grec, de mots d'origine inconnue, purement analogiques ou contredisant l'étymologie latine. »<sup>45</sup> Ténu, inconstant, le lien entre l'orthographe latine et celle du français s'avère peu

---

<sup>44</sup> Michel Arrivé, *Réformer l'orthographe?*, coll. « Linguistique nouvelle », PUF, 1993, p. 59-60.

<sup>45</sup> Nina Catach, *L'orthographe en débat*, Nathan université, 1991, p. 123.

susceptible d'assurer une pratique quotidienne irréprochable de la langue.

Quant aux lettres grecques, un seul exemple, le fameux *nénuphar*, suffit à ébranler nos idées reçues sur l'étymologie. Au cours de la toute dernière controverse, la préservation de son intégrité graphique a mobilisé des bataillons entiers de défenseurs de notre identité culturelle. Pourtant, derrière son profil hellénistique, il cache une étymologie arabe, égyptienne précisément. Surtout, de 1560 à 1878, dans les sept premières éditions du dictionnaire de l'Académie française, il fut attesté sous la graphie *nénufar*... Bref, ces lettres et ces signes, étranges, n'incarnent pas systématiquement une filiation, ils ne nous apprennent rien. Pourtant, si l'on veut exceller en orthographe, à défaut de les comprendre, on doit les apprendre. L'excellence orthographique se gagne au prix de l'apprentissage de graphies infondées et erratiques. Vous voulez vous lancer dans la compétition orthographique ? Un conseil : évitez tout ce qui peut vous faire raisonner et douter sur un mot. Perdez votre latin, oubliez l'histoire de la langue, débarrassez-vous de vos vieux dictionnaires. Mais, surtout, travaillez votre mémoire visuelle et faites de la toute dernière édition du dictionnaire de référence dans la compétition visée votre seul et unique livre de chevet.

Rien d'étonnant à ce que Josette Rey-Debove, coauteure du dictionnaire *Le Robert*, se soit déclarée incapable de donner une suite favorable à la candidature spontanée de l'un de ces champions<sup>46</sup>. À l'instar de la plupart des carrières, celle de lexicographe s'est spécialisée. La rédaction et la mise à jour des dictionnaires mobilisent une équipe d'experts dans chacun des lexiques

---

<sup>46</sup> Entretien réalisé le 12 juillet 1995, à son bureau — Éditions *Le Robert*.

spécialisés. Pour dire les choses simplement, non seulement la préparation aux championnats d'orthographe n'apprend rien sur la langue contemporaine et sa généalogie, mais savoir le dictionnaire par cœur ne garantit même pas un avenir dans la profession.

L'espérance de gain, immédiat ou à venir, paraît si dérisoire que la question de la motivation des candidats se pose avec d'autant plus d'acuité. Pourquoi s'investir dans une compétition qui ne rapporte presque rien ? Plus largement, pourquoi organiser une compétition qui n'apporte pas grand-chose ? Bien entendu, ces interrogations font écho à celles soulevées par la réforme de l'orthographe. Pour reprendre les termes du dernier débat, pourquoi maintenir ce fameux point de fixation que représente l'accent circonflexe ? Pourquoi conserver un signe dont la signification est erratique ? La réponse apportée par le linguiste Bernard Cerquiglini ouvre des perspectives pour répondre aux deux précédentes.

Dans son livre à la fois érudit et drôle, le linguiste montre les faiblesses du discours qui justifie le maintien de l'accent circonflexe en français contemporain. Pour lui, le seul argument qui vaille et soit en même temps difficile à soutenir est d'ordre symbolique. Paraphrasant Bossuet, il affirme qu'à travers ce signe, c'est « la continuité d'une allégeance qui s'affiche »<sup>47</sup>. Si l'accent circonflexe doit continuer à exister dans la langue, ce n'est pas parce qu'il signifie quelque chose, mais simplement parce qu'il

---

<sup>47</sup> « L'accent circonflexe n'apprend rien à personne ; ni aux latinistes et historiens de la langue (qui savent), ni aux ignorants, bien incapables d'apercevoir quoi que ce soit derrière cet accent. Ce à quoi Bossuet répondrait avec une assurance confortée : il ne s'agit pas d'enseigner, mais d'afficher, ne serait-ce que grâce à des symboles épars, la continuité d'une allégeance. » Bernard Cerquiglini, *L'Accent du souvenir*, op.cit. , p. 151.

incarne un serment d'obéissance. Or, c'est également dans le registre de la nécessaire soumission que l'exercice de la dictée prend tout son sens.

En concourant, le candidat se replace volontairement et publiquement – l'audience de l'émission varie de 1,4 à 1,8 million de téléspectateurs – dans une situation d'examen caractérisée par un sentiment d'insécurité. Si la nature de l'exercice et sa mise en scène rappellent les souvenirs les plus cuisants de l'école primaire, la quasi-certitude de l'échec – éviter la faute constitue un exploit – invite à dépasser la métaphore scolaire.

Plus qu'un écolier appliqué, le candidat au titre de champion d'orthographe ressemble à un pénitent qui, en dépit des contritions terribles qu'il s'inflige, n'atteint jamais la perfection et continue à éprouver le sentiment de sa petitesse. La modestie est d'ailleurs une qualité requise et reconnue chez tous les participants. Pour Bernard Pivot, « Écrire comme il convient, selon les règles communes, c'est une discipline qui a de l'élégance, un comportement qui relève à la fois du panache et de la modestie. » Évoquant la trajectoire de l'un des champions ayant réussi l'exploit de ne faire aucune faute, il se réjouissait que celui-ci soit « rentré chez lui, toujours modeste, mais célèbre. » Lui-même n'a pas échappé à ce sentiment, à cette certitude de ne jamais être à la hauteur : « Bientôt, je serais "l'homme de la dictée" [...]. Mais, au regard de mes connaissances en la matière, méritais-je d'occuper cet emploi et d'endosser cette belle réputation ? Évidemment, non. »<sup>48</sup> L'attachement assumé au vocable et à l'idée de « faute », que les promoteurs préféreront toujours à celui d'« erreur », la satisfaction suscitée par la « communion » de participants venus de plusieurs continents, la

---

<sup>48</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., pp. 15, 35 et 10.

célébration d'un rendez-vous devenu « rituel » : autant de termes issus du champ sémantique religieux et dont la récurrence vient appuyer la métaphore du pénitent<sup>49</sup>. Pourtant, si le candidat s'inflige un entraînement et des épreuves qui ont tout du sacrifice volontaire, le tracé de son chemin de croix ne recèle aucune symbolique particulière. À la différence de la pénitence, la dictée est un exercice d'infinie soumission qui n'entre dans aucun récit justificatif.

D'ailleurs, le plaisir éprouvé par celui qui exerce ce pouvoir semble d'autant plus vif qu'il sait, et avoue ne pas être à la hauteur. Tout en manifestant une sincère admiration pour les performances des candidats, Pivot ne peut s'empêcher de souligner, à maintes reprises, combien il jouit de sa « position protégée ». Spectacle du recueillement dans la souffrance, de la contrainte que l'esprit inflige volontairement au corps, la dictée se révèle un moment de pur plaisir : « Le plus amusant, pour les images, c'est ma balade pendant la lecture de la dictée au milieu des candidats et des invités. Les cadreurs saisissent ici un visage perplexe, là un regard de biais sur la feuille d'un voisin. Ailleurs, des yeux au ciel ou des bras arrondis autour de la copie, le corps penché au-dessus, pour que personne ne pompe, ou encore un visage terriblement concentré sur les mots que trace la main. »<sup>50</sup> Étonné par l'ampleur du consentement à son autorité qui se révèle aussi incontestée qu'injustifiée, il se rassure en rappelant qu'ils sont tous volontaires...

Certes, Bernard Pivot n'y est absolument pour rien. S'il éprouve « une jouissance un peu diabolique à tricoter une dictée infernale »<sup>51</sup>, c'est parce qu'il est effectivement

---

<sup>49</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 21.

<sup>50</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., pp. 29 et 32.

<sup>51</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 29.

dans la position du pervers qui joue du pli névrotique contracté par ses victimes dans l'enfance, précisément sur les bancs de l'école. Et si le spectacle des candidats, certains de trébucher, remporte un tel succès auprès du public, c'est parce qu'il vient nous rappeler qu'en matière de langue, la perfection est inatteignable. Il conforte notre sentiment d'insécurité et d'illégitimité dans la langue, un sentiment bien confortable. Leur application, leur modestie, leur soumission célèbrent le pacte d'allégeance que nous avons scellé, à travers l'orthographe, à un ordre arbitraire.

En faisant de l'attachement au circonflexe un signe d'allégeance, le linguiste plaçait les faits de langue dans la juste catégorie. À travers la dictée, le sens de la célébration de l'orthographe se précise ; elle est allégeance à un ordre arbitraire. L'exercice en lui-même vaut conditionnement à obéir sans discuter, apprentissage à reconnaître une hiérarchie que rien ne justifie. Sa célébration mimétique vaut, quant à elle, renouvellement de ce pacte. Victimes sacrificielles, les volontaires qui s'y prêtent nous fascinent, car, ils rejouent grandeur nature cette adhésion que nous portons en nous comme une seconde nature.

Pourtant, si l'on se fie à son promoteur, le championnat d'orthographe a l'apparence d'une compétition égalitaire. Fier de déclarer que « la dictée est un sport national ouvert à tous », il se félicite de « la grande diversité sociale des compétiteurs »<sup>52</sup>. Ne nous laissons pas abuser par cette rhétorique républicaine : qui dit ouverture ne garantit pas l'égal accès, qui se satisfait de la diversité ignore la juste représentativité. D'ailleurs, si tous et toutes peuvent

---

<sup>52</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 13.

participer, les compétiteurs ne sont pas logés à la même enseigne.

Quand les célébrités, « écrivains, journalistes, chanteurs, comédiens, metteurs en scène, hommes politiques ou autres », viennent « se joindre à la “France d’en bas” »<sup>53</sup>, leurs copies ne passent pas sous les fourches caudines des correcteurs. Autorisés à s’auto corriger, ils maîtrisent ainsi la divulgation de leurs résultats. Ce stratagème prive le public et les autres journalistes d’une occasion, certes facile, d’ironiser sur leurs performances comparées. Il révèle surtout que l’exercice censé mesurer l’aptitude à bien écrire se garde bien d’interroger l’autorité intellectuelle de ceux que la société a distingués.

Quant aux compétiteurs de la France d’en bas, s’ils incarnent une certaine diversité, ils ne constituent pas pour autant un échantillon représentatif de la population. Surtout, le ton sur lequel sont évoquées leurs différences relativise l’attachement aux valeurs républicaines. Parmi les tenants de l’exploit du zéro faute, Pivot tient à signaler, lors de l’édition 1994, la performance du « seul Noir des cent soixante-dix finalistes »<sup>54</sup>. L’expression, citée plus haut, « toujours modeste, mais célèbre », qualifiait précisément ce lauréat martiniquais. Seul, mais performant, glorieux, mais modeste, sa figure de parfait alibi a de quoi plaire. Elle donne au système son quitus égalitaire sans en contester le fonctionnement. Toujours en deçà du débat, la participation des femmes n’est pas explicitement commentée. Pourtant, les figures de femmes qui traversent ce discours sont bien connues.

Comme à l’école, il y a tout d’abord la bonne élève, figure de l’excellence scolaire. Toujours parmi les sans-fautes, le seul candidat junior qui ait réussi l’exploit s’est

---

<sup>53</sup> Les Dicos d’or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 23.

<sup>54</sup> Les Dicos d’or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 35.

avéré être une candidate ! Mais, là encore, comme dans la société réelle, les performances scolaires, quand elles sont féminines, ne sont pas garantes d'une ascension sociale. Dans l'énumération des catégories notamment professionnelles qui se prêtent au jeu, la seule au féminin est inactive : « on y voit l'affronter et se mesurer aussi bien des autodidactes que des agrégés. Les mères au foyer côtoient les informaticiens, des professeurs sont sur les mêmes bancs que les futurs bacheliers, des gens de la campagne se mêlent aux citadins, des cadres supérieurs sont les voisins d'employés et de chômeurs, des retraités sont heureux de se retrouver avec des jeunes gens. »<sup>55</sup> Mais, une fois encore, c'est le trait d'humour, le bon mot, qui complète le mieux le tableau.

Évoquant l'élaboration du QCM qui permet de départager les candidats, Pivot cite une phrase de Bernard Frank qui, sur le fond, n'apporte pas grand-chose à son propos : « l'étymologie, cette bonne fille qui remonte toujours ses jupes »<sup>56</sup>. L'assimilation de l'étymologie à la bonne fille qui retrousse ses jupons fait sourire. Cette incise humoristique rappelle les nombreuses métaphores féminines de la langue qui circulent lors des controverses orthographiques. Toutes ces images conservatrices qui traversent le débat sur la démocratisation de la société. Ici, l'humour permet de faire circuler une autre figure traditionnelle de la femme. Si bien que de mère au foyer en fille facile, en passant par la bonne élève, le conservateur y retrouve ses repères. Quand on y est attentif, ces figures traditionnelles de la différence interrogent la filiation républicaine de l'exercice. Elles pourraient même donner au goût du « bon français »<sup>57</sup>, qui

---

<sup>55</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 13.

<sup>56</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 31.

<sup>57</sup> Les Dicos d'or, *Les dictées* de Bernard Pivot, op. cit., p. 8.

unit et rassemble les partenaires des « Dicos d'or », un sens plus littéral.

Bien des commentaires ironiques ont accompagné ces championnats d'orthographe pendant vingt ans. Jouant de la dimension passéiste, voire ringarde, de cette manifestation, l'humour et la dérision évacuaient le malaise et nous enjoignaient à ne pas accorder trop d'importance à la célébration d'un monde disparu. Certes, l'alliance ainsi mise en scène du conservatisme social et du purisme linguistique pourrait être classée au rang des vestiges curieux d'un autre temps, si, justement, notre société ne souffrait pas d'immobilisme ; si, tandis que l'on salue les vingt années de services rendus à la langue française par Bernard Pivot, l'explosion des banlieues ne nous jetait pas à la figure le désespoir suscité par l'absence de perspectives d'avenir.

Tous ces adultes, jeunes et moins jeunes, pour la plupart socialement insérés et dument alphabétisés, qui courbent l'échine sur leur copie et n'en finissent plus de se repentir d'avoir trébuché sur un participe passé, négligé un trait d'union ou encore séché devant la graphie de *psittacisme* ou *rastaquouère*, c'est divertissant. Un grand ordonnateur émerveillé, presque incrédule, devant l'engouement suscité par un rituel dont il ne possède pas toute la signification, cela aussi peut faire sourire. Tout cela pourrait même se conclure par un éclat de rire, certes un peu forcé, si derrière ces réactions de souffrances et de joies premières, presque enfantines, il n'y avait pas du mimétisme ; si tout cela ne revenait pas, au fond, à renouveler un serment aveugle d'allégeance.

Caricaturale la mise en scène télévisuelle de la dictée n'en est pas moins révélatrice d'une logique qui se décline dans les manuels de référence. Quand on s'intéresse aux discours des grammairiens, on est confronté à la

rationalisation impérative d'une réalité qui n'est qu'incertitude et variation. Sans faire un long chemin comparatif dans le champ de la grammaire, la consultation d'un manuel de vulgarisation revendiquée permet d'illustrer comment cette rationalisation façonne le rapport à la langue, conforte le consentement à la domination.

### *Conforter le nul dans sa honte*

Leur couverture jaune et noire, criarde, leur format, hors norme, sont autant de caractéristiques qui identifient immédiatement les fameux volumes de la collection « ... pour les nuls » dans une bibliothèque. Ils illustrent, matériellement, l'ambition première de cette collection : décomplexer, avec humour, le lecteur de son ignorance. La multiplication des titres dans presque tous les domaines de la connaissance, leur traduction dans plusieurs langues témoignent d'une aspiration à la démocratisation des connaissances.

Pour autant, le volume consacré au français, *Le Français correct pour les nuls*<sup>58</sup>, ne tient pas les promesses de la quatrième de couverture. Proposant une approche aussi humoristique que culpabilisante de la langue, l'auteur ne signe pas un échec isolé. Il montre sa capacité à composer avec des objectifs contradictoires et, in fine, à faire prévaloir une nécessité extérieure à la langue et à la collection, celle de la socialisation à l'illégitimité. À cet égard le chapitre 5 « Bon genre, mauvais genre : les masculins et féminins » est tout à fait remarquable.

La démarche voudrait que l'on aille à l'essentiel, que l'on donne au « nul » quelques principes qui lui permettent de s'en sortir dans la grande majorité des cas,

---

<sup>58</sup> Jean-Joseph Julaud, *Le français correct pour les nuls*, First éditions, 2004.

que l'on relativise les exceptions. Or, le chapitre sur le genre commence par introduire le doute là où le locuteur de langue maternelle, quel que soit son niveau, ne l'éprouvait pas.

Les premiers mots s'adressent avec humour aux Anglais. Locuteurs d'une langue qui ne connaît pas le genre, ceux-ci, souligne ironiquement l'auteur, n'ont pas la chance de pouvoir jouer de sa dimension poétique. La mise en perspective de la catégorie du genre, de sa difficulté et de l'incompréhension qu'elle peut susciter chez un étudiant étranger, est intéressante. Mais, pourquoi prétendre que son absence prive les Anglais tant d'un ressort symbolique essentiel que du doute ? Si l'on en croit l'auteur, « pour de nombreux mots, nous, Français, nous doutons. »<sup>59</sup> Cette affirmation est pour le moins surprenante.

Quel que soit son niveau de maîtrise de la langue, l'avantage du locuteur de langue maternelle sur l'étudiant étranger est de connaître, intuitivement, le genre des noms. À quelques exceptions près, c'est vrai. Comme le texte se plait à le souligner à travers des listes, évidemment non exhaustives, nous doutons du genre de *clepsydre*, d'*astragale* et de *scolopendre*. Soit. Mais, comparées à tous ces mots que nous accordons spontanément, de façon appropriée, sans même avoir conscience qu'ils ont un genre, que représentent ces exceptions ? Combien avons-nous d'occasions, dans la vie quotidienne, de les employer et surtout de les écrire ? À moins de se préparer aux championnats d'orthographe...

Pourquoi commencer par affirmer le doute et, ce faisant, par élargir le périmètre d'insécurité d'un lecteur qui a déjà conscience de ses faiblesses ? Il serait plus

---

<sup>59</sup> Jean-Joseph Julaud, op.cit., p. 53.

efficace et, surtout, plus réaliste de souligner que la malchance des Anglais – et autres Hongrois ou Finnois – est d’autant plus injuste que la perte symbolique se double, lorsqu’ils s’initient au français, d’une véritable difficulté d’apprentissage. Arbitraire, le genre des noms désignant des inanimés a la force de l’évidence pour un Français, il nécessite un investissement en temps et en mémoire pour l’étudiant étranger. Une telle formulation aurait l’avantage de rappeler au lecteur que, quel que soit son niveau, il est d’abord et avant tout, chez lui dans sa langue. En prime, elle permettrait d’introduire l’idée que le genre des noms n’est pas toujours arbitraire.

Pour rendre raison de la répartition des noms dans les deux genres, l’auteur se lance dans un nouveau détour, cette fois-ci dans le temps. Au lieu de mettre en valeur les logiques qui façonnent le français contemporain, il rappelle l’existence d’une troisième catégorie, le neutre, en latin. Ah ! L’époque bénie où nous parlions une langue qui entretenait un rapport rationnel au monde !

Emporté par sa nostalgie du neutre et du latin confondus, notre vulgarisateur en oublie de faire une distinction utile – dans les langues dégénérées qui n’ont plus que deux modalités du genre – entre les noms désignant des animés et ceux désignant des inanimés. Après s’être essayé en vain à une explication globale de la répartition des noms, il renonce... Décidément, depuis que nous avons renoncé au latin, tout n’est plus que confusion. Pourtant, la règle générale est simple à formuler : si les noms désignant des inanimés se répartissent de façon arbitraire en masculins et féminins, les noms désignant des animés ont un genre généralement en accord avec le sexe du référent. Notons, de plus, que sous l’effet de la féminisation du lexique des noms de métier, le périmètre des exceptions a tendance à se réduire !

Imaginez deux minutes la tête du « nul » : lui [ou elle] qui avait pu, spontanément et sans effort, lever le doute manifesté par un correspondant anglais ou une touriste étrangère... Elle [ou lui] qui croyait s'y connaître un minimum en matière de genre, la [ou le] voilà plongée dans un univers de relativisme où les références aux langues sans genres puis à celles à trois genres viennent s'attaquer au tout petit socle de certitudes qui lui restait.

Paradoxalement, si, au lieu de se référer à un ouvrage dont il est la cible, le « nul » avait pu assister aux trois journées de colloque universitaire sur « Genre et langage » ou, tout au moins, en consulter les actes, il aurait été rasséréiné sans doute même amusé<sup>60</sup>. La fameuse contribution du linguiste Michel Arrivé à un classement des théories du genre ne manque vraiment pas d'humour. Certes, le lecteur en quête d'informations accessibles aurait découvert que la grammaire n'est ni une science exacte, ni un savoir révélé, mais un terrain de controverses. Revenu de sa surprise, il en aurait retenu que, grosso modo, en français, il faut être « téméraire », voire carrément kamikaze, pour prétendre que le genre des animés n'a rien à voir avec leur sexe. Tandis que le discours de vulgarisation entretient le sentiment d'insécurité du locuteur dans sa langue et développe des thèses extrémistes qui n'éclairent rien, ce n'est pas le moindre des paradoxes de constater que la simplification et la clarté sont réservées aux initiés.

De réticences à formuler la règle en célébration de l'exception, une section entière est consacrée au genre du mot *après-midi*<sup>61</sup>. À l'origine, *après-midi* était de genre masculin ; à juste titre, souligne l'auteur, puisqu'on dit le

---

<sup>60</sup> *Linx*, Actes du colloque « Genre et langage » tenu à Paris X Nanterre les 14-15-16 décembre 1988, n° 21, novembre 1989.

<sup>61</sup> Jean-Joseph Julaud, op. cit., p.57.

*midi*. L'édition 1932 du dictionnaire de l'Académie française en atteste. Pourtant, depuis, sans doute en raison de la liaison orale entre *bon* et *après-midi* où l'on entend *bonne*, le genre du mot a suivi une « glissade » fautive vers le féminin. « Erreur évidente », cette évolution est maintenant entérinée par tous les dictionnaires. Quels enseignements peut bien tirer de cet exemple un locuteur aux pratiques perfectibles ? Tout d'abord, l'usage a tort. Autrement dit, vous avez tort. L'ignorance, responsable de la confusion entre oral et écrit, conduit à des dérives coupables et irréversibles. Conclusion : suivons aveuglément l'Académie qui, elle, sait de quoi elle parle.

Si le « nul » avait eu un peu d'audace, il se serait saisi de la treizième et dernière édition du fameux *Bon usage*, initialement rédigé par Maurice Grevisse<sup>62</sup>. Aux pages 735 et suivantes, il aurait pu consulter avec profit la section intitulée « Divers noms de genre douteux ». Il y aurait découvert, par exemple, que le mot *réglisse*, autoritairement classé dans la liste des féminins par son manuel de vulgarisation, est attesté à travers autant d'emplois littéraires masculins que féminins. Grammaire traditionnelle, le *Bon usage* fonde ses recommandations sur les textes des écrivains. Si les imprimeurs ont toujours contribué à lisser les usages, il a fallu attendre l'invention du correcteur d'orthographe pour que ceux-ci s'uniformisent et se stabilisent vraiment. Ainsi, toutes les règles énoncées par Grevisse s'appuient sur des exemples tirés de la littérature française auxquels, autant par érudition qu'honnêteté intellectuelle, s'ajoutent quasi systématiquement les contrexemples. Donnant à voir un usage qui contient toujours une part incompressible

---

<sup>62</sup> Maurice Grevisse, *Le bon usage, Grammaire française*, Treizième édition refondue puis revue par André Goosse, Duculot, 1993.

d'incertitude et de fluctuation, la grammaire traditionnelle laisse entrevoir un espace de débat.

Derrière la revendication d'une approche innovante, la vulgarisation met la veine nostalgique et l'ironie facile au service du conservatisme. Les multiples allusions à la féminisation des noms en apportent l'illustration. Dans la catégorie « mots privés de féminin », l'auteur range un ensemble ainsi défini : « Certains noms, de professions notamment, ne disposent que du masculin pour les deux sexes. On les appelle des noms *épicènes*, ce qui en grec signifie *commun* (certains les nomment les mots machos). »<sup>63</sup> La liste qui suit n'est qu'incohérence. Non seulement elle ignore les formes féminines contemporaines de juge, sénateur et professeur – *la juge*, *la sénatrice* ou *la professeure* –, mais elle néglige la grammaire en citant les mots *imprimeur* et *défenseur*. Il est établi que les noms en –eur (à l'exception de ceux en –teur) ont une forme féminine qui se termine par –euse lorsque le nom correspond à un verbe en rapport sémantique direct<sup>64</sup>. Sur le modèle de démarcher/démarcheur/démarcheuse, il est possible de former les séries suivantes : recevoir/receveur/receveuse, mais aussi imprimer/imprimeur/imprimeuse ou défendre/défenseur/défenseuse. De son côté, la tradition peut se révéler pleine de surprises en se faisant paritaire... Reconnaisant l'existence de noms qui se déclinent difficilement dans l'autre genre, Grevisse nous gratifie des attestations littéraires de *don juane* et de *lavandier*<sup>65</sup>.

---

<sup>63</sup> Jean-Joseph Julaud, op. cit., p. 58.

<sup>64</sup> Voir les règles de formation du féminin sur le site de l'ATILF (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française), unité mixte de recherche du CNRS, [www.atilf.fr](http://www.atilf.fr).

<sup>65</sup> Maurice Grevisse, op. cit., p. 744.

Au risque de la confusion, *auteur* est d'abord mentionné dans la liste des « mots privés de féminin » puis, quelques lignes plus bas, la forme *auteure* est signalée. Certes, à l'instar d'*écrivaine*, cette forme est présentée comme le fruit d'une revendication féministe. Toutes deux auraient « du mal à s'implanter ». Force est de constater que les mêmes précautions n'entourent pas le *maïeuticien*, forme masculine de *sagefemme*. Une longue digression, élogieuse, est consacrée à cette pure invention de l'Académie française<sup>66</sup>. En référence au terme grec *maïeutique* (l'art d'accoucher les esprits chez Socrate), ce terme a été proposé, en 1982, quand un homme a, pour la première fois, réussi le concours de sagefemme. Mais, s'il a mobilisé beaucoup d'énergie, ce terme a-t-il déjà été utilisé au-delà de la Coupole ?

Dans la même logique, on voudrait bien savoir sur quels usages se fonde l'auteur pour chasser l'intrus dans la liste de féminins qu'il propose en guise d'exercice. Si la grammaire traditionnelle élit le bon parmi tous les usages possibles, elle ne prend cependant pas son lecteur pour un nul. D'édition en édition, Grevisse, puis Goosse, révèlent leurs sources, en commentent l'évolution. À l'instar des contrats de garantie, les préfaces du *Bon usage* sont longues et écrites en petits caractères, mais elles n'omettent rien. Remplies d'informations précieuses sur la confection des dictionnaires, elles contiennent notamment de longues discussions qui éclairent le choix des sources, argumentent l'ouverture aux auteurs contemporains et la prise en compte des variantes régionalistes et francophones de la langue. Muni d'une loupe et d'un peu de courage, le lecteur qui se risque dans le dédale de ces préfaces peut être pris de vertige. Si Grevisse justifie le

---

<sup>66</sup> Jean-Joseph Julaud, op. cit., pp. 58 & 59.

choix de ses références, un autre pourrait préférer une sélection d'auteurs différente. Au fond, les règles ainsi dégagées valent-elles beaucoup plus que la subjectivité et le gout d'un seul homme ?

Une telle mise en abîme est, bien entendu, interdite au nul. Son régime est invariablement composé d'apprentissage d'une règle impérative et, surtout, de mémorisation des exceptions. Si bien que, souvent, l'exception en vient à occulter la règle. Dans l'encart consacré aux couples d'animaux, l'auteur rappelle que « le mâle et la femelle ont parfois des noms complètement différents »<sup>67</sup>. S'en suit une nouvelle liste de couples non assortis, mais aucune formulation de la règle. Quelle occasion manquée de faciliter la vie à nos « amis anglais et anglaises » !

Non seulement l'auteur aurait pu mentionner la formulation canonique de la règle qui veut que l'on ajoute un *e* au masculin pour obtenir le féminin. Mais, dans une publication qui se voudrait impertinente, il aurait pu adopter la démarche inverse. Linguistes et enseignants de français, langue étrangère, ont depuis longtemps compris l'intérêt de partir de la forme féminine. Fondée sur l'oral, cette méthode propose d'apprendre d'abord la forme féminine puis en rendant muette la dernière syllabe, d'obtenir la forme masculine. Son avantage est de révéler la consonne, latente au masculin, qui permet de former d'autres mots de la même famille – sotté, sot, sottise. Sans pour autant renoncer aux accents bibliques du vieux schéma de la dérivation du féminin, même Grevisse mentionne l'intérêt de cette démarche<sup>68</sup>.

On comprendrait que, par un souci de simplification, le discours vulgarisateur présente la règle et ignore ses

---

<sup>67</sup> Jean-Joseph Julaud, op. cit., p. 56.

<sup>68</sup> Maurice Grevisse, op. cit., p. 758.

exceptions. Tout au contraire, dans cet ouvrage, c'est l'énoncé des exceptions qui prévaut sur la règle, le dénigrement culpabilisateur des usages sur la tolérance des inévitables écarts.

On imagine volontiers le « nul » confronté à la féminisation des métiers et des fonctions, soucieux d'employer le terme juste, désireux de mieux comprendre comment se forment les féminins des noms de métiers voire intéressé au fonctionnement de cette fameuse catégorie du genre en français. Que retiendra-t-il de la lecture de ce manuel ? Tout d'abord, il prendra conscience de ses limites : maîtriser le genre en français, c'est toujours se souvenir que l'on doute. Puis il se souviendra que le système que nous utilisons n'est qu'une variante abâtardie de son ancêtre latin. Enfin, s'il veut vraiment progresser, il pourra se résoudre à apprendre par cœur les listes d'exceptions. Parti à la recherche de quelques éclaircissements, mis en confiance par les promesses de l'éditeur, le « nul » a ouvert ce livre. Poussé par sa curiosité. Il a entrebâillé la porte vers l'inconnu. Bien mal lui en a pris, le voilà embrigadé dans un programme de dressage pour champion d'orthographe en herbe !

La dictée des « Dicos d'or » se donnait à voir comme un rendez-vous mimétique. Dans un contexte qui recréait l'insécurité de l'apprentissage, le candidat se mettait volontairement en situation d'éprouver son illégitimité dans la langue avant de faillir, inévitablement. Éloge revendiqué des bizarreries de la langue, la dictée célébrait de façon insidieuse la soumission de l'usager à l'arbitraire de l'ordre linguistique. Artificiellement recréé, ponctuellement caricaturé dans la dictée, le statut de mineur de l'usager dans sa langue est quotidiennement entretenu par la leçon de grammaire. En créant le doute, en refusant à l'apprenant le socle minimum de certitudes

auquel il pourrait prétendre, le manuel de vulgarisation laisse voir le versant quotidien, familier de cette entreprise de sape. Plus encore, en érigeant l'exception en règle, il apporte sa contribution à cette socialisation que la dictée mettait en scène, à cet apprentissage de la soumission aveugle.

La confrontation du discours de vulgarisation aux discours plus élaborés de la linguistique moderne ou de la grammaire traditionnelle laisse voir une gradation qui n'est pas sans logique. Prononcé dans le huis clos d'un colloque scientifique, le discours de l'expert, à l'attention de ses pairs, ne craint pas d'énoncer la logique du système. Il allie clarté et humour. Destiné à un public plus large, mais néanmoins averti, le discours du grammairien traditionnel perpétue la tradition de la règle impérative. Cependant, il l'entoure de tant d'érudition qu'il contribue à la relativiser. Élaboré à l'attention de celles et ceux qui doutent, le discours du vulgarisateur multiplie les détours et se complait dans le détail. À travers lui, seul le visage arbitraire de la langue est présenté à la masse. Au fond, plus le discours s'adresse à un public large et néophyte, moins il donne les clés qui permettent de comprendre le fonctionnement du système, de s'appropriier la langue, plus il contribue à la préservation des hiérarchies.

Confidentiel et sélectif, le mode de diffusion des rectifications de l'orthographe travaille dans le même sens. En montrant que les simplifications ne sont accessibles qu'aux nantis, l'enquête, récemment menée auprès d'usagers francophones, soulève ce qui ressemble, de prime abord, à un paradoxe. Envisagée dans la continuité de l'exercice caricaturé et de la leçon vulgarisée, la politique orthographique prend un sens. À son tour, elle fait de cette logique une nécessité.

### *Habituer l'élève à ne rien y comprendre*

Quinze ans après leur publication au *Journal officiel*<sup>69</sup>, une équipe de linguistes s'est attachée à mesurer l'impact des rectifications sur les pratiques réelles des usagers de la langue. Leurs résultats accompagnés d'une analyse de la politique orthographique des dictionnaires fournissent des données essentielles pour comprendre le processus de changement linguistique dans la société française contemporaine ou, devrait-on dire, l'immobilisme des pratiques linguistiques<sup>70</sup>.

Pour mémoire, les rectifications de l'orthographe concernent seulement six secteurs<sup>71</sup>. La modestie de ces changements a été voulue par les pouvoirs publics. Fervent partisan de ce changement linguistique volontaire, Michel Rocard, alors Premier ministre, a explicitement demandé aux experts chargés d'en définir les contours de ne pas altérer le « visage familier » de notre langue. Approuvé par l'Académie française, le résultat conforte « la logique de la langue maltraitée par l'arbitraire de la

---

<sup>69</sup> Conseil Supérieur de la Langue Française, *Les Rectifications de l'orthographe, Journal officiel de la République française édition des documents administratifs*, Année 1990, n° 100.

<sup>70</sup> Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jejcic, *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse, 2002-2004)*, Coll. Les Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques, n° 1, Presses Universitaires d'Orléans, 2006, 154 p., Préface de Pierre Encrevé.

<sup>71</sup> Les numéraux (liaison par un trait d'union), les mots composés (soudure et pluriel), l'accentuation (régularisation de la distribution des accents aigus et graves, suppression du circonflexe sur le *i* et le *u*, tréma sur le *u* prononcé), l'invariabilité du participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif, l'accord des mots d'emprunt selon les règles d'écriture du français et la régularisation de familles désaccordées. Voir « Les règles de l'orthographe actuelle » dans Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jejcic, op. cit., pp. 3-8.

tradition orthographique »<sup>72</sup>. Il faut dire que si ces rectifications ont suscité une nouvelle controverse, elles sont nées d'une revendication réfléchie de la base. C'est une enquête menée auprès des instituteurs qui a mis en évidence une demande quasi unanime de simplification de l'orthographe. En 1988, 90 % des instituteurs réclamaient un peu plus de cohérence dans cet ensemble hétéroclite construit par la sédimentation de tant de décisions contradictoires. Leur volonté de faire accéder le plus grand nombre à la maîtrise de la langue française a déterminé la mise sur agenda de la première réforme de l'orthographe depuis 1835. Faites au nom des élèves, approuvées par l'Académie, officiellement publiées, ces rectifications ne leur sont pas aujourd'hui enseignées.

Sept groupes francophones ont été soumis à un questionnaire destiné à évaluer leurs pratiques et leurs opinions sur ces pratiques. Selon le secteur concerné, le dépouillement des résultats enregistre entre 49,83 % et 0 % de graphies rectifiées. Le score le plus élevé a été constaté dans le secteur de la régularisation du pluriel des mots composés : 49,83 % des personnes interrogées ont mis un *s* à abat-jour ; tandis que le score le plus faible a été relevé dans le secteur de la régularisation d'anomalies : aucune copie ne présentait la graphie rectifiée *ognon* (au lieu d'*oignon*). Pour les artisans et les artisans de ce changement, ce résultat peut sembler décevant. Même si elles sont en grande partie entrées dans les dictionnaires, aucune graphie rectifiée n'est devenue prédominante dans l'usage. D'un autre côté, force est de constater qu'il a été obtenu sans l'appui d'une quelconque campagne d'information.

---

<sup>72</sup> Pierre Encrevé, « Préface » dans Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jejcic, op. cit., pp. V et VI.

Chacun à leur manière, tous les contributeurs de cet ouvrage soulignent ce manque et le regrettent, timidement. Après leur publication au *Journal officiel*, les rectifications de l'orthographe n'ont pas fait l'objet de publication spécifique à l'attention des enseignants comme cela s'est fait, par exemple, en Suisse. Jusqu'en janvier 2004, aucun programme de traitement de texte n'intégrait les rectifications. Tous les correcteurs d'orthographe prenaient pour référence l'orthographe traditionnelle. Cette situation contraste avec celle d'un pays comme l'Allemagne dans lequel réforme de l'orthographe et adaptation des logiciels de traitement de texte sont allées de pair. Enfin, si les dictionnaires ont enregistré un nombre considérable de graphies rectifiées, celles-ci n'ont pas toujours une place de premier plan. À l'instar de l'Académie française qui place les graphies rectifiées dans une liste verte à la fin de son dictionnaire, les dictionnaires les intègrent d'abord comme variantes à la forme traditionnelle, avant qu'elles ne deviennent éventuellement la forme unique.

Les responsables politiques n'ont pas su transformer l'essai. Ils n'ont pas su inciter les lexicographes et les éditeurs de logiciels à adopter la politique orthographique qui aurait facilité la diffusion des rectifications auprès du grand public. Cette entreprise de changement linguistique apparaît comme une occasion manquée voire comme un gâchis de moyens et d'énergie. Jusque-là, il serait excessif de parler de paradoxe. Au fond, la réserve des artisans de cette réforme pourrait être interprétée comme la volonté de laisser à l'usage le dernier mot.

L'absurde se révèle vraiment dans l'analyse proposée par Fabrice Jecic de la politique orthographique de l'un

des plus grands dictionnaires français, *Le Robert*<sup>73</sup>. Sa collection est riche de quatre dictionnaires qui s'adressent, chacun, à des publics différents. *Le Robert junior* (cours moyen et cours élémentaire) et le *Robert collègue* (de la sixième à la troisième) ciblent le jeune public scolarisé ; tandis que le *Petit Robert* (60 000 entrées) et le *Grand Robert* (80 000 entrées) s'adressent à un grand public, plus ou moins exigeant.

Intéressé par l'évolution de la norme orthographique, le linguiste a mesuré l'enregistrement des graphies rectifiées dans la plupart des dictionnaires contemporains et propose une analyse de cette collection. Son travail montre que les dictionnaires disponibles en librairie ont entériné un nombre variable de graphies rectifiées qu'ils ne placent pas tous sur le même plan. En soulignant la variation de la norme orthographique d'une maison d'édition à l'autre, mais, surtout, au sein d'une même maison, il atteste une réalité méconnue qui échappe à l'utilisateur, même lettré. Saisi d'un doute, celui-ci consulte le dictionnaire, son dictionnaire. Acquis au dogme de la norme unique et intangible, il ne pense pas à confronter ses sources ; de toute façon, il en a rarement les moyens. L'existence de variantes qui constitue pour l'expert, habitué à la confrontation des sources, une évidence prend pour l'utilisateur le goût d'une révélation.

Prenons la graphie rectifiée du verbe *asséner* (qui place un accent aigu sur le *e* prononcé fermé et remplace la graphie traditionnelle *assener*), elle est attestée dans le *Dictionnaire de l'Académie française* et dans le *Dictionnaire Hachette* ; par contre, elle ne constitue qu'une variante de la forme traditionnelle *assener* dans

---

<sup>73</sup> Fabrice Jecic, « Du Grand Robert au Robert Junior, une politique orthographique ? », dans Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jecic, op. cit., pp.119-136.

tous les dictionnaires *Le Robert*, à l'exception du *junior* qui ne présente que la forme traditionnelle. Au-delà de la perplexité que pourrait susciter chez l'usager le résultat de cette recherche, il illustre la contradiction majeure mise en évidence par ce linguiste : « les dictionnaires destinés au jeune public présentent moins de formes graphiques rectifiées, comparativement au *Petit Robert* »<sup>74</sup>. Toujours riche d'enseignements, l'étude des préfaces des dictionnaires renforce l'analyse.

Pour dire les choses simplement, plus le dictionnaire s'adresse à un public averti, plus il donne des informations permettant de situer et de comprendre la norme adoptée. Tandis que le *Grand Robert* s'ouvre sur une discussion du succès des rectifications qui vient à l'appui de l'arbitrage des lexicographes, le *Petit Robert* renvoie sur la question de l'orthographe à une brochure, publiée en 1991. Une fois encore, l'usager le plus modeste est celui qui doit faire le plus d'efforts pour accéder à l'information.

Plus que de la curiosité, il faudrait vraiment au lecteur du *Petit Robert* de l'opiniâtreté pour consulter ce document. Pourtant, il ne serait pas déçu et nous ne saurions que lui recommander de risquer cette incursion dans l'univers de la relativité orthographique. Introuvable en librairie, cette brochure est conservée à la Bibliothèque Nationale de France. S'il est nanti des titres requis, après avoir dument justifié l'objet de sa quête, le lecteur curieux pourra s'introduire dans la section recherche de la bibliothèque, le très sélect « rez-de-jardin », pour y consulter sous la côte 8 - X - 34 713 *La réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert* par Josette Rey-Debove et Béatrice Le Beau-Bensa.

---

<sup>74</sup> Fabrice Jecic, « Du Grand Robert au Robert Junior, une politique orthographique ? », dans Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jecic, op. cit., p. 127.

Membre du comité d'experts chargés d'élaborer les rectifications, Josette Rey-Debove ne devait sans doute pas être complètement en phase avec le résultat. Qu'à cela ne tienne ! Lexicographe et éditrice chez Robert, elle revient sur le compromis approuvé par l'Académie et publié au *Journal officiel*. Dans cette brochure, les auteures proposent une liste alphabétique des graphies rectifiées, chacune suivie d'un symbole indiquant si, aux yeux des lexicographes du *Robert*, ce changement est souhaitable, indifférent ou à rejeter. Ainsi, bien avant que l'usage n'ait pu trancher, les concepteurs des dictionnaires font leur choix. Dommage qu'elle soit introuvable, cette brochure confirme qu'en matière de politique orthographique, l'abstention des pouvoirs publics n'est pas forcément synonyme de libre jeu de l'usage.

Si le lecteur du *Petit Robert* est acculé à une quête bien improbable de l'information, encore dispose-t-il d'une piste... Le jeune public, on s'en serait douté, n'a droit à aucune évocation, même rapide, de l'incontournable évolution de la norme dans le temps. Un silence qui ne lui épargne pas la complexité de la langue. En effet, l'auteur tient à le marteler dans sa conclusion, « *Le Robert junior*, destiné au public le plus jeune, présente le moins de graphies rectifiées, le système graphique y est le plus complexe. »<sup>75</sup>

L'insistance des auteurs tant sur l'absence de moyens mis en œuvre pour informer les locuteurs que sur l'immobilisme du système orthographique enseigné aux jeunes souligne bien un paradoxe. Pourquoi céder aux revendications des instituteurs, annoncer une réforme sur un terrain riche en controverses, nommer un groupe

---

<sup>75</sup> Fabrice Jejcic, « Du Grand Robert au Robert Junior, une politique orthographique ? », dans Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jejcic, op. cit., p. 131.

d'experts, faire valider leurs propositions par l'Académie française, les publier au *Journal officiel*, si, au terme du processus, ces rectifications demeurent confidentielles ?

Aujourd'hui, seuls les initiés, linguistes et passionnés, connaissent et emploient volontairement ces graphies rectifiées, autant dire qu'il s'agit d'un public surinformé pour lequel l'orthographe n'a jamais constitué un problème et représente même un objet d'étude. Quand on sait que, chez le locuteur moyen, l'attachement à la norme apprise à l'école fonde la résistance au changement, il paraît clair que tout l'effort devrait porter sur les jeunes générations<sup>76</sup>. Pourquoi prive-t-on le jeune public scolarisé d'une information claire sur les rectifications ? Pourquoi évite-t-on soigneusement de situer la norme orthographique enseignée ? Dans le champ exclusif de la langue, tout cela semble absurde et les commentaires réitérés des auteurs paraissent justifiés. Pourtant, en replaçant ces données dans un ensemble plus vaste, les contradictions se dénouent.

Un divertissement télévisuel qui rappelle à l'ordre, un manuel de vulgarisation qui embrouille, une enquête scientifique qui dévoile l'inexplicable : quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, notre rapport à l'orthographe est pétri de contradictions. Pourtant, de chaque terrain visité se dégage une figure centrale. Champion, nul ou élève, ensembles, ils dessinent une configuration qui témoigne d'une logique.

---

<sup>76</sup> Dans son « bilan des rectifications d'après une enquête en France et dans la francophonie », Liselotte Biedermann-Pasques confirme l'attachement des usagers à la norme apprise à l'école. Elle rappelle que cet obstacle au changement avait été mis en évidence, dès le 18<sup>e</sup> siècle, par le grammairien et académicien d'Olivet. Voir Liselotte Biedermann-Pasques et Fabrice Jecic, op. cit., p. 20.

En herbe ou couronné, le champion est la figure centrale des « Dicos d'or ». Avéré ou éprouvé, le nul est la cible du manuel de vulgarisation. Invisible mais incontournable, l'élève est au cœur des préoccupations d'experts soucieux de la cohérence de la norme. Condition originelle, passage obligé, la figure de l'élève est incontestablement le point de départ. L'alternative, nul ou champion, incarne son seul destin possible.

Parvenu à se plier aux contraintes de l'apprentissage, l'élève qui en connaît suffisamment peut prétendre, même de façon informelle, à entrer dans la course gratuite à la distinction orthographique. Il s'engage sur les traces du champion. Incapable de mémoriser les anomalies et les bizarreries du système, l'élève qui enregistre des contreperformances n'a d'autre choix que la honte et le retrait. Il est condamné à la condition de paria orthographique, ou de nul. L'alternative semble claire, les destins tranchés, pourtant, leurs chemins se recourent.

En dépit de résultats contrastés et des opportunités bien différentes qui en découlent, le champion, modeste, et le nul, honteux, ont accepté de se soumettre à la règle du jeu orthographique. Modestie et honte valent reconnaissance d'une norme arbitraire et des hiérarchies non moins arbitraires qu'elle détermine. À contrario, le petit bataillon de réformateurs et de réformatrices, ces quelques militants de tous bords, qui, d'une façon ou d'une autre, contestent les usages font figure de trouble-fêtes. Leur volonté de changement incarne le refus de ce destin tout tracé.

Décrites en termes de démesure, les réactions que suscitent les intentions réformatrices sont au contraire à la mesure du pacte de soumission consenti par les usagers dans l'apprentissage de la langue. Non seulement les controverses linguistiques mobilisent les privilégiés, les gardiens du temple, mais, aussi tous ceux et celles qui ont

consenti, dans la souffrance, à ce statut de mineur dans leur propre langue et qui ne rêvent que d'une chose : pouvoir enfin utiliser leur soumission à des fins de distinction. Largement éprouvé, ce pacte de soumission est aussi profondément intériorisé.

Se sentir chez soi dans sa langue : la métaphore suggérerait, à dessein, un rapport d'intimité avec la langue. Les sons, les mots, les règles qui organisent leur succession nous sont devenus si familiers dans notre langue, du moins dans la variante toujours située qui est la nôtre, qu'ils ont valeur d'évidence, de seconde nature. Ce n'est pas un hasard si l'anthropologue Françoise Héritier a eu recours au vocabulaire pour expliquer le mécanisme par lequel s'intériorise l'inégalité entre les sexes.

Évoquant les oppositions binaires, déclinées dans la langue, entre chaud et froid ou sec et humide, l'anthropologue montre comment se structure une vision du monde fondée sur deux principes inégaux. Analysant le lexique de sociétés traditionnelles, elle mentionne également l'impossibilité de désigner une sœur comme l'ainée de son frère dans certains systèmes linguistiques. Les mots façonnent notre appréhension du monde, le lexique rappelle et confirme la condition d'éternelle cadette de la femme<sup>77</sup>.

Aux mots qui disent l'inégalité, aux oppositions qui traversent le lexique et les catégories de la grammaire s'ajoutent tous ces discours qui façonnent le rapport à la langue, à la norme. La règle de grammaire est l'une des premières lois que l'on apprend à respecter ; à travers son apprentissage, c'est une socialisation à l'arbitraire qui s'inculque, l'injonction à ne pas questionner l'ordre qui s'intériorise. Au fond, si la féminisation des noms

---

<sup>77</sup> Françoise Héritier, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Éditions Odile Jacob, 1996, p. 65.

continue à être perçue comme une entreprise particulièrement scandaleuse c'est sans doute parce qu'elle incarne la contestation, par celles que tout assigne à l'infériorité, des mécanismes par lesquels l'ordre social s'intériorise et se pérennise.

En deçà des injonctions à la séparation et à l'ordonnancement du genre et du sexe, des usagers autorisés et non autorisés, des champions et des nuls, il y a un discours sur les différences et leur juste place dans la langue et dans le corps social.



#### 4- AUX DIFFÉRENCES, RESTER INDIFFÉRENT

La grammaire normative illustre la règle par les exemples à suivre. Quand la leçon devient politique, les formes à employer se doublent de figures de femmes à glorifier.

L'adresse de 1998 rend hommage aux femmes accueillies sous la Coupole. Gages de la bonne volonté de l'institution, elles ont justifié la confiance témoignée par leurs pairs : « [...] les deux que nous avons élues ont fort bien accepté parce qu'elles ont une connaissance parfaite et un sens aigu du français, d'être désignées comme académiciens et non académiciennes. » Plus démonstratifs, Maurice Druon et Frédéric Beigbeder ne tarissent pas d'éloges sur ces femmes qui, de Michèle Alliot-Marie à Simone Rozès, respectent, dans leur dénomination comme dans celles des autres femmes, la prédominance du masculin et les recommandations académiques.

Leur réserve tranche avec la radicalité de celles que Druon nomme « les trois Parques funestes ». « Martine, Élisabeth et Ségolène », ces femmes « qui tirent le fil des trente-cinq heures en coupant du même coup celui de la croissance » et qui « exigent de surcroît qu'on rende des honneurs linguistiques particuliers à leur sexe, créant une ségrégation au nom de ce qu'elles croient être l'égalité. »<sup>78</sup>

La grammaire n'a bien évidemment rien à voir avec la politique. Il n'en demeure pas moins que la leçon de grammaire peut se lire comme un manuel de bonne conduite à l'attention des militantes. De l'éloge de celles

---

<sup>78</sup> Maurice Druon, « Non à une langue défigurée », op. cit.

qui savent ne pas trop en faire au désaveu de celles qui se piquent de débattre des mots, l'Académie affirme, dès l'origine, que toutes les façons de défendre l'égalité ne sont pas bonnes. En réclamant la féminisation de leurs titres, les femmes se trompent. Non seulement elles ne comprennent rien à la grammaire, mais « elles vont à l'encontre de la cause qu'elles croient défendre. »<sup>79</sup> Dénoncé dans les catégories de la grammaire, le contresens est avant tout politique.

Neutralité protectrice et féminité dépréciative viennent à l'appui d'une formulation dite générique qui efface les sexes. Distincts mais complémentaires, ces deux principes n'ont de logique qu'universaliste, de fonction que politique.

### *Le neutre pour protéger*

Comme l'exprime avec force la toute première déclaration, le féminin est un « genre discriminatoire au premier chef ». À la différence du masculin qui efface son sexe pour prendre une valeur générique, le féminin marque les noms et les personnes<sup>80</sup>. Il souligne l'appartenance à un genre. Discriminatoire, le mot est fort. Il suggère qu'en plus de marquer, le féminin déprécie. Dans les textes suivants, il sera seulement taxé d'instituer

---

<sup>79</sup> Académie française, « Adresse à Monsieur le Président de la République, Protecteur de l'Académie française », op.cit.

<sup>80</sup> Voir la Déclaration faite par l'Académie française en séance du 14 juin 1984 pour la citation et l'article de Georges Dumézil dans le *Nouvel Observateur* pour une interprétation de la valeur des deux genres. Évoquant l'accord au masculin des énoncés au pluriel sur le modèle des « habitants de Paris » ou de « mes proches parents », Dumézil exprime clairement cette idée : « Il n'y a pas de subordination. Le masculin ne conquiert pas l'autre sexe, il efface le sien. » (dans Georges Dumézil, « Mme Mitterrande, Mme Fabia », op. cit.).

« une ségrégation ou, à tout le moins, une distinction »<sup>81</sup>. Pour comprendre ce qu'il y a de mal à distinguer les hommes des femmes, à nommer les femmes au féminin, il faut se référer au mythe récurrent de la neutralité protectrice. Seule la référence à ce principe peut faire de la désignation au féminin un préjudice.

En désignant, on assigne la personne à un groupe, le groupe à une identité ; distinguée, la personne devient support potentiel de discriminations. La séduction d'un raisonnement qui pêche par idéalisme n'est plus à démontrer. Cependant, pour dire les choses simplement, les tenants de ce mythe prennent leur idéal pour une réalité. Ils prennent pour argent comptant toutes les pétitions de principe adoptées à l'échelle nationale ou internationale qui appellent de leurs vœux l'avènement d'une société des égaux. Faisant de l'objectif un présupposé, ils considèrent toute mention d'une différence comme une dangereuse brèche dans la neutre perfection du corps social. Malheureusement, dans un monde où les discriminations existent, c'est en les rendant visibles qu'on se donne les moyens de les combattre.

Quand on cherche à aider les chômeurs, les familles monoparentales ou les sans-papiers, il est essentiel de savoir de qui sont composées ces catégories. L'injonction à produire des statistiques sexuées est venue des institutions européennes. Elle répondait à l'objectif transversal de promotion de l'égalité des sexes. En permettant de mieux cerner la réalité et l'ampleur des problèmes, ces données devaient servir de supports à des politiques publiques efficaces. Chômeuses, familles monomaternelles ou « sans-papiers », les usages viennent aussi rappeler qu'hommes et femmes ne sont pas

---

<sup>81</sup> Académie française, « Adresse à Monsieur le Président de la République, Protecteur de l'Académie française », op.cit.

également concernés par ces problèmes, jamais de la même façon. Nommer, compter, dans les deux cas, il s'agit de représenter pour prendre en compte. La neutralité n'est pas garante de l'efficacité de l'action publique. Point n'est besoin d'élargir le champ de l'analyse pour en attester. L'histoire des usages et de leur contestation apporte un véritable démenti au mythe de la bienveillance du neutre.

Ses partisans prétendent que le genre masculin constitue un rempart contre les discriminations. Sa prétendue neutralité serait une chance à saisir pour les femmes. L'adoption d'un titre masculin ouvrirait en quelque sorte les portes de l'universel. Au 19<sup>e</sup> siècle, pourtant, quand le projet de loi autorisant les femmes à prêter le serment d'avocat est discuté à l'Assemblée nationale, les adversaires de la féminisation de cette profession utilisent le masculin pour exclure : « On a objecté que le décret [de 1810 régissant cette profession] se servait du mot "avocat" au masculin et excluait par cette expression les femmes » rapporte une intellectuelle de l'époque<sup>82</sup>. Posé comme une indication du sexe, le genre masculin constitue alors un instrument de discrimination.

Un siècle plus tard, forcés de constater la féminisation des usages, les puristes mettent les femmes en garde. L'usage du féminin pourrait entraîner la nullité de certains textes. À l'appui de cette logique, l'Association professionnelle des magistrats intente, en 1999, une action juridique. Elle demande au Conseil d'État d'annuler la décision qui nommait, Madame Hélène Magliano, « présidente de chambre » à la Cour d'appel de Paris, « procureure générale » près de la Cour d'appel de Dijon.

---

<sup>82</sup> Edmée Charrier, *L'Évolution intellectuelle féminine*, Albert Mechelinck, 1931, p. 340.

Au soutien de sa requête, l'association évoque explicitement l'emploi de titres au féminin pour désigner l'intéressée. Or, par une décision du 9 juin 2000, le Conseil d'État a rejeté sa requête au motif que : « cette utilisation est sans incidence sur la légalité de la décision attaquée dès lors que celle-ci est rédigée en français et ne comporte pas d'ambiguïté quant à la personne et aux emplois concernés. » L'emploi du féminin ne peut donc être considéré comme préjudiciable pour les femmes.

Tandis que les militantes sont régulièrement accusées de vouloir violenter la langue, ce sont les opposants à la féminisation des professions, puis des noms, qui se saisissent des usages pour en faire des arguments politiques ou juridiques. Si l'argument linguistique n'a pas été officiellement retenu au 19<sup>e</sup> siècle, il a quand même fallu une loi pour autoriser les femmes à exercer une profession dont les statuts étaient rédigés au masculin. Preuve que la formulation dite neutre n'ouvre pas mécaniquement l'accès à l'universel. Par contre, en dépit des mises en garde académiques, l'usage féminisé du *Journal officiel* n'a nullement fait obstacle à l'égalité.

Complémentaire du mythe de la neutralité protectrice du masculin, l'illustration des connotations péjoratives du féminin vient témoigner du potentiel discriminatoire du genre dit marqué.

### ***Le féminin pour déprécier***

Il y a d'abord les « cheffesses », « poétesses » et autres « ministresses » dont l'emploi, nulle part attesté, incarne pourtant si facilement le ridicule de cette entreprise. Puis, viennent les « préfètes », « générales » et autres « ambassadrices » qui, selon Dumézil, « n'ont jamais été

autre chose que les conjointes de leurs maris »<sup>83</sup>. Enfin, « couturières » et « cuisinières » rappellent que les petites mains ne seront jamais de grands créateurs. Toutes symbolisent le risque de confusion dévalorisante qui s'attache à l'emploi du féminin.

La bienveillance du masculin générique parlait à notre inclination, culturellement programmée, pour les catégories universelles. Ici, les exemples interpellent notre sentiment linguistique, ils nous font ressentir la péjoration. Seule une autre émotion peut mettre le ressenti en perspective.

Janvier 2006, Ariel Sharon vient de subir une seconde attaque cérébrale qui le plonge dans un coma profond. L'incapacité du Premier ministre israélien suscite de nombreux commentaires à travers le monde. Artisan du retrait unilatéral de colonies de la bande de Gaza, le personnage est controversé. Dans son propre camp, certains l'accusent de trahison. Brutal, son accident ravive des rancœurs que les télévisions se plaisent à amplifier. Diffusé dans le journal télévisé, un reportage de l'AFP nous fait pénétrer dans un des campements qui accueillent les familles refoulées de la bande de Gaza. La scène se passe devant une caravane, dans un français impeccable, l'homme interrogé délivre au journaliste le message qu'il est venu chercher : l'accident de Sharon est un châtement divin. Sous l'image, le téléspectateur peut lire « Michel X, ancien colon du village Z ». La caméra se tourne vers son épouse qui, tout en étendant son linge, confirme la thèse énoncée par son mari. Le bandeau mentionne maintenant « Rachel, épouse de M. X ».

Première réaction : l'indignation. En désignant la femme par rapport à son mari, le bandeau de l'AFP

---

<sup>83</sup> Georges Dumézil, « Mme Mitterrande, Mme Fabia », op. cit.

semble imprégné des valeurs d'un microcosme où les femmes, accaparées par les tâches ménagères, acquiescent aux dires de leur mari.

Seconde réaction : le doute. Était-il possible de renseigner son identité autrement ? Le terme « colon » ne se féminise pas aisément. On ne va tout de même pas dire « colone » (avec un ou deux « n ») ! Non seulement ce n'est pas plus agréable à l'oreille que « cheffesse », mais, pour paraphraser Dumézil, la colonne (homonyme de la forme « colone ») n'a jamais été autre chose que le support vertical d'un édifice. Une nouvelle fois, le risque de confusion dévalorisante semble avéré.

Peut-être, mais qu'en est-il de « colon » ? Son homonyme à circonflexe, « cōlon », pourrait être considéré comme une source de confusion, ô combien, dévalorisante. Pourtant, l'oreille s'y est habituée. Et, il ne nous vient pas à l'esprit de prétendre que le « cōlon » n'a jamais été autre chose que la portion moyenne du gros intestin.

Ce jeu sur les homonymes illustre l'une des caractéristiques premières de la langue : sa polysémie. La consultation de n'importe quel dictionnaire permet de constater que les mots ont plusieurs sens. Un même son, celui du couple homophone « colon »/« cōlon », voire une même graphie, celle de « cadre » par exemple, peuvent désigner différentes réalités, animées et inanimées. Loin de favoriser la confusion, la polysémie est source de richesses. Elle permet la poésie et les jeux de mots.

Dans les échanges quotidiens, le reste de la phrase donne des éléments de contexte qui permettent de lever le doute. À la limite, la gageüre consisterait à formuler un énoncé dans lequel il serait impossible de déterminer s'il s'agit d'un « colon » avec ou sans circonflexe ! Digne des

« Papous dans la tête »<sup>84</sup>, l'exercice soulignerait par son absurdité que le doute naît de l'intention, que la confusion n'est qu'exception. Seule l'évocation de termes isolés de tout contexte peut semer le trouble et suggérer la dévalorisation.

Imaginons le papier qui rendrait compte de la remise du Dé d'or, distinction attribuée à la meilleure collection de haute couture de la saison, à une femme. Si, après avoir loué le talent de la créatrice, le journaliste, désireux de diversifier son vocabulaire, employait le mot « couturière ». En viendrait-on, à partir de ce seul mot, à se demander si cette femme a dessiné ou seulement cousu les modèles primés ? Certainement pas.

De même, si l'on voulait évoquer, à la suite de l'Académie, le cas de Pamela Harriman, il n'est pas du tout évident que l'emploi du féminin sèmerait la confusion dans les énoncés. Le seul fait de préciser qu'elle fut ambassadrice *des États-Unis en France* suffit à indiquer qu'elle a été titulaire de cette fonction. Tandis que les épouses sont « ambassadrice », « colonelle » ou « préfète », les titulaires, hommes ou femmes, des fonctions sont ambassadeur ou ambassadrice d'un pays dans un autre, colonel ou colonelle d'un bataillon particulier, préfet ou préfète d'un département ou d'une région spécifiques. Les quelques mots qui entourent le titre suffisent à la compréhension de l'énoncé. Plus encore, en accordant le titre, on lève le doute sur le choix du pronom personnel. À propos de Pamela Harriman, si l'on disait : « L'ambassadeur des États-Unis en France s'est rendu à l'Élysée. », devrait-on poursuivre par : « Il a

---

<sup>84</sup> Créée en 1984 par Bertrand Jérôme, « Des Papous dans la tête » est une émission de radio diffusée sur France Culture. Elle propose des jeux littéraires et poétiques inspirés de l'OULIPO (« Ouvroir de littérature potentielle »).

été reçu... » ou, par : « Elle a été reçue... » ? Le choix du féminin balaie toute hésitation.

Paradoxalement, ceux qui louent le génie de la langue semblent avoir bien peu confiance en lui. Il faudrait vraiment avoir une vision simpliste, voire étriquée, de notre système linguistique pour considérer le sens d'un mot comme figé, ou vouloir qu'à chaque terme corresponde un sens différent. Évidence saussurienne qu'il est bien utile de rappeler, la langue n'est pas une nomenclature. Elle dispose de ressources suffisantes pour intégrer, sans risque de confusion, le nouveau sens donné à un mot.

La langue est un système souple et éminemment adaptable. Elle permet beaucoup et, au fond, les académiciens le savent. Pour comprendre leur position dans ce débat, il faut replacer leur discours dans une logique universaliste. Difficilement tenable dans la langue, la thèse de la discrimination par le féminin prend tout son sens en politique. En fondant leurs recommandations d'usage sur les écrits d'Élisabeth Badinter, les experts de la Commission Générale de Terminologie et de Néologie ont en quelque sorte vendu la mèche.

### *Des mots pour garantir une égalité formelle*

Chaque fois que des revendications féministes accèdent à l'agenda politique, elles remettent en question un système fondé sur l'indifférence aux différences. Le droit des femmes à l'égalité ne peut être contesté. Pourtant, sa concrétisation suppose une prise en compte des discriminations qui vaut reconnaissance des différences. Conscients du danger, les tenants de l'universalisme républicain exaltent les vertus antidiscriminatoires de leur crédo. S'ils transigent sur le principe, ils sont extrêmement

vigilants quant à ses modalités d'application. Les femmes doivent devenir des hommes comme les autres.

Pour en donner une formulation illustrée, l'idéal universaliste consiste à reproduire à l'infini le scénario de l'accès des Françaises au droit de vote, tel que l'a décrit Joan Scott. Pour l'historienne, cette conquête révèle la force d'un système qui a su s'accommoder de revendications contraires à sa logique : « Quand les femmes sont devenues citoyennes, l'individu abstrait a semblé se pluraliser ; en fait, il est au mieux devenu neutre, et il est probablement plus juste d'affirmer qu'il est resté masculin. La catégorie a subsumé les femmes, qui ont pu exercer leur droit de vote parce qu'elles étaient présentées comme une version de l'homme. »<sup>85</sup>

Dans la même logique mais sur le terrain linguistique, la position académique revient à céder sur le principe pour mieux encadrer ses modalités d'exercice. À propos de l'égalité entre les sexes, l'Académie déclarait en 1998 : « Il y a dans ce principe rien que nous n'approuvions nous-mêmes. » L'aveu est tardif, la formule alambiquée, surtout, quand il s'agit de l'appliquer, le raisonnement se fait sélectif. Pour le dire autrement, l'adhésion réservée à l'égalité va de pair avec le désaveu réitéré de la méthode, la féminisation des noms.

Au départ, en 1984, son intervention se cantonne à discuter les moyens de desseins politiques qui ne sont pas les siens. Avec le temps, l'usage fluctue et la doctrine s'adapte pour toujours justifier du désaveu de la féminisation des usages. Finalement, au début des années deux-mille, l'emploi du masculin générique s'affirme comme une réponse à une évolution sociale perçue comme dangereuse.

---

<sup>85</sup> Joan W. Scott, *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Albin Michel, 1998, p. 231.

Passée relativement inaperçue, la déclaration de 2002 marque une étape dans l'argumentation académique. Réitération d'une même préférence, sa conclusion module cependant le lien entre usage et égalité : « Comme l'Académie française le soulignait déjà en 1984, l'instauration progressive d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes dans la vie politique et économique rend indispensable la préservation de dénominations collectives neutres, donc le maintien du genre non marqué chaque fois que l'usage le permet. Le choix systématique et irréfléchi des formes féminisées établit au contraire, à l'intérieur même de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché. »<sup>86</sup> La référence au texte fondateur est habile ; pourtant, l'usage générique du masculin n'est plus un moyen d'accéder à l'universalité des fonctions, il est une réponse au danger que représente la progression d'une égalité devenue « réelle » et bien visible.

D'ailleurs, la succession des débats montre un usage qui s'adapte à la progression de l'égalité, des recommandations linguistiques qui viennent compenser des dispositifs politiques. Seuls les mots peuvent encore garantir l'innocuité de l'égalité.

Au début des années deux-mille, la réforme paritaire est acquise, même si elle n'est pas entièrement satisfaisante. Dans le sillage des élections municipales de 2001 et, bientôt, des législatives, les assemblées politiques se féminisent. Strictement codifié, l'usage linguistique ne rend pas compte de cette évolution, pis il la dissimule. Pourtant, le lexique publié à la Documentation française donne les moyens de décliner dans les deux genres, au masculin et au féminin, tous les noms de métier et de

---

<sup>86</sup> Déclaration du 21 mars 2002 consultable en ligne : <http://www.academie-francaise.fr>.

fonction. À la limite, ce que la logique républicaine a justifié, la logique paritaire pourrait le désavouer.

En réaffirmant son attachement au masculin générique sous l'angle de la nécessité, l'Académie souligne bien que l'usage doit continuer à jouer son rôle de rempart d'une égalité plus seulement formelle mais bien réelle, celle que les paritaires appelaient de leurs vœux. Plus encore, en rendant hommage à la Commission Générale de Terminologie et de Néologie, elle salue l'introduction dans le débat d'une distinction, entre métiers et fonctions, qui n'a de sens que politique.

Si l'on en croit les experts de la Commission Générale de Terminologie, l'usage distinguerait spontanément « le fait d'exercer une profession de celui d'avoir un grade, de porter un titre ou d'être en charge d'une fonction »<sup>87</sup>. Ainsi, il donnerait au nom de métier le sexe de son titulaire comme on embrasse une carrière. À contrario, il mettrait le nom de fonction au masculin générique pour bien signifier que ces charges sont séparables des individus qui les exercent. Quand les titulaires sont des femmes, l'usage voudrait que l'on dise *une directrice* d'école parce qu'il s'agit d'un métier voire d'une vocation ; mais, *un directeur* de cabinet, parce qu'il s'agit d'une fonction. Pour les mêmes raisons, on parlerait d'une greffière, mais d'un ministre. Les exemples sont pluriels, mais nulle part attestés.

En revanche, l'exemple du bureau de l'Assemblée nationale qui féminise la fonction de *député*, ceux de la presse ou des intéressées qui emploient systématiquement les formes féminines de *député*, *ministre* et *sénateur*, ou encore l'exemple des décrets pris en Conseil des ministres

---

<sup>87</sup> Commission Générale de Terminologie et de Néologie, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Rapport au Premier ministre non publié, octobre 1998, p. 39.

qui nomment des *directrices* d'administration centrale ne semblent pas de nature à infléchir un constat supposé fondé sur l'usage.

Au-delà de son enregistrement dans l'usage, le principe, la pratique et l'enseignement de cette distinction posent aussi de vraies questions. Le principe est simple : l'usage reflète le rapport entre la personne et son activité. Or, quand on considère les fonctions politiques, celles qui sont au centre du débat, force est de constater qu'elles se professionnalisent. En pratique, les titulaires sont difficilement séparables des fonctions. Comment l'usage peut-il ignorer cette tendance ? En ce qui concerne la pratique, le rapport illustre la difficulté d'appliquer une règle aussi théorique. « Agrégé » est un grade, en principe distinct de son titulaire. Accolé au nom d'une femme, Madame Christine Le Bihan-Graf, ce terme est accordé au féminin en dernière page du rapport, dans la liste qui présente les membres de la commission. L'erreur est humaine, elle ne saurait justifier le blâme des rédacteurs. Par contre, elle soulève bien la question de l'appropriation de cette distinction par les usagers : comment enseigner à des enfants une règle que des experts linguistiques sont incapables d'appliquer ? En dépit de son allure savante, cette distinction n'est ni claire, ni aisément applicable, car elle trouve son origine et sa logique hors de la sphère linguistique.

Quand, au 19<sup>e</sup> siècle, le débat sur l'égalité professionnelle s'ouvre, il voit s'opposer deux partis bien distincts. D'un côté, les partisans d'une égalité pleine et entière plaident en faveur de l'ouverture de toutes les carrières aux femmes. Si elles peuvent travailler dans les usines, pourquoi ne le pourraient-elles pas dans les tribunaux, les universités ou les hôpitaux ? De l'autre, les partisans d'une égalité contingentée défendent la

pérennisation de bastions exclusivement masculins. Dans un monde où la citoyenneté des femmes n'est encore qu'une revendication, ils font valoir que certaines fonctions sont les lointaines descendantes des charges publiques de l'Antiquité. À l'instar de la carrière de magistrat, ces fonctions doivent être réservées aux seuls citoyens actifs<sup>88</sup>.

Principe de classement des carrières ou des titres, la distinction entre métiers et fonctions ne désigne pas deux ensembles aux contours clairs. Défendu haut et fort, l'argument n'a pas constitué un véritable obstacle à l'égalisation des droits. Il doit sa postérité à sa capacité à discriminer et donc, à épargner, au moins momentanément, les fonctions qui confèrent l'autorité d'un statut ainsi qu'une parcelle du pouvoir de décision. Au moment où les fonctions se féminisent, l'Académie rend hommage à une distinction qui a fait ses preuves sur le terrain politique. Elle témoigne de sa persistance à vouloir contenir la dynamique paritaire.

Au 19<sup>e</sup> siècle, la langue forme aisément les féminins. Pourtant, dans le débat soulevé par l'accès des femmes au barreau, l'attention portée aux usages laisse voir un clivage inattendu<sup>89</sup>. Les journalistes mettent plus volontiers au féminin le titre des femmes désignées singulièrement que celui des femmes désignées

---

<sup>88</sup> Préfigurant les débats que soulèvera son combat politique, Jeanne Chauvin soutient une thèse qui témoigne des termes du débat de l'époque sur l'égalité professionnelle, voir Jeanne Chauvin, *Étude historique des professions accessibles aux femmes. Influence du sémittisme sur l'évolution de la position économique de la femme dans la société*, A. Giard & E. Brière, Paris, 1892.

<sup>89</sup> Pour une analyse détaillée des usages de la presse, voir « Les noms des pionnières » dans Claudie Baudino, *Politique de la langue et différence sexuelle. La politisation du genre des noms de métier*, coll. « Logiques politiques », L'Harmattan, 2001, p. 98 et s.

collectivement. Cette pratique semble préfigurer le compromis incarné, un siècle plus tard, par le guide de l'INaLF. À l'époque, l'Académie s'abstient, car rien ne justifie sa colère. Non seulement les féministes reconnaissent ses prérogatives sur la langue, mais l'usage affirme son rôle de rempart face aux évolutions sociales. Au singulier, on féminise, au pluriel, le masculin prédomine. Il n'y a rien à dire d'un usage qui tolère seulement l'exception.

Il faudra attendre que des responsables politiques manifestent la volonté de compléter la loi du 13 juillet 1983 par des moyens actifs de légitimation pour que l'Académie se mobilise. La controverse publique a désamorcé cette première tentative de signaler les femmes dans l'espace public. Si l'entreprise de féminisation des noms est menée jusqu'à son terme, les règles d'usage ont fait l'objet d'une simple circulaire demeurée lettre morte<sup>90</sup>. Pensée pour compenser les faiblesses de la loi de 1983, la féminisation des noms ajoute finalement un autre volet purement formel à ce dispositif. De la loi à l'usage, l'égalité est tolérée comme principe seulement. De l'usage à la loi, la prédominance du masculin générique est garantie, au moins pour un temps.

Au cours des vingt dernières années, les points d'appui du discours académique ont changé. Pourtant, de la grammaire au droit, de la distinction entre genre et sexe à la distinction entre métiers et fonctions, de la célébration de l'usage à son occultation, c'est toujours la même cible qui est visée, le même combat qui est mené. En résistant à la féminisation des noms, l'Académie défend une égalité indifférente à la différence des sexes. Constante et

---

<sup>90</sup> Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre, *Journal officiel de la République française*, n° 64, 16 mars 1986, p. 4267.

récurrente, cette ligne d'argumentation a fonctionné comme un véritable rempart contre la parité. Là encore, ce qui s'érige dans l'urgence du débat se consolide dans le fonctionnement quotidien de l'institution.

## 5- EN L'AUTRE, CÉLÉBRER SON SEMBLABLE

Parmi tous les mythes qui nourrissent les discours sur la langue, celui de l'immortalité de ses gardiens apparaît comme le plus invraisemblable, il n'en produit pas moins des effets. Même gentiment moquée, l'immortalité interdit de penser l'institution dans le temps. Si elle exalte la tradition, elle occulte l'histoire.

Pourtant, Immortels et Perpétuels se renouvèlent. Derrière la stabilité du nombre de fauteuils, il y a une assemblée dont la composition varie. Derrière le rite immuable de l'accueil du nouveau venu, il y a l'aveu des valeurs qui rassemblent sous la Coupole. Pour être des leurs, il faut être leur semblable ou, tout au moins, feindre de leur ressembler.

### *Comment devenir Immortel ?*

Il faut se féliciter de l'entrée de Valéry Giscard d'Estaing sous la Coupole. Controversée, son élection a ouvert un débat, court mais inédit, sur les qualités requises, hier et aujourd'hui, pour entrer à l'Académie et, implicitement, sur l'évolution de sa mission.

Fin 2003, bravant un interdit immémorial, celui qui fut secrétaire perpétuel de l'Académie fait publicité des dissensions qui la traversent. Maurice Druon signe un article qui constitue une véritable offensive contre la candidature giscardienne<sup>91</sup>. S'il concentre ses critiques sur la personne de l'ancien chef de l'État, le camp des opposants ne manque pas d'arguments. Sans véritable

---

<sup>91</sup> Maurice Druon, « Une étrange candidature », *Le Figaro littéraire*, 12 novembre 2003.

conviction, dans un univers où tout est exception, il plaide en premier lieu l'incompatibilité du statut d'ancien président de la République avec celui d'académicien. Celui qui fut, pendant sept ans, le protecteur de l'Académie française ne peut prétendre y siéger, plus encore, celui qui avalisa l'élection de tant d'académiciens ne peut quémander leur vote. Et si, d'autres chefs d'État français ont occupé un siège sous la Coupole, tous avaient été élus avant d'accéder à la magistrature suprême. Si ce que fut Valéry Giscard d'Estaing pose problème, ce qu'il n'est pas se révèle encore plus gênant. En dépit d'un indéniable succès de librairie, l'œuvre littéraire de l'ancien président ne l'impose pas dans l'histoire de la littérature. S'il n'est plus protecteur de l'Académie, Valéry Giscard d'Estaing n'en est pas pour autant devenu écrivain.

Réservée sur cette nouvelle candidature, contrariée par l'expression publique de divisions internes à la Compagnie, Florence Delay monte le débat en généralité et contribue à poser de vraies questions. Dans un entretien accordé au *Monde*, l'académicienne regrette que « l'Académie française ne [soit] plus un lieu de désir pour les poètes ou les romanciers »<sup>92</sup>. Allusion à peine voilée aux lacunes du postulant, ce constat peut être illustré par des exemples frappants. Si Émile Zola et Victor Hugo se sont battus pour siéger sous la Coupole, aujourd'hui, ni Le Clézio, ni Modiano, ni Quignard, ni Sollers n'ont daigné, en dépit des sollicitations, rehausser le prestige de l'institution par leur présence. Élitiste et exclusive, l'Académie n'est pourtant plus un lieu d'excellence littéraire. Il fallait oser le rappeler. Pour autant, Florence Delay le souligne, d'autres carrières, différentes de celle des lettres, peuvent ouvrir les portes de l'Académie.

---

<sup>92</sup> « Trois questions à Florence Delay », Propos recueillis par Raphaëlle Rérolle, *Le Monde*, 12 décembre 2003.

Traditionnellement, des hommes d'Église, des juristes, des militaires et des médecins ont siégé sous la Coupole. Leur présence se justifiait par l'élaboration du dictionnaire. Leur expertise devait pouvoir éclairer la définition de mots du lexique spécialisé. Aujourd'hui, pourtant, leur soutien apparaît bien dérisoire. Si le champion d'orthographe ne peut faire office de lexicographe, les compétences réunies d'un évêque, d'un magistrat, d'un général et d'un médecin ne viendraient toujours pas à bout de la complexité et de la technicité du monde moderne.

Les quelques remarques formulées par Florence Delay soulèvent des questions qui ont valeur de transgression. À l'image de ses positions, l'Académie est rarement interrogée. Quel que soit leur niveau d'instruction, la plupart des usagers s'en remettent à ses arbitrages sans discuter et considèrent l'institution et ses membres avec déférence. Le mythe de l'immortalité symbolise toute la distance qui sépare l'Académie des autres institutions de la République. En sous-entendant que le temps n'a pas de prise sur ses membres, il fait obstacle aux questions qui interrogent l'évolution et les transformations de l'institution. Pourtant, si l'histoire justifie sa magistrature sur la langue, elle nous apprend aussi que le regard porté sur la langue a beaucoup changé au cours du dernier siècle.

C'est en prévision de l'affrontement que l'on compte ses troupes. Dès la première controverse publique sur la féminisation des noms, certains de ses protagonistes ont compté les linguistes et les grammairiens mobilisés dans chaque camp. Mise en cause personnellement par l'Académie, sommée de toujours préférer le masculin, Benoîte Groult s'exclame : « Mais qui doit le préférer ? Et au nom de quel arbitraire sinon celui de quarante Messieurs-Dame qui, soit dit en passant, ne comptent pas

de linguistes dans leurs rangs depuis la mort de Roger Caillois et en tout cas beaucoup moins de grammairiens et de grammairiennes que la commission de terminologie en question. »<sup>93</sup> De son côté, si l'Académie a, de différentes manières, souligné la légitimité de certains de ses membres, elle ne s'est jamais livrée à de tels inventaires. Sous la Coupole, la figure de référence, celle qui incarne la mission de protection et de défense de la langue, demeure l'écrivain.

Pourtant, comme la médecine ou la philosophie, l'étude de la langue a cessé d'être un art pour devenir une science. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la fondation de la linguistique a profondément changé la donne. De façon certes conventionnelle, on considère Ferdinand de Saussure comme le père de la linguistique et son œuvre posthume, le *Cours de linguistique générale*, comme l'acte de naissance de la discipline. Il faut dire que ce recueil de notes, mis en forme par ses étudiants, apporte un regard neuf et distancié sur la langue. En posant des distinctions inédites entre langage, langue et parole ou entre signifiant et signifié, Saussure a jeté les bases d'une nouvelle science qui a pour objet les systèmes de signes. À la suite de cet acte inaugural, la faille s'est creusée entre ceux qui utilisent la langue à des fins littéraires, les écrivains, et ceux qui la décrivent et l'analysent à des fins scientifiques, les linguistes. Bien que la trajectoire de certains académiciens puisse incarner cette évolution, immuable,

---

<sup>93</sup> Benoîte Groult, « Réponse à quarante Messieurs-Dame », *Le Monde*, 17 juillet 1984. Ce passage répond explicitement à la déclaration de l'Académie française du 14 juin 1984 dans laquelle on pouvait lire : « on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit "féminin" — en français, genre discriminatoire au premier chef — soient évités ; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. »

l'institution ne semble pas avoir pris acte de la profonde transformation de son champ de compétence. Quelle que soit la spécialité de l'élus, ce sont les qualités littéraires qui font l'académicien et qui fondent la discrimination des usages.

En soulevant la question du changement linguistique, la fondation d'une instruction publique et obligatoire a également contribué, dès le 19<sup>e</sup> siècle, à bouleverser le champ de compétence académique. Pour l'État qui ambitionne d'uniformiser les savoirs et les connaissances, la langue représente, un chantier prioritaire. Les pouvoirs publics doivent décider de la langue — ou des langues — d'enseignement, élaborer les programmes, fixer les exigences et les tolérances en matière d'orthographe et de grammaire. Pour certains, la réponse à ce défi réside dans une réforme de l'orthographe, la question est controversée. Les premières querelles modernes sur le sujet éclatent et divisent. Elles mettent aussi en évidence des goulets d'étranglement.

En janvier 1900, une proposition du ministère de l'Instruction publique visant à simplifier l'enseignement de la grammaire dans les écoles primaires et secondaires est à l'ordre du jour sous la Coupole. Le secrétaire perpétuel de l'époque, Gaston Boissier, exprime clairement les contraintes de temps et de moyens qui pèsent sur la Compagnie : « L'Académie, quand elle a été fondée, avait l'intention de publier un dictionnaire, une grammaire et une rhétorique. Elle a mis soixante ans à terminer son dictionnaire ; jamais elle ne s'est occupée de la grammaire ou de la rhétorique qu'elle avait promises ; mais elle n'a jamais empêché les autres de faire ce qu'elle ne faisait pas

elle-même. »<sup>94</sup> Même si la position du perpétuel ne fait pas l'unanimité, les faits lui donnent raison. L'institution est contrainte de tolérer les initiatives aussi bien publiques que privées sur la langue. Tandis que décrets et dictionnaires se multiplient, la seule prérogative pour laquelle l'Académie peut encore se battre est celle de l'arbitrage.

Derrière le voile de respectabilité qui l'entoure, l'Académie apparaît dévalorisée aux yeux des écrivains, décalée dans le champ de la connaissance et concurrencée sur le terrain de la production des normes. Un constat qui soulève bien des questions. On pourrait se demander, par exemple, à quoi sert de continuer à travailler à l'élaboration d'un dictionnaire, publié par fascicules, quand, chaque année, des équipes de lexicographes et de chercheurs signent des ouvrages de référence ? On pourrait également se demander si, dans la détermination du bon usage, l'avis de n'importe quel capétien, ou capétienne, de lettres modernes, en stage dans un collège de banlieue, ne vaudrait pas celui d'un inspecteur des finances à la retraite, eut-il commis deux ou trois ouvrages vendus au rayon littérature ? Certes, mais, entrer dans ces débats laisserait entendre que nous croyons encore à la prépondérance de la dimension linguistique dans la mission de l'Académie. Or, comme le rappelle son site, dès sa fondation, il ne s'agit pas seulement de langue.

Quand Richelieu la fonde, en 1635, il lui confie la tâche de fixer les règles de la langue. S'il s'agit, bien entendu, de rendre la langue compréhensible par tous, cette tâche revêt aussi une dimension politique essentielle. La politique linguistique du gouvernement de Richelieu est

---

<sup>94</sup> Académie française, *Registre des Procès-verbaux de l'Académie française*, (1887-1900), Archives de l'Institut de France, séance du jeudi 11 janvier 1900, p. 717.

pensée comme «un des instruments de sa politique d'unification du royaume à l'intérieur et de son rayonnement diplomatique à l'étranger. »<sup>95</sup> Aujourd'hui, le souci constamment démontré de conserver sa magistrature morale sur la langue contraste avec le peu d'empressement à rattraper le train de l'évolution de la langue et des besoins linguistiques des usagers. Ce contraste souligne la prépondérance de sa fonction politique sur sa mission linguistique. Des avis rendus sur l'usage aux discours de réception de ses membres en passant par l'opinion émise sur une candidature, cette conclusion s'impose de tous les points de vue.

Dans l'article signé par Maurice Druon, l'argumentaire savamment construit pour discréditer la candidature de Valéry Giscard d'Estaing dissimule mal un vieux différend politique. Soupesées et ridiculisées, la carrière et les qualités littéraires du candidat n'ont qu'une importance secondaire dans cette démarche. Ce que reproche véritablement l'ancien secrétaire perpétuel à l'ancien président, c'est d'avoir joué un rôle dans le départ du général de Gaulle. Au fond, à travers cet article, il s'agit moins pour l'écrivain de défendre sa conception de la littérature que pour le gaulliste de prendre sa revanche politique.

L'élection puis la réception de Valéry Giscard d'Estaing ont suscité bien des sarcasmes. Tous les journalistes ont noté la place marginale accordée à l'œuvre littéraire du nouvel élu dans le discours prononcé par l'académicien Jean-Marie Rouard. Tous ont ironisé sur un personnage qui, en dépit de son statut d'immortel, semble condamné à une quête éternelle de reconnaissance. Sévères avec le nouvel élu, les commentateurs ont épargné

---

<sup>95</sup> Voir la page consacrée au rôle de l'Académie française sur son site internet <http://www.academie-francaise.fr>.

l'institution. Pourtant, si, comme en atteste le discours de Rouard, la candidature de Valéry Giscard d'Estaing « n'a d'assise que politique », son élection donne à voir une Académie traversée de clivages, une Académie qui cède aux pressions politiques.

Au lendemain de la publication de l'article de Druon, Florence Delay manifestait une réelle inquiétude. Est-ce que la légendaire solidarité qui, depuis des siècles, aplanit tous les clivages entre les membres de ce club un peu particulier allait survivre au manquement de l'un d'entre eux à son devoir de réserve ? Devenus membres d'un même cercle, Druon et Giscard ont-ils dépassé leurs désaccords politiques et leurs rancoeurs pour entretenir des échanges pacifiés ? Le secret qui entoure le fonctionnement quotidien de l'institution laisse les questions en suspens. Vus de l'extérieur, les faits seraient plutôt de nature à tranquilliser l'académicienne. Tout se passe comme si l'Académie renvoyait la lumière braquée sur elle. Riche en données et réflexions inédites, le débat a tourné court. Les interrogations soulevées par la candidature de Valéry Giscard d'Estaing n'ont pas servi à formuler des questions plus générales sur le fonctionnement de la Compagnie. Derrière les bruyants sarcasmes qui accompagnent une élection en demi-teintes et viennent clore cet épisode de la vie académique, il faut aussi entendre le lourd silence qui se referme sur l'institution. L'un des rares articles de fond sur le sujet illustre la difficulté à entrer dans le vif du sujet pour poser de vraies questions.

« Mais que diable font-ils donc derrière cette porte, depuis trois cent soixante-huit ans ? »<sup>96</sup> La question est impertinente pourtant, l'exercice critique demeure

---

<sup>96</sup> Raphaëlle Rérolle, « L'Académie en mal d'auteurs », *Le Monde*, 24 décembre 2003.

inabouti. Très vite, Raphaëlle Rérolle avoue son admiration pour une institution qui incarne « l'idée même d'une certaine permanence et la beauté de l'inutile, dans une époque où tout est censé servir à quelque chose. » Son aimable digression sur la longévité des académiciens est significative. Le seul doute qu'elle se permet d'émettre sur l'institution concerne l'immortalité de ses élus !

Empreint de subjectivité et de déférence, son discours ressemble à tous ceux qui défendent les bizarreries de la langue. En écho aux injonctions des puristes et autres partisans de l'immobilisme linguistique, la journaliste nous invite à goûter aux vestiges d'une époque révolue, à nous laisser séduire par la beauté de l'inutile. Une fois encore, la subjectivité revendiquée dissimule les enjeux politiques de la détermination des règles d'usage. Pour le dire autrement, ce n'est pas parce que l'Académie ne produit pas grand-chose qu'elle ne sert à rien. Discours et recommandations défendent les prérogatives de l'institution sur la langue et confortent une conception universaliste de l'égalité. Énoncée dans le vif des controverses, cette ligne politique se décline dans le fonctionnement ordinaire de l'Académie.

La vie de la Compagnie est ponctuée de rites. Quand un nouveau membre est élu, il prononce un discours de remerciement dans lequel il fait notamment l'éloge de celui qui a laissé son fauteuil vacant. En réponse, un académicien prononce un discours de bienvenue. En dépit du ton, personnel et direct, qui suggère un échange privé, la cérémonie de réception est un exercice public. À travers l'éloge du nouvel élu, l'ancien nous dit pourquoi celui-ci est des leurs. Ces textes qui explicitent pourquoi le nouveau venu mérite cet honneur donnent à voir les valeurs partagées au sein de la Compagnie. Dans l'histoire récente de cette institution, deux moments ont incarné son

ouverture à la différence : celui de l'élection d'une femme, Marguerite Yourcenar, en 1981, et celui de l'élection d'un homme noir, Léopold Sédar Senghor, en 1984. Les discours prononcés à ces deux occasions se révèlent emblématiques du statut accordé aux différences, sexuelle et ethnique. Mais, avant de les relire, un détour s'impose par un discours plus récent. Ce texte qui traite d'une différence moins radicale rappelle que, même mineure, l'étrangeté se voit et, surtout, se justifie sous la Coupole.

### ***On peut être immigré mais rassurant***

« Vous êtes, Monsieur, de manière très rassurante, un descendant d'immigrés. »<sup>97</sup> Cette phrase s'adresse à Gabriel de Broglie, nouvel élu sous la Coupole. Elle est tirée du discours de réception prononcé par Maurice Druon, le 7 février 2002, devant la Compagnie réunie en séance publique. Amortie par l'épaisseur des couches successives d'érudition, de fraternité et d'admiration, la pointe de provocation se veut indolore pour son destinataire. Dans un lieu où l'on célèbre l'entre soi et la distinction, le rappel des origines transalpines du nouveau venu a presque valeur d'autodérision. Derrière le clin d'œil respectueusement provocateur, il y a l'aveu assumé des valeurs qui rassemblent sous la Coupole.

Après avoir évoqué la mémoire des quatre ancêtres de Gabriel de Broglie qui l'ont précédé sous la Coupole, Maurice Druon poursuit son interpellation amicale par le survol des conditions historiques qui ont présidé à l'arrivée de cette illustre famille en France. Originaire de la région du Piémont, en Italie, les de Broglie sont, bien entendu, entrés par la grande porte, invités plus

---

<sup>97</sup> Réponse de M. Maurice Druon au discours de M. Gabriel de Broglie, Discours prononcé dans la séance publique, le jeudi 7 février 2002, Paris, Palais de l'Institut, p. 1.

qu'immigrés. Remarqué pour sa bravoure pendant la guerre de Trente Ans, Francesco-Maria Broglia répondait à un appel du Roi de France quand il a franchi la frontière. Installée depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la famille du nouvel immortel a une histoire singulière qui n'est en rien comparable à celle des centaines de milliers d'Italiens poussés de l'autre côté des Alpes par la misère économique.

En qualifiant son nouveau pair de « descendant d'immigrés », Druon souligne le décalage entre sa situation et celle de tous les autres, les « vrais » immigrés. La distance est si grande que, tout en produisant un effet humoristique, cette remarque rappelle l'incommensurable distinction de l'académicien par rapport à tous ceux dont la famille a suivi une même trajectoire. La précision liminaire « de manière très rassurante » atténue la provocation, mais renforce le propos. En dépit de ses origines transalpines, Gabriel de Broglie ne saurait en aucune façon incarner les multiples facettes de l'immigré prédateur. Les faits sont incontestables, Druon s'en amuse.

Que les origines sociales des immortels soient particulièrement distinguées, que leurs histoires personnelles soient remarquables et leurs illustrations familiales nombreuses, qui en a déjà douté ? Que les immigrés continuent à faire peur et que les responsables politiques aient envie de les sélectionner avant leur entrée sur le territoire, l'actualité récente en apporte les preuves tangibles. Cependant, quand le débat sur le choix des immigrés a été ouvert, courant 2005, la presse a parlé de « chantier délicat, voire explosif » puis, quand il a été question de quotas par catégorie, elle a carrément assimilé cette annonce à la levée d'un tabou<sup>98</sup>. Plus encore, quand

---

<sup>98</sup> Voir Anne Vidalie, Boris Thiolay, « La France doit-elle choisir ses immigrés ? », *L'Express*, 17 janvier 2005 pour la citation et Jean-

le ministre de l'Intérieur a proposé la création d'une carte de séjour « compétences et talents », les protestations ont été vives. Un collectif « Uni(e)s contre une immigration jetable » a vu le jour pour dénoncer cette conception utilitaire de l'immigré. La logique économique qui habille cette nouvelle loi sur l'immigration n'a pas convaincu<sup>99</sup>, ses détracteurs y ont vu la trahison des valeurs fondatrices de la société française.

Présentée comme la garantie du développement économique de la France et de l'intégration réussie du nouveau venu, la sélection des candidats à l'immigration a été dénoncée comme un déni d'humanité. Comment peut-on concevoir que le droit d'entrer, de circuler, de travailler, d'être scolarisé et soigné soit conditionné par l'intérêt qu'un individu représente pour le pays d'accueil ? Comment accepter que les droits varient en fonction de la valeur escomptée de la personne ? Cette disposition qui figure aujourd'hui dans la loi a été jugée scandaleuse par plus de huit-cents associations et partis politiques. Encore est-elle insérée dans un raisonnement économique explicite et, bien entendu, étroitement lié à la volonté de combattre la tentation de l'extrême droite chez les électeurs...

Le discours de Druon est choquant, car, en dehors de toute justification économique et de tout contexte politique, il affirme que les garanties apportées par le nouveau venu tranquillisent. En négatif et sans précautions

---

Sébastien Stehli, « Les quotas Sarkozy », *L'Express*, 13 juin 2005, article sous-titré « Le ministre de l'Intérieur lève un tabou en proposant de fixer par catégorie le nombre de personnes admises à s'installer sur le territoire. »

<sup>99</sup> Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration publiée au *Journal officiel* du 25 juillet 2006.

d'usage, c'est bien la peur de l'autre qui se dit dans ce discours institutionnel.

Quelques mots encore sur le descendant d'immigrés... Dans son discours de bienvenue, Druon en termine avec les ascendances du nouveau venu par une réflexion sur le mode de transmission de son nom. Il souligne la particularité culturelle qui, non seulement distingue la noblesse transalpine de son homologue française mais, surtout, rend encore plus acceptables sa migration et l'accès de ses descendants à tous les honneurs : « alors que la noblesse française porte le plus généralement le nom du fief qu'elle a reçu ou acquis, chez vous, c'est la famille qui a donné son nom à sa terre. » Sans lien onomastique avec sa terre, la famille de Broglie est d'autant plus libre de la quitter pour devenir « un de ces cadeaux que l'Italie fait à la France, continument, depuis la Renaissance. »<sup>100</sup>

L'institution a combattu avec acharnement l'idée d'une cohérence entre le genre des noms et le sexe de la personne. Pourtant, la vigueur de ses protestations n'a d'égal que la constance avec laquelle ses membres ont exploité, discours après discours, la signification du nom porté par le nouvel élu pour justifier son entrée sous la Coupole.

### *On peut être noir mais métissé*

En 1984, le premier homme noir entre à l'Académie française. Edgar Faure le reçoit. Son discours est introduit par une longue digression sur le nom du nouvel élu, Léopold, Sédar, Gnilane, Senghor. Chaque élément est successivement décortiqué pour en extraire l'origine et la signification. La continuité du raisonnement n'est

---

<sup>100</sup> Réponse de M. Maurice Druon au discours de M. Gabriel de Broglie, Discours prononcé dans la séance publique, le jeudi 7 février 2002, Paris, Palais de l'Institut, p. 1.

qu'apparente. Tout en rappelant que « Chez vous, le nom se décline et se déclame, on le psalmodie et on le chante »<sup>101</sup>, Edgar Faure renonce au rythme de la déclinaison. Il s'intéresse d'abord au prénom africain de l'académicien, Sédar, puis à celui de sa mère, Gnilane, pour s'attarder sur son prénom chrétien, Léopold, voulu par son père, donné par le baptême catholique. Ce bouleversement de l'ordre des prénoms sert la transition vers l'interrogation qui est au centre de ce propos liminaire : « Êtes-vous un cas de métissage biologique ? »

Métissage, sans doute, mais pourquoi « biologique » ? En rattachant le nouvel élu à une religion occidentale, le port d'un prénom chrétien illustre la diversité de ses origines culturelles. Il ne permet en aucune manière d'inférer quoi que ce soit sur le terrain de la biologie. Pourtant, derrière ce long développement autour du nom, la seule véritable continuité dans ce discours de bienvenue est celle qui interroge le patrimoine génétique de l'académicien pour en conclure au métissage. La succession des prénoms pose la question, l'origine putative du nom de famille y répond. « Le mélange du sang, dans votre cas, serait d'origine portugaise et le dosage, en toute hypothèse, des plus faibles : une goutte dites-vous. » La piste est étroite, peu importe, Edgar Faure s'y engouffre. « En faveur de la goutte... », il rappelle que le patronyme de l'élu a été attesté au Portugal. Comment peut-on expliquer son implantation en Afrique ? Est-ce la conséquence d'une union mixte ou, seulement, d'une pratique colonialiste ? Y a-t-il eu brassage des gènes ou, seulement, marquage symbolique des esclaves ? Nul ne le sait. L'hypothèse du métissage permet à l'académicien

---

<sup>101</sup> Réponse de M. Edgar Faure au discours de M. Léopold Sédar Senghor, Discours prononcé dans la séance publique, le jeudi 29 mars 1984, Paris, Palais de l'Institut, p. 1 et s.

d'entretenir la confusion entre le biologique et le culturel et de filer la métaphore : « un rameau de type culturel albo-européen est entré sur l'arbuste soudano-sahélien. » Le raisonnement est hypothétique, les données culturelles ; la conclusion sera péremptoire sur le terrain de la biologie : « La greffe prendra. » Fin de la digression sur le nom.

À travers ce voyage au cœur de l'identité du nouveau venu, Edgar Faure semble se raccrocher à un espoir infime et fou. Léopold Sédar Senghor nous ressemblerait plus qu'il n'en a l'air. Certes, il est noir, c'est indéniable, mais son sang pourrait ne pas être complètement africain. L'enjeu est ici de démontrer que l'élus est bien des leurs. L'argumentation aurait pu se cantonner à l'évocation d'un héritage commun ; valeurs partagées, références littéraires identiques, admiration réciproque auraient fait l'affaire. Edgar Faure a choisi le terrain du sang, celui des préjugés les plus éculés.

### *On peut être femme mais grand écrivain*

Quelques années plus tôt, en 1981, Marguerite Yourcenar est la première femme élue à l'Académie française. Jean d'Ormesson prononce son discours de bienvenue. Dans un genre généralement centré sur la personnalité du nouveau venu, ce texte semble d'abord décalé. L'académicien n'entre pas immédiatement dans le vif de son sujet. Le détour qu'il emprunte prend la forme d'un éloge appuyé des traditions. Au moment où l'institution célèbre une élection qui a valeur de transgression, cette entrée en matière se veut rassurante ; non, rien ne change vraiment sous la Coupole.

Finalement, Jean d'Ormesson aborde prudemment le sujet imposé à travers un trait d'humour : « Tournées vers l'avenir autant que vers le passé, les traditions – comme

les femmes – sont faites pour être à la fois respectées et bousculées. »<sup>102</sup> En prenant les femmes comme point de comparaison, en les mettant sur le même plan que les traditions, l'académicien les met à distance. Ensemble de référence aux caractéristiques supposées homogènes, les femmes sont pensées, elles ne pensent pas. Dans un discours qui accompagne l'ouverture de l'institution aux femmes, la perspective androcentrée ne manque pas d'impertinence. Ce trait d'humour pourrait s'entendre comme un adieu repentant à un point de vue, enfin, reconnu comme fausement universel. Au moment où ils prennent en considération les talents de l'autre moitié de l'humanité, il s'agirait, une dernière fois, de faire comme si... Comme si les académiciens, genre masculin non neutre, étaient encore entre eux, comme si, aveuglés par l'uniformité sexuelle de leur assemblée, ils pouvaient encore un peu, juste un instant, prolonger la méprise avant d'entrer dans l'inconnu. La suite du discours dément cette interprétation excessivement optimiste. De la même façon que l'ordonnance du 21 avril 1944 n'a jamais valu reconnaissance des électrices, mais doublement du nombre d'électeurs, l'élection de Marguerite Yourcenar représente seulement l'entrée d'un nouvel académicien, certes, un peu particulier, sous la Coupole.

Le style direct de l'exercice oblige à nommer le nouveau venu. Là encore, il faudra quelques lignes supplémentaires de circonvolutions avant que Jean d'Ormesson ne s'autorise à prononcer ce « mot inouï et prodigieusement singulier : Madame. » Plus loin, n'en revenant toujours pas, il qualifie ce terme « d'*apax* du vocabulaire académique ». Certes, dans le corpus de tous

---

<sup>102</sup> Réponse de M. Jean d'Ormesson au discours de Mme Marguerite Yourcenar, Discours prononcé dans la séance publique, le jeudi 22 janvier 1981, Paris, Palais de l'Institut, p. 2.

les discours de réception écrits depuis les origines de l'exercice, le « Madame » prononcé avec tant de précautions par l'académicien représente bien une attestation unique. Mais, cette remarque est d'autant plus pertinente qu'elle se vérifie, d'une autre manière, à l'intérieur de son seul texte. Ce titre, bien impersonnel, demeure l'unique féminin employé pour nommer la nouvelle élue.

« Je ne vous cacherai pas, Madame, que ce n'est pas parce que vous êtes une femme que vous êtes ici aujourd'hui : c'est parce que vous êtes un grand écrivain. » De « Madame » à « écrivain », de l'unique féminin au masculin universel, Jean d'Ormesson s'empresse de minimiser la portée de l'évènement. Tout en rendant hommage aux qualités de l'élue, il ramène la nouveauté à du connu. Avec l'élection de Marguerite Yourcenar, ce n'est au fond qu'un nouvel écrivain de talent qui est invité à s'asseoir sous la Coupole. Un écrivain auquel il est de bon ton de donner du « Madame », rien de plus. Après avoir souligné l'appartenance de l'élue à la catégorie universelle des hommes de lettres, l'académicien poursuit de manière encore plus explicite son entreprise d'effacement du féminin.

« Votre discours, dans notre jargon, porte le nom de *remerciement*. C'est plutôt à nous de vous remercier, non pas de l'accident de votre sexe, mais de la fermeté de votre écriture et de la hauteur de votre pensée. » Évènement fortuit, la féminité de Marguerite Yourcenar est sans doute, à l'origine, le fruit du hasard. Évènement fâcheux, son sexe interfère dans la célébration de son élection, alors qu'il n'y est pour rien. Comme le genre féminin, le sexe féminin est gênant. On sent ici poindre cette récurrente aspiration à la neutralité qui traverse les débats politiques comme les controverses linguistiques.

Seulement, l'auteur se laisse emporter : si les mots « hauteur » et « fermeté » qualifient les qualités d'écrivain de l'élue, ils la parent aussi de caractéristiques indéniablement phalliques. Si une femme est entrée à l'Académie française le 22 janvier 1981, c'est un écrivain qui a été reçu. Virile par son écriture, Marguerite Yourcenar méritait d'être des leurs.

À l'origine de chaque discours, il y a un préjugé sur la différence. L'immigré prédateur menace l'équilibre social et économique de son pays d'accueil ; le noir biologiquement distinct se place aux frontières de l'humanité ; quant à la femme ? Une fois encore, il est clair que la différence sexuelle n'a pas un statut équivalant aux autres différences. Première, aussi structurante qu'occultée, elle n'est même pas discutée. Si la seule évocation de l'ascendance distinguée de Gabriel de Broglie suffit à rassurer la Compagnie, si l'hypothèse du métissage biologique rend l'entrée de Léopold Sédar Senghor acceptable, seule la contestation de la féminité de Marguerite Yourcenar peut justifier son élection. Sans contester les fondements de ces préjugés, les académiciens s'attachent à montrer pourquoi chaque nouvel élu échappe au chemin tracé par sa différence. Si l'Académie française reçoit des candidatures différentes, elle ne s'ouvre pas aux différences.

La posture académique qui se fonde sur le préjugé pour célébrer la distinction de quelques-uns semble décalée, voire carrément orthogonale aux valeurs de la société contemporaine. Univers clos et protégé, l'Académie semble avoir résisté à la dynamique égalitaire initiée sous la Révolution française. Il serait tentant d'en faire un territoire d'exception, de la décrire comme une sorte d'enclave de l'Ancien Régime au cœur de la République. Pourtant, le combat académique a de vrais accents

républicains. En défendant la neutralité des usages, l'Académie décline dans la langue la logique de l'indifférence aux différences. En faisant de sa doctrine grammaticale un outil d'exclusion, elle révèle le sens faussement égalitaire de cette logique.

Dévalorisée, concurrencée, décalée, l'Académie conserve pourtant un statut de référence, et ses avis valent sentence. Loin de témoigner du bienfondé d'analyses rarement interrogées, sa crédibilité est à la mesure de la résistance que notre société oppose, en dépit de ses déclarations, à la démocratie. Dans ces conditions, comment un projet de démocratisation de la société pourrait-il ignorer la langue ?



## POUR CONCLURE

Documentaire politique efficace, *Viva Zapatero !* dénonce les conflits d'intérêts qui immobilisent la société italienne. À la veille des élections législatives de 2005, la journaliste et cinéaste, Sabina Guzzanti, signe un véritable manifeste. Tout en condamnant les dérives d'un régime situé, elle engage tous les spectateurs à réfléchir aux conditions d'émergence d'une véritable démocratie.

Son titre est un jeu de références croisées. Pour son premier passage derrière la caméra, la cinéaste ose le clin d'œil à Elia Kazan. Celle qui, journaliste, n'hésitait pas à se déguiser voire à se travestir, adapte le titre de l'œuvre mythique du réalisateur américain *Viva Zapata !* À l'origine, révolutionnaire et mexicain, le cri de ralliement se fait réformateur et espagnol. *Viva Zapatero !* rend hommage à l'actuel président du gouvernement espagnol.

À travers José Luis Rodriguez Zapatero, la réalisatrice a voulu saluer un gouvernement qui, dès sa prise de fonction, a fait adopter une loi permettant d'éviter les situations de conflits d'intérêts dans les médias. Son exemple éclaire d'une perspective de réforme simple et efficace le constat en images d'une démocratie confisquée. Si Sabina Guzzanti dépeint un monde médiatique à la botte du pouvoir, elle affirme aussi qu'un changement radical peut être introduit par une simple modification des règles du jeu.

La tentation est grande de poursuivre le jeu de références croisées, changer le « o » en « a ». *Viva Zapatera !* Du cinéaste au savant, c'est une autre légende que l'on interpelle. Le clin s'adresse ici à Georges Dumézil. Académicien, mais aussi et surtout, de son

vivant, véritable réceptacle de dizaines de langues oubliées, il s'est aventuré sur le terrain de la controverse. Intitulé « Mme Mitterrande, Mme Fabia ? », son article s'amusait de la féminisation des noms de famille pour nuire à la féminisation des noms de métier. Suggérer l'excès pour discréditer l'entreprise, le procédé est éculé mais efficace.

Tout en ironisant, Dumézil laissait entendre que la féminisation des usages pourrait bouleverser le système de la parenté. Inquiet, il interpelait les promotrices de la réforme pour leur demander jusqu'où iraient leurs revendications. Écrivaine, professeure, préfète, et puis quoi encore ? Pourquoi pas féminiser les noms de famille et semer le trouble dans les liens de parenté qui sont au fondement de la société ? Au savant, goguenard mais soucieux, on a envie de rétorquer : oui, pourquoi pas.

Le défi n'est pas à prendre au pied de la lettre. Le savant n'est plus, les usages concernés dépassent les seuls noms de famille. Pourtant, en féminisant ce cri de révolte, il s'agit d'abonder la thèse des petites réformes qui produisent de grands changements. *Viva Zapatera !* revendique l'ambition de changer la société en pensant ses usages linguistiques. Jeu sur le nom, il est une invitation à parier sur la langue pour démocratiser la société.

L'interpellation du savant est formelle. Ce n'est pas à lui que ce propos s'adresse. À travers lui, c'est l'usage de la légitimité scientifique dans le débat linguistique que l'on interroge ; en lui répondant, c'est la volonté d'explorer des voies de démocratisation dans la langue que l'on affirme. De même, si les discours académiques ont été au centre de l'analyse, l'institution n'en est pas la cible.

Au terme de ce parcours, il serait facile de faire de l'Académie française une sorte d'îlot de l'ancien régime

dans la modernité républicaine. Il serait commode de pointer du doigt l'institution qui, seule, répandrait au cœur de la République des valeurs d'un autre âge. Quand il est question de langue, le piège de l'exception n'est jamais loin.

Au cœur du dernier débat orthographique, l'analyse proposée par Philippe Cibois illustre cet écueil. Le clivage droite/gauche n'est jamais pertinent pour rendre compte de la démesure des controverses linguistiques. Partant de ce constat, le sociologue inscrit l'opposition au changement dans un clivage historique plus profond celui qui, depuis le 19<sup>e</sup> siècle, partage la société « entre une gauche républicaine qui s'estime héritière de la Révolution et une droite royaliste puis en partie ralliée à la République »<sup>103</sup>. Le point de cristallisation de cette division politique se formulerait en termes de droit de choisir les conventions qui nous régissent. À ceux qui, dans le sillage des révolutionnaires, s'autorisent à changer les conventions, ici la graphie de la langue, s'opposeraient ceux qui protègent l'orthographe comme un héritage du passé. Modifiée à la marge depuis la fin du 18<sup>e</sup> siècle, l'orthographe incarnerait la « butte témoin »<sup>104</sup> de l'ancien régime.

La thèse est séduisante. Elle donne à notre attachement à l'orthographe une épaisseur historique. Elle confirme que ça touche à quelque chose de profond. Elle peut même se décliner.

Plus immobile que l'idiome qu'elle protège, l'Académie incarnerait tout aussi bien cette « butte témoin » d'un autre temps. Devenue la cause de tout, elle

---

<sup>103</sup> Philippe Cibois, Jacques Leconte, *Que vive l'Orthographe!*, Avant-propos de Michel Masson, Postface de Jean-Claude Barbarant, Seuil, 1989, p. 86.

<sup>104</sup> Philippe Cibois, *Que vive l'Orthographe!*, op. cit., p. 88.

exempterait notre système politique de bien des travers. Quand Cibois fait du conservatisme linguistique l'expression d'une nostalgie passéiste, il pêche par optimisme. L'idée selon laquelle les hommes se donnent les conventions qui les régissent a bien été proclamée sous la Révolution, elle n'en demeure pas moins un idéal à concrétiser. C'est une caractéristique de notre démocratie d'être travaillée de logiques contradictoires d'ouverture et de fermeture, de progrès et de réaction. En ramenant ces pulsions conservatrices à de simples échos du passé, l'auteur crédite notre système politique d'un score démocratique dont il est incapable de témoigner.

En d'autres termes, les prises de position académiques déclinent dans la langue une logique qui est celle de notre système politique. Exclusion de la multitude et effacement de la pluralité, l'Académie est la gardienne, à travers l'usage, de principes qu'elle n'a pas inventés. Les valeurs démocratiques ne s'incarnent pas de façon évidente dans notre société. Pour s'en convaincre, il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin.

La multitude a le droit de choisir les conventions qui la régissent, certes. Pourtant, quand la majorité refuse de ratifier le texte qui a reçu l'assentiment de la minorité éclairée, rien ne va plus. Les dignes représentants de la minorité n'ont pas de mots assez forts pour dire la stupidité d'une masse incapable de saisir l'opportunité qu'on lui offre, pour regretter de ne pas l'avoir « squeezée ». La diversité a droit de cité dans la société française. Elle peut s'exprimer au plus haut niveau de l'État comme en prime time. Pourtant, quand une femme devient présidentiable, on ne sait plus quel mot employer, quelle autorité convoquer pour attester la seule possibilité de l'évènement.

Révélatrice de ces réticences qui ne s'avouent pas, l'une des questions récemment posées sur le chat du journal *Le Monde* était « Est-on prêt à donner le pouvoir aux femmes ? » À cette occasion, l'anthropologue Françoise Héritier s'entretenait avec les internautes. Pour elle, pas de doute, « le moment est venu de porter au pouvoir suprême une femme. C'est possible, c'est quelque chose que la France peut concevoir. »<sup>105</sup> Le fait d'avoir à l'affirmer relativise l'évidence. Conviction ou volontarisme, depuis de nombreuses années, l'anthropologue n'épargne pas ses efforts pour conjurer l'impact fataliste de ses travaux. Après avoir démontré que l'inégalité entre les sexes constituait le quatrième pilier de tout système social, elle s'est attachée à penser la dissolution des hiérarchies<sup>106</sup>. Depuis, toutes ses interventions témoignent de la difficulté d'une position qui consiste à faire reconnaître l'inégalité entre les sexes comme un universel tout en plaidant pour un rééquilibrage des pouvoirs.

Confrontés au même dilemme, les militants ont tendance à préférer un diagnostic partiel de la situation pour encourager le passage à l'acte. Inscrits dans une dynamique du possible, les partisans de la démocratie participative ne prennent pas l'entière mesure de l'éloignement politique des citoyens. Incantation à participer et remise à niveau express sont censées venir à bout des distances sociales et culturelles. Quand il s'agit d'interpréter l'opposition à la féminisation des noms, la même tendance à la sous-évaluation prévaut.

---

<sup>105</sup> « Est-on prêt à donner le pouvoir aux femmes ? », débat avec Françoise Héritier, anthropologue, 2 février 2007, *LeMonde.fr*.

<sup>106</sup> Voir Françoise Héritier, *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Éditions Odile Jacob, 1996 et *Masculin/féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Éditions Odile Jacob, 2002.

En réaction à la chronique de Beigbeder, un collectif de femmes s'est déclaré « Écrivaines et fières de l'être »<sup>107</sup>. À propos du chroniqueur, les écrivaines parlent d'un « ringard ». Elles préfèrent ce qualificatif à celui de « réactionnaire » que Beigbeder avait lui-même choisi d'endosser. Or, si le terme « ringard » n'est pas particulièrement laudateur, il évoque un individu passif, dépassé par un monde qu'il ne comprend plus ; à contrario, le « réac » est offensif, il s'inscrit en faux contre le progrès social.

Dans un contexte où les féminins s'installent dans l'usage, ces femmes se montrent soucieuses de calmer le jeu. Pourtant, en se revendiquant « réac », le chroniqueur témoignait d'une ambition politique, celle de contrecarrer, à travers l'usage, une évolution en marche. Un aveu qu'il n'est pas inutile d'entendre pour comprendre l'enjeu des débats sur l'usage.

Quand on s'intéresse aux questions d'usage, toujours prétextes aux bons mots et aux démonstrations savantes, il faut savoir prendre l'ironie et la dérision au sérieux et ne pas se laisser impressionner par l'érudition. En contrepartie, le travail sur la langue et ses usages a ceci de particulier qu'il permet tout à la fois de mesurer la profondeur d'un conditionnement et d'entrevoir la possibilité d'un chemin inverse. Ce qui s'apprend dans et par la langue a valeur de seconde nature. En même temps, ce qui se verrouille à travers la langue peut se déverrouiller, ce qui se confisque peut se rendre.

Avoir la démocratie à l'usage, c'est possible, mais ça prend du temps. L'entreprise doit commencer tôt, se décliner à tous les âges et dans les différentes dimensions

---

<sup>107</sup> Florence Montreynaud, Benoîte Groult, Annie Ernaux et Maryse Wolinski, « Écrivaines et fières de l'être », *Le Monde*, 16 février 2005 et *Lire*, mars 2005.

de l'espace social. Les jeunes générations doivent s'approprier leur patrimoine linguistique pour que, devenues adultes, elles aient leur mot à dire sur les mots. Parmi toutes les pistes possibles pour y parvenir, beaucoup restent à imaginer, deux seront ici esquissées. La première a été pensée en direction des élèves, la seconde en direction de tous les usagers, du plus nul au plus titré des champions. La première part du rapport d'Alain Bentolila pour préfigurer ce que pourrait être un enseignement qui autorise l'utilisateur à se sentir chez lui dans sa langue. La seconde part du mot d'ordre contemporain au débat citoyen pour inciter l'utilisateur, quel qu'il soit, à donner son avis sur la langue et ses usages.

Le récent rapport d'Alain Bentolila sur l'enseignement de la grammaire s'ouvre sur un éloge du pouvoir libérateur de la grammaire. Le linguiste glorifie la « puissance créatrice » d'une discipline qui « permet à l'homme d'imposer son intelligence au monde »<sup>108</sup>. Il l'illustre par une saynète de cour d'école. On y retrouve la fameuse exception à la médiocrité de l'institution scolaire, la maîtresse « "résistante" (comme toutes devraient l'être) », entourée de ses élèves, garçons et filles, auxquels elle soumet un exercice de logique.

Par une journée ensoleillée, elle demande à l'un d'eux de se placer en un point précis de la cour, tandis qu'un autre dessine son ombre. L'expérience est répétée toutes les heures. Au fil de la journée, les traces des ombres forment une figure. La maîtresse interroge son auditoire : « Que pensez-vous de ce que vous voyez par terre ? » L'immense majorité de la classe s'exclame : « C'est une

---

<sup>108</sup> Alain Bentolila, en collaboration avec Dominique Desmarchelier et Erick Orsenna, *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, op. cit., p. 1.

fleur » ; après quelques instants de réflexion, une petite fille constate : « ça a tourné ».

Le rapporteur est émerveillé. « Ah ! comme cela valait la peine d'attendre ! » s'exclame-t-il avant de tenter une rationalisation de son ravissement : « le verbe "tourner" l'emporte sur le substantif (fleur). **Le verbe**, catégorie reine de la grammaire, donnant à la langue son véritable pouvoir d'explication et d'argumentation. Le verbe qui ouvre les horizons du futur, qui fait resurgir les récits du passé. Comme le français fait bien les choses en nommant de la même façon le mot qui articule la phrase et l'outil linguistique qui articule notre pensée : verbe qui se conjugue, Logos qui impose au monde l'intelligence de l'homme. »

Il est toujours difficile de s'inscrire en faux contre les débordements amoureux que suscitent les beautés de la langue chez ceux qui la connaissent mieux que quiconque. La modestie devrait inciter le simple fidèle à se prosterner bien bas quand celui qui connaît les écritures s'incline avec ferveur. Néanmoins, exhibée, la subjectivité du chercheur a valeur de licence.

Il est clair que la petite fille a compris ce qui s'est passé et a su trouver les mots justes pour l'exprimer. Mais, si la grammaire est un outil indispensable pour témoigner de sa compréhension du monde, les phrases « c'est une fleur » et « ça a tourné » sont tout aussi correctes l'une que l'autre. Il se trouve que la réponse attendue décrit le phénomène observé à travers un verbe, intronisé pour l'occasion, catégorie « reine » de la grammaire. Est-ce à dire, pour autant, que la performance logique est entièrement imputable aux potentialités de la langue ?

Poursuivant l'assimilation entre exercice de la raison et bon usage de la grammaire, Bentolila inscrit la jeune élève dans la filiation de Copernic. Pour lui, le génie de cet

illustre prédécesseur peut se résumer à la formulation d'une simple phrase : « La terre tourne autour du soleil ». N'hésitant pas à raisonner par l'absurde pour se faire comprendre, le linguiste nous invite à imaginer Copernic « privé des outils de la grammaire » : « Il met dans un grand chapeau les trois mots "tourne", "soleil" et "terre" ; il les mélange bien et les jette à la tête de ses auditeurs en leur disant : "Messieurs, faites donc du sens !" [...] Comme un seul homme, ses juges eussent attribué à "soleil" le rôle d'agent du verbe "tourner" et eussent fait de "terre" le centre de la rotation du soleil. Sans le pouvoir de la grammaire, les mots glissent naturellement sur la plus grande pente culturelle ; c'est l'attendu qui guide leur arrangement, c'est le consensus mou qui préside à leur mise en scène. »

Un peu d'imagination et quelques imparfaits du subjonctif contribuent à l'agrément de la démonstration. Pourtant, en y réfléchissant bien, tous ceux qui, contre Copernic, affirmaient, sans même recourir au stratagème du chapeau, que « le soleil tourne autour de la terre » utilisaient les mêmes liens logiques entre des catégories similaires que l'astronome convaincu du contraire.

Si la connaissance des règles d'ordonnancement des mots est indispensable pour exprimer ses pensées, elle ne garantit pas la justesse de celles-ci. La correction grammaticale n'est pas un gage de vérité. Bentolila a raison quand il affirme à propos de la grammaire : « Elle permet à la langue d'évoquer contre le conservatisme ce qui n'est pas encore mais sera sans doute un jour ; d'affirmer contre les préjugés ce que l'on ne constate pas de visu mais qui se révélera peut-être juste et vrai ; d'écrire contre le conformisme ce que l'on n'a pas encore osé formuler mais que les générations à venir trouveront d'une audace magnifique. » Mais, force est de constater

qu'elle autorise tout autant la formulation d'énoncés conservateurs, d'idées reçues et autres contrevérités.

D'ailleurs, deux pages plus loin, le linguiste le reconnaît : « cet outil si puissant peut servir avec la même efficacité et les mêmes moyens, les aspirations les plus respectables et les plus hautes comme les allégations les plus infâmes et les affirmations les plus intolérables. » Cette concession introduit un rappel des éducateurs, parents et professeurs, à leurs responsabilités : « S'il est une chose que l'éducation nationale et familiale doivent placer au centre exact de leurs objectifs, c'est bien cette vigilance intellectuelle que nos enfants doivent apprendre à exercer dès que se présente à eux un discours qui se pare des attributs grammaticaux de la vérité et dès qu'eux-mêmes s'autorisent à en utiliser les marques. »<sup>109</sup> La grammaire libère pourtant, son apprentissage ne suffit pas à façonner des citoyens libres et avertis.

Ouvert sur la glorification emphatique du pouvoir de la grammaire, ce propos liminaire aux directives programmatiques tourne un peu court. Si Bentolila reconnaît que la grammaire, comme toutes les conventions, est tributaire des intentions de ceux qui la pratiquent, il ne donne pas, dans ses recommandations, de pistes pour éveiller les élèves à la vigilance intellectuelle. C'est presque décevant de constater que celui qui loue avec tant de dévotion le pouvoir de la langue et le génie de ceux qui ne s'en laissent pas compter n'agrémente pas ses recommandations de quelques trucs ou astuces qui permettent aux jeunes de se jouer de tous les conservatismes. C'est décevant pour celui ou celle qui a cru, ne serait-ce qu'un instant, que l'élève, les jeunes

---

<sup>109</sup> Alain Bentolila, en collaboration avec Dominique Desmarchelier et Erick Orsenna, *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, op. cit., pp. 5 & 6.

générations étaient au centre des préoccupations de ce rapport. Or, la suite en atteste, c'est aux parents qu'on s'adresse, c'est eux que l'on veut tranquilliser.

Les propositions du rapport pourraient se résumer à un slogan « fixer pour rassurer ». Dans cette entreprise, la terminologie joue un rôle essentiel. En référence explicite aux « leçons de choses », le linguiste propose de réintroduire les « leçons de grammaire ». Les programmes sont déclinés de la maternelle aux collèges, mais c'est à ceux qui ont connu les leçons de morale écrites à la craie sur le tableau noir que l'on s'adresse. L'auteur se défend de vouloir « revenir à la grammaire de papa »<sup>110</sup>, il nie vouloir faire marche arrière, il n'en recommande pas moins de freiner l'évolution, de commencer par s'arrêter.

Son ambition est de substituer l'initiation à un corpus de notions et de relations fixes à une découverte occasionnelle de la langue. De leçons de grammaire en leçons de mots, ses recommandations se sont enrichies d'instructions en matière de vocabulaire. Une liste de 365 mots à apprendre par cœur dans l'année !<sup>111</sup> Simple, pleine de bon sens régressif, la mesure a de quoi plaire. Censée enrichir le vocabulaire des enfants, l'inculcation de listes figées posera-t-elle les bases de la « relation intime » entre l'élève et sa langue que le rapporteur appelait de ses vœux ? On peut en douter. Par contre, il est presque certain qu'elle satisfera les parents et les grands-parents condamnés « à ne plus pouvoir suivre l'apprentissage de

---

<sup>110</sup> « Après la lecture, Gilles de Robien s'attaque à l'enseignement de la grammaire », *Le Monde.fr* avec AFP, 29 novembre 2006.

<sup>111</sup> Véronique Soulé, « Robien, Bentolila : pour l'enrichissement du vocabulaire », *Libération.fr*, 14 mars 2007.

leurs enfants et petits-enfants »<sup>112</sup>. Disposant d'un tableau de bord simplifié, ils pourront suivre pas à pas les progrès de leur progéniture et avoir le sentiment de maîtriser la situation.

Le rapporteur prête mainforte au politique. En fixant, il veut rassurer. En proposant de forger les instruments d'un dialogue intergénérationnel réussi, il veut recréer un monde de certitudes. Dans un environnement complexe et inconstant tant en matière économique que scientifique ou électorale, trouver les mots pour rassurer, ce n'est pas rien.

En revanche, ces dernières instructions semblent bien peu susceptibles de libérer le potentiel de la grammaire. La vigilance intellectuelle s'apprend par le questionnement des certitudes et la mise en danger, pas par la soumission à des catégories immobiles. À quoi bon louer le pouvoir émancipateur de la langue si c'est pour l'utiliser comme élément stabilisateur ? À travers les premiers contacts avec la règle de grammaire, c'est la légitimité de chacun à remettre en question les conventions linguistiques, sociales et politiques qui se joue. La nécessaire réflexion sur l'apprentissage de la langue devrait prendre la mesure de ces enjeux. L'entrée dans le débat public se prépare sur les bancs de l'école.

C'est à travers la perspective historique que se révèle la dimension politique du discours sur les usages ; c'est en situant la règle dans le temps que l'on peut relever les défis de son apprentissage. Sans contester la nécessité d'un corpus stabilisé de notions et de relations, il faudrait toujours les situer avant de les apprendre. La norme varie, comme la polysémie des mots, sa variation fait partie intégrante du système linguistique. Loin de prôner un

---

<sup>112</sup> Alain Bentolila, en collaboration avec Dominique Desmarchelier et Erick Orsenna, *Rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire*, op. cit., pp. 24 & 25.

renoncement laxiste aux règles, il s'agit ici de proposer que le régime des seuls nantis soit accessible à tous.

En privilégiant la logique du système sur l'exception, l'enseignement de la variation sur l'éloge de l'arbitraire, la discussion sur l'inculcation, on ne rendrait pas les choses plus complexes. Au contraire, on donnerait à l'usager les moyens non seulement de s'exprimer, mais de se sentir chez lui dans sa langue, légitime. C'est en pensant le partage d'une langue commune que l'on travaille à la démocratisation de la société. Mais, pour partager une langue commune, il faut d'abord se l'approprier.

Au fond, il faudrait que l'orthographe ne soit plus une douleur pour que les usagers se sentent autorisés à se prononcer sur les mots, leurs accords et leurs définitions et qu'ils puissent ainsi librement choisir, à travers les usages, leur conception de l'égalité. Sans attendre réforme des programmes et renouvellement des générations, on peut d'ores et déjà, à l'autre bout de la chaîne, travailler à l'inclusion des usagers dans le débat linguistique.

Des O.G.M. au traité constitutionnel en passant par les différentes mesures des programmes électoraux, on sollicite les citoyens sur des sujets tout aussi complexes les uns que les autres. Si certains processus, comme les conférences de citoyens, s'attachent à gérer la diversité des participants<sup>113</sup>, d'autres, comme les référendums, reposent sur l'hypothèse implicite que le droit de participer vaut compétence. Dans ces conditions, pourquoi ne pas solliciter les usagers sur les questions de langue ? Pourquoi ne pas les représenter dans toutes ces commissions pérennes ou ad hoc, dans tous ces groupes d'experts plus ou moins autorisés qui se prononcent sur nos usages ?

---

<sup>113</sup> Dominique Bourg, Daniel Boy, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, éditions Charles Léopold Mayer – Descartes & Cie, 2005.

Trahison des institutions investies par la tradition, ruine des processus établis, dégénérescence de la langue... Il n'y aura sans doute pas de mots assez forts pour condamner une telle suggestion. C'est pourquoi il est encore temps de rappeler quelques évidences.

En matière de langue, « qui décide quoi ? » est une question taboue en France. Le débat suscité par la candidature de Valéry Giscard d'Estaing à l'Académie l'a illustré. La seule interrogation de la mission de l'Académie et de l'adéquation des profils de ses membres à cette tâche apparaît subversive et ne se formule qu'entre les lignes. Pourtant, comme dans bien des domaines, ce n'est pas parce que la question n'est pas débattue qu'elle n'est pas tranchée. À l'évidence des prérogatives académiques correspond une réalité à la fois contrastée et fluctuante.

En matière d'orthographe, le processus de changement a pris acte des limites de l'institution. Formulées en termes de capacité d'expertise et de moyens humains, ces limites ont été reconnues, en son sein, dès le début du siècle. En 1989, c'est au Conseil Supérieur de la Langue Française que le Premier ministre confie la tâche de simplifier l'orthographe. Un comité d'experts ad hoc se met au travail. Composé de dix membres, tous linguistes et lexicographes<sup>114</sup>, il fait des propositions qui, approuvées par l'Académie et publiées au *Journal officiel*, sont devenues les rectifications de l'orthographe de 1990. Une fois leur mission accomplie, les experts s'effacent et disparaissent de la mémoire collective. Pour évoquer ces rectifications, on parle du texte validé par l'Académie

---

<sup>114</sup> Le comité d'experts était composé des personnes suivantes : Jacques Bersani, Nina Catach, Bernard Cerquiglini, Jean-Pierre Colignon, André Goosse, Claude Kannas, André Martinet, Jeanne Martinet, Charles Muller, Josette Rey-Debove.

française. Ce faisant, sans doute par respect pour la tradition, on perpétue l'illusion qu'en la matière tout se passe sous la Coupole.

Plus frappant encore est l'exemple de la politique terminologique. Les versions successives du décret relatif à l'enrichissement de la langue française marquent le flux et le reflux de l'Académie au sein de ce dispositif. En 1986, quelques jours avant la première cohabitation, la décision est remise entre les mains de l'administration ; à l'époque, de la création à l'approbation des termes, les ministres concernés ont le dernier mot. En 1996, une nouvelle version du décret, toujours en vigueur, signe le retour en force de l'Académie à tous les stades du processus. Quel que soit le bienfondé de ces revirements, ce qui est remarquable c'est le secret dans lequel ils sont tenus.

Si, tout au long de ces années, on avait régulièrement interrogé les usagers pour leur demander qui, à leur avis, décide de l'introduction des mots « logiciel », « épinglette » ou « baladeur » dans notre vocabulaire, il y a fort à parier que leur réponse, unanime et constante, aurait été « l'Académie, bien sûr ! » Certes, depuis 1996, le dispositif colle à nouveau, plus ou moins, à l'image que l'opinion s'en fait. Cependant, les versions successives du décret ont entériné la variation de la qualité et du poids des acteurs impliqués, ainsi que l'euphémisation de la lutte contre les emprunts aux langues étrangères, sans que quiconque ait été consulté. Autrement dit, ces changements, tous informés par des conceptions différentes de notre idiome national, de ce qui constitue une part de notre bien commun, se font sans que ni nous, ni nos représentants n'aient été saisis.

De façon générale, le 20<sup>e</sup> siècle a été marqué par la multiplication des catégories pouvant prétendre à exercer

leur magistère sur la langue. Aux écrivains et académiciens, nantis de la légitimité que confère la tradition, se sont ajoutés tous les experts, linguistes de différentes spécialités, adoués par le système universitaire, sans oublier les journalistes et autres organisateurs et lauréats des championnats d'orthographe qui bénéficient de la reconnaissance du grand public. La concurrence entre ces différentes sources de légitimité s'est résolue, en pratique, par la collégialité des décisions. Pour ne pas avoir à trancher voire même seulement à ouvrir le débat, on associe.

En 1989, les rectifications de l'orthographe sont proposées par un groupe d'experts et validées par l'Académie. Depuis 1996, celle-ci a retrouvé sa place au cœur du dispositif d'aménagement terminologique, elle travaille en collaboration avec l'administration et les experts des différents secteurs concernés. Le site du ministère de la Culture témoigne de la pluralité des acteurs, en France et au sein de la Francophonie, qui sont impliqués dans cette entreprise. En 1998, quand la question de la féminisation des usages resurgit dans le débat public, le Premier ministre saisit deux institutions du problème, la Commission Générale de Terminologie et de Néologie, acquise aux thèses académiques, et l'Institut National de la Langue Française, un laboratoire du CNRS. En juillet 2001, le Comité d'orientation pour la simplification du langage administratif (Cosla) est créé. Composé de linguistes et d'experts de la langue française, de représentants de l'administration, d'associations, il compte aussi en son sein des « amoureux de la langue

française »<sup>115</sup> comme les chanteurs Pierre Perret ou Yves Duteil.

Une ensemble hétéroclite de personnalités a acquis, à des titres divers, le droit de dire l'usage. Ces acteurs du changement linguistique n'ont sans doute qu'un seul point commun. S'ils étaient saisis de la fameuse question « qui décide quoi ? », il ne fait aucun doute qu'ils seraient eux aussi unanimes. « La langue appartient à ceux qui la parlent », s'empresseraient-ils d'affirmer, modestes, tout en défendant bec et ongles leurs prérogatives à la moindre occasion. Bref, si de Valéry Giscard d'Estaing à Yves Duteil en passant par Bernard Pivot, et, à l'occasion, par un professeur de linguistique, bien des personnalités ont leur mot à dire sur l'usage, pas nous.

Au fond, on pourrait se satisfaire de la variété des profils sollicités, se rassurer du consensus apparent ; quoi qu'on en dise, ça a l'air de fonctionner. En est-on vraiment si sûr ? Certes, on a joué la carte de la variété, mais, en l'absence de débat, ce sont les luttes d'influence qui hiérarchisent les différentes sources de légitimité. Le non-dit autorise tous les dérapages.

L'idée que le politique puisse régenter la langue suscite généralement une levée de boucliers. Pourtant, au cœur du débat orthographique, François Mitterrand est intervenu pour « sauver » quelques circonflexes. Dans le même objectif, Bernard Pivot a prétendu que l'accent sur le « i » de « maître » s'entendait à l'oral. N'importe quel expert, appuyé par tous dictionnaires, vous dirait le contraire. Phonétiquement, il n'y a aucune différence entre les sons « mettre » et « maître ». Peu importe, l'homme de la dictée a parlé. Une fois les décisions validées et publiées,

---

<sup>115</sup> Marie Visot, « Un “petit décodeur” pour traduire le jargon administratif », chronique du 18 février 2005 sur [www.languefrancaise.net](http://www.languefrancaise.net).

la brochure des éditions *Le Robert* confirme que les lexicographes s'autorisent à un droit d'inventaire sur les rectifications avant même que les usagers s'en emparent<sup>116</sup>. Tandis que l'entreprise avait pour objectif de promouvoir la cohérence des graphies, les interventions de diverses personnalités réintroduisent l'exception. Non seulement nous n'avons pas notre mot à dire sur la langue, mais nous faisons les frais de cette absence de concertation.

Le débat est interdit, mais les luttes d'influence font rage. Organisée dans le non-dit, la politique linguistique n'est pas à l'abri des dérapages. À la lumière de ce constat, on peut vraiment douter que les usagers, consultés, feraient pire. À l'appui de cette hypothèse, il faut tout d'abord admettre qu'ils ne pourraient user d'aucun passe-droit, d'aucun crédit attaché à leur personne pour faire passer en force leurs préférences. Surtout, dressés à l'illégitimité, il y a peu de chance qu'ils se sentent autorisés à recommander des solutions aussi extravagantes que le couple « sagefemme – maïeuticien » que l'on doit à l'érudition académique. Plus encore, l'accueil réservé à quelques-unes de ces innovations linguistiques a de quoi rassurer.

Oralement confrontés au terme « maïeuticien », beaucoup ont pensé que le mot était un dérivé du verbe « emmailloter » ! Loin d'être ridicule, cette interprétation souligne que les usagers sont soucieux de la cohérence de leur vocabulaire. Refusant la survalorisation du masculin, ils ont su rétablir l'équilibre.

Autre exemple : bien des femmes ont préféré le titre de « chercheure » à celui, pourtant correct et attesté, de « chercheuse ». Elles ont opté pour la féminité à peine

---

<sup>116</sup> Josette Rey-Debove, Béatrice Le Beau-Bensa, *La Réforme de l'orthographe au banc d'essai du Robert*, Dictionnaires *Le Robert*, Paris, 1991.

audible au détriment de la forme surdéterminée par des usages antérieurs. Les amoureux de la langue auraient de quoi se réjouir. Ingénieuses et pleines de ressources, les usagères ont su composer avec des injonctions contradictoires, féminisation de la langue, d'un côté, péjoration des formes, de l'autre. Le bon sens de l'usage n'est pas une légende. L'expérience d'un débat participatif sur ses évolutions voire sur son adaptation vaut sans doute le coup d'être tentée.

À coup sûr, le risque pour la langue est mineur. En revanche, ce petit changement de la règle du jeu pourrait avoir des implications politiques non négligeables. Reconnus comme des acteurs intéressés aux questions de langue, usagères et usagers pourraient se sentir autorisés à en débattre. Avec le temps, ils s'habitueraient à avoir leur mot à dire sur les mots et plus largement, sur toutes les conventions qui les régissent dans la langue et dans la société. Promouvoir de petites réformes qui produisent un vrai changement, ce serait ça avoir la démocratie à l'usage.

Le pari serait gagné si l'irruption de la « bravitude » — ou de tout autre néologisme — sur la scène publique n'était plus considérée comme une faute honteuse ni comme une preuve à charge contre son auteure ; mieux, si, au lieu de faire profil bas, l'usagère qui a pris quelques libertés avec la langue proposait, sur ce sujet aussi, de donner la parole aux citoyens. Là, vraiment, on pourrait penser que diversité et multitude ont conquis leur droit de cité.



## Table

Néologisme en suspens, trajectoire inaboutie.....	9
Impasse politique, manque linguistique.....	11
Querelles de mots, questions de démocratie.....	15
Un parcours dans la langue, un pari pour la démocratie..	20
1- DIRE L'INDICIBLE .....	25
Célébrer l'inégalité entre les sexes .....	26
Préférer le passé .....	34
Rejeter l'étranger .....	37
2- EXCLURE DANS L'URGENCE .....	45
Abuser la confiance.....	46
User du paternalisme.....	52
Employer la manière forte .....	55
3- SOUMETTRE AU QUOTIDIEN .....	63
Fabriquer un champion modeste.....	64
Conforter le nul dans sa honte .....	76
Habituer l'élève à ne rien y comprendre.....	86
4- AUX DIFFÉRENCES, RESTER INDIFFÉRENT .....	97
Le neutre pour protéger.....	98
Le féminin pour déprécier.....	101
Des mots pour garantir une égalité formelle.....	105
5- EN L'AUTRE, CÉLÉBRER SON SEMBLABLE....	113
Comment devenir Immortel ? .....	113
On peut être immigré mais rassurant .....	122
On peut être noir mais métissé.....	125
On peut être femme mais grand écrivain .....	127
POUR CONCLURE .....	133

**Questions Contemporaines**  
*Collection dirigée par J.P. Chagnollaud,  
B. Péquignot et D. Rolland*

Série « Globalisation et sciences sociales »  
dirigée par Bernard Hours

La série « Globalisation et sciences sociales » a pour objectif d'aborder les phénomènes désignés sous le nom de globalisation en postulant de leur spécificité et de leur nouveauté relatives. Elle s'adresse aux auteurs, dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, susceptibles d'éclairer ces mutations ou évolutions à travers des enquêtes et des objets originaux alimentant les avancées théoriques à réaliser et les reconfigurations disciplinaires consécutives.

**Ouvrages parus**

Pierre LUMBROSO, *Libre d'être putain ? Manifeste pour une prostitution choisie*, 2008.

Marc de Cursay, *Corse : la fin des mythes*, 2008.

Michel ADAM, *L'Association image de la société. Le modèle associatif et ses enjeux*, 2008.

Romain GRAËFFLY, *Logement social et politique de non-discrimination en Europe*, 2008.

Bruno THIBERGE (Sous la dir.), *La question des compétences sociales et relationnelles*, 2007.

Anne PINOCHE-LEGOUY, *Le Souci de la dignité. L'appel silencieux des aînés dépendants*, 2007.

E. BAUMANN, L. BAZIN, P. OULD-AHMED, P. PHELINAS, M. SELIM, R. SOBEL (sous la dir. de), *La Mondialisation au risque des travailleurs*, 2007.

Daniel IAGOLNITZER, *Le droit international et la guerre*, 2007.

Pierre GRAS (Sous la dir.), *Histoire(s) de relogement*, 2007.

Pascaline GABORIT (Sous la dir.) *Les Hommes entre travail et famille*, 2007.

**L'HARMATTAN, ITALIA**  
Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**  
Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16  
1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**  
Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie  
12 BP 226  
Ouagadougou 12  
(00226) 50 37 54 36

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**  
Faculté des Sciences Sociales,  
Politiques et Administratives  
BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINEE**  
Almama Rue KA 028  
En face du restaurant le cèdre  
OKB agency BP 3470 Conakry  
(00224) 60 20 85 08  
harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN COTE D'IVOIRE**  
M. Etien N'dah Ahmon  
Résidence Karl / cité des arts  
Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03  
(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**  
Espace El Kettab du livre francophone  
N° 472 avenue Palais des Congrès  
BP 316 Nouakchott  
(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**  
BP 11486  
Yaoundé  
(00237) 458 67 00  
(00237) 976 61 66  
harmattancam@yahoo.fr